

N°95

à babord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

LOBBYISME LE POUVOIR OBSCUR



- + LA MUSIQUE ENGAGÉE
- + TRANSFORMATIONS
DANS L'ÉCRITURE
- + RENDEZ-VOUS DES MÉDIAS
CRITIQUES DE GAUCHE

SORTIE DES CALES

**Intelligence artificielle :
des œuvres d'art sans artiste** 6
Jade Almeida

MÉMOIRE DES LUTTES

Wounded Knee : 50 ans de lutte 8
Mélissa Miller et Miriam Hatabi

TRAVAIL

**Les leçons de la pandémie
pour le monde du travail** 10
Thomas Collombat

SOCIÉTÉ

**Entrevue : Transformations
dans l'écriture** 12
Entretien avec Alexandra Dupuy
Propos recueillis par Isabelle Bouchard

REGARDS FÉMINISTES

Lumière sur les allumetières 14
Kharoll-Ann Souffrant

INTERNATIONAL

**Le rôle du gouvernement canadien
en Ayiti** 16
Chantal Ismé

LUTTES

**Entrevue : Droit à
l'assurance-chômage :
le combat de tous et toutes** 18
Avec Jérémie Dhavernas. Propos recueillis
par Viviana Melisa Isaza Lescano

MÉDIAS

**Rendez-vous des médias
critiques de gauche** 21
Samuel Raymond et
Alexis Lafleur-Paiement

ENVIRONNEMENT

**Entrevue : Hub de mobilisation
pour la justice climatique** 24
Avec Jacqueline Lee-Tam et
Isabelle Grondin Hernandez
Propos recueillis par Isabelle Bouchard
et Samuel Raymond

ÉDUCATION

Quelle démocratie scolaire ? 26
Jean Bernatchez

ANALYSE DU DISCOURS

**Les élites responsables
du déficit d'empathie** 28
André Bilodeau

HOMMAGE

Ce que je dois à Bruno Latour 30
Benoit Tellier

MINI-DOSSIER

La musique engagée 32
Coordonné par Isabelle Bouchard et
Philippe de Grosbois

**Barâyé, la nouvelle révolution
iranienne** 32
Daria Khadir

**Entrevue avec le rappeur Raccoon :
La connaissance, cinquième élément
du hip-hop** 34
Propos recueillis par Aurélie Thériault
Lafontaine et Samuel Raymond

**PUNK QC : COURT CIRCUIT
PANORAMIQUE D.I.Y.** 36
Ramon Vitesse

Quand chanter est politique 37
Entrevue avec Mike Paul Kuekuatsheu
Propos recueillis par Isabelle Bouchard,
Philippe de Grosbois et Aurélie
Thériault Lafontaine

COUP D'ŒIL

Mères au front, un an déjà 39
Alexis Ross

CULTURE

Des essais pour ados 66
Entretien avec Pauline Gagnon
Propos recueillis par Philippe de Grosbois

Recensions 70

À tout prendre! 72
Ramon Vitesse

41

LOBBYISME LE POUVOIR OBSCUR

Coordonné par Wilfried Cordeau,
Yannick Delbecque et Claude Vaillancourt

**Mon OSBL n'est pas un lobby :
Une lutte vitale pour la démocratie
au Québec** 42
Mercédez Roberge

**Agriculture : Les effets pervers
d'une grande infiltration** 45
Louis Robert

**Washington et Bruxelles,
le modèle imposé** 48
Claude Vaillancourt

La bête noire de l'économie politique 50
Thierry Pauchant

Lobbyisme des géants d'Internet 52
Yannick Delbecque

**Pétrolières et gazières : Comment remettre
à plus tard l'urgence climatique** 54
Claude Vaillancourt

**Industrie du tabac et de la nicotine :
La nicotine qui veut renaître
de ses cendres** 56
Flory Doucas

**Astroturfing : De lobbyisme indirect
à « similitantisme »** 58
Stéphanie Yates

**Engagement, militance et
lobbyisme scientifique** 60
Collectif scientifique sur les enjeux
énergétiques au Québec

Des Municipalités vulnérables 62
Marie-Ève Bélanger-Southey

**Lobbying immobilier à Montréal :
Une inquiétante proximité** 64
Sophie Thiébaud

ÉDITORIAL

L'AUTO, FREIN À LA MOBILITÉ

Le collectif d'*à babord!* dénonce le recul qu'accuse le Québec en matière de transport collectif, au détriment de l'accès à la mobilité, de la défense des territoires et de la lutte contre les changements climatiques.

Alors qu'il faudrait développer de toute urgence notre réseau de transport en commun, la situation va plutôt en se détériorant. Pour commencer l'année en beauté, on apprendait que la Société de transport de Montréal (STM) mettait fin à ses lignes d'autobus « dix minutes max », qui assuraient une fréquence rapide durant les heures de pointe. Cela s'ajoute au recul accusé depuis la pandémie par les systèmes de transport des banlieues, loin d'avoir tous rétabli les services à leur niveau pré-confinement.

Ailleurs au Québec, le système de transport collectif interurbain est à des milles de répondre aux besoins des gens. Orléans Express continue aussi d'offrir des services réduits, et ceux qui restent ne sont pas toujours glorieux: par exemple, le trajet Montréal-Baie-Saint-Paul prend treize heures en autocar, pour seulement 350 kilomètres. Voilà la légendaire efficacité de l'entreprise privée! Chez VIA Rail, les trajets sont aussi chers que peu fréquents et doivent céder le passage aux trains de marchandises. Sans parler de la stagnation du projet de trains à grande fréquence dans le corridor Windsor-Québec, où habite pratiquement la moitié de la population canadienne.

Si, durant la dernière campagne électorale, Québec Solidaire proposait de nationaliser les autobus interurbains et de revitaliser le réseau ferroviaire public, la CAQ, elle, veut « rationaliser » les « dépenses » du transport collectif, tout en faisant obstruction au progrès du tramway dans la capitale et en misant à coup de milliards sur son délire de troisième lien, au service de l'autosolo – mais électrique, rassurez-vous!

Réduire la transition énergétique à l'électrification de millions d'autosolos, c'est se condamner à éventrer les territoires – autochtones – en exploitant les « minéraux critiques » nécessaires à la production des batteries et en bâtissant de nouveaux barrages afin de répondre à une explosion de la consommation d'énergie « verte ». Pendant ce temps, le super-ministre Fitzgibbon envisage de nous forcer à baisser le chauffage pour réagir à la pénurie d'électricité qui pointe à l'horizon: il nous montre quelles sont ses priorités.

Et pour ajouter au désastre environnemental, le règne tous azimuts des automobiles et l'espace monstrueux qu'on leur accorde dans nos villes et nos villages encouragent aussi l'étalement urbain, cette attaque frontale contre la biodiversité et la préservation des terres agricoles.

On parle beaucoup d'à quel point l'empire de l'automobile est une aberration écologique, mais on oublie souvent – il faut croire qu'on s'est habitué à ce monde infernal – combien il rend nos villes et nos villages hostiles, invivables. Chaque année, il tue des piétonnes et des cyclistes par dizaines et en blesse encore plus. Il défigure aussi nos grands espaces à coups de viaducs, de voies d'embranchement et de stationnements-îlots de chaleur.

Et, comble de l'ironie, l'omniprésence de l'automobile constitue un obstacle à... la mobilité. Au moins pour tou-tes ceux qui, par choix ou par

obligation, ne conduisent pas. Ce sont évidemment les personnes déjà marginalisées et précarisées qui souffrent le plus de ce tout-à-l'auto. Pensons aux habitant-es de villages éloignés qui, malades, doivent se rendre dans les grands centres pour leurs soins essentiels. Même en ville, l'effritement des services de transport public prive toujours un peu plus les personnes sans voiture de d'options, de temps et de spontanéité, les obligeant à organiser leur vie autour d'horaires d'autobus improbables et tenant leur quotidien à la merci des annulations et des retards.

Enfin, écoutons les groupes de défenses des droits qui nous rappellent depuis des années que peu importe l'efficacité de nos tramways et trains, le transport public demeurera injuste tant que l'accès y sera limité par des tarifs parfois outranciers, laissant en plan les personnes à plus faible revenu.

Nous appelons les élu-es – qui de toute évidence ne fréquentent pas beaucoup les autobus – à se rappeler que les questions de mobilité sont des questions de justice sociale, que la mobilité a des effets sur la qualité de vie et sur l'accès aux services essentiels comme les soins de santé et l'éducation.

Projet Montréal augmente la part du budget consacrée à la police alors que la STM en arrache financièrement; la CAQ milite pour engouffrer des milliards dans un troisième lien qu'aucune étude n'appuie. Plus que de simples erreurs de parcours à rectifier, la situation actuelle est le fruit d'une funeste vision politique: nous pouvons encore – nous devons – emprunter une autre voie.

Le collectif de rédaction

Un espace ouvert pour le débat politique et l'intervention sociale

info@ababord.org

ababord.org

Facebook : [revueababord](#)

Twitter :
[@revueababord](#)



à bâbord!

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

La revue *À bâbord!* est une publication indépendante, sans but lucratif, paraissant quatre fois par année depuis sa fondation en 2003. Elle est éditée par des militantes et des militants de toutes origines, proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre hommes et femmes et dans nos liens avec la nature. La revue a pour but d'informer, de formuler des analyses et des critiques sociales et d'offrir un espace ouvert pour débattre et favoriser le renforcement des mouvements sociaux d'origine populaire. *À bâbord!* veut appuyer les efforts de celles et ceux qui dénoncent les injustices et organisent la rébellion.

Condition d'utilisation des articles de la revue

À bâbord! valorise la libre circulation et le partage des idées critiques. De même, il est fondamental que toute reproduction d'une partie ou de la totalité d'un article publié dans la revue par les auteur-trice-s respecte les règles de l'art en matière d'intégrité intellectuelle. Conséquemment, les articles de la revue peuvent être reproduits à condition d'en citer la source.

COLLECTIF DE RÉDACTION

Valérie Beauchamp, Myriam Boivin-Comtois, Isabelle Bouchard, Wilfried Cordeau, Philippe de Grosbois, Yannick Delbecque, Francis Dolan, Elisabeth Doyon, Miriam Hatabi, Viviana Melisa Isaza Lescano, Audrée Thériault Lafontaine, Isabelle Larrivée, Samuel-Élie Lesage, Mat Michaud, Jacques Pelletier, Samuel Raymond, Alexis Ross, Camille Simard, Claude Vaillancourt, Ramon Vitesse

COMITÉ D'ÉDITION

Valérie Beauchamp, Elisabeth Doyon, Miriam Hatabi (secrétaire de rédaction), Isabelle Larrivée, Samuel-Élie Lesage, Mat Michaud, Jacques Pelletier, Alexis Ross, Camille Simard, Ramon Vitesse

COLLABORATIONS SPÉCIALES

Jade Almeida, Marie-Ève Bélanger-Southey, Jean Bernatchez, André Bilodeau, Marc Brullemans, Bonnie Campbell, Thomas Collombat, Jérémie Dhavernas, Flory Doucas, Alexandra Dupuy, Pauline Gagnon, Nathalie Garceau, Isabelle Grondin Hernandez, Daria Khadir, Mike Paul Kuekuatsheu, Alexis Lafleur-Paiement, Jacqueline Lee-Tam, Chantal Ismé, Mélissa Miller, Thierry Pauchant, Julia Posca, Raccoon, Benoît Renaud, Christophe Reutenauer, Mercédeez Roberge, Louis Robert, Bernard Saulnier, Lucie Sauvé, Kharoll-Ann Souffrant, Valentin Tardi, Benoit Tellier, Sophie Thiébaud, Jean-Philippe Waaub, Sebastian Weissenberger, Stéphanie Yates

PRODUCTION ET INFOGRAPHIE

Anne-Laure Jean

VISUELS

Confédération des syndicats nationaux, Elisabeth Doyon, Heiner Engbrocks (CC BY-NC), Library of Congress, Mères au front, Midjourney, Samuel Raymond, Rosa Pollack (CC BY-NC-SA), Ramon Vitesse, Wikicommons

La revue *À bâbord!* est imprimée par **Héon & Nadeau Ld**

La revue est archivée numériquement par Érudit **erudit.org** et par Les classiques des sciences sociales **classiques.uqac.ca**

Le site de la revue est hébergé par **Koumbit.org**

À bâbord!
Revue À bâbord!
Montréal
N° 95 - Printemps 2023
4 fois par année
(Imprimé) ISSN 1710-209X | ISBN 978-2-925225-08-9
(En ligne) ISSN 1710-2103 | ISBN 978-2-925225-09-6

Dépôt légal bibliothèque nationale du Québec.
Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.



INVITATION



La journée se tiendra le
**1^{er} avril 2023 dans le bâtiment
de la CSN au 1601, avenue
De Lorimier, Montréal.**

ATTAC-Québec vous invite à une journée d'étude qui portera sur le même thème que le dossier de ce numéro d'*À bâbord!*, *Lobbyisme le pouvoir obscur*. La journée sera composée de trois conférences :

CE QU'EST LE LOBBYISME... ET CE QU'IL N'EST PAS

Avec Claude Vaillancourt, président d'ATTAC-Québec et Mercédeez Roberge, coordonnatrice Mon OSBL n'est pas un lobby

LE LOBBYISME ET LA SCIENCE

Avec Louis Robert, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, auteur de *Pour le bien de la terre* et Stéphane Horel, journaliste, autrice de *Lobbytomie*

COMBATTRE LE LOBBYISME

Avec Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et Anne-Céline Guyon, Chargée de projet experte climat – Nature Québec

Les conférences seront suivies de la présentation d'une déclaration commune contre le lobbyisme et du lancement du dernier numéro de la revue *À bâbord!* Nous vous invitons à y être en grand nombre!

Inscription : quebec.attac.org

BRÈVES

Le collectif est fier de souligner la parution du dernier livre de Claude Vaillancourt, *La fin du néolibéralisme*, chez Écosociété. Dans ce petit ouvrage, Claude propose une hypothèse qui peut paraître surprenante, mais qui donne sens aux bouleversements politiques et économiques en cours: le néolibéralisme que nous avons combattu durant des décennies et qui semblait tellement implacable serait déjà en train de rendre son dernier souffle, en toute discrétion.

Les débats féroces qui déchirent la sphère politique montrent bien que les «évidences» dogmatiques de l'ère néolibérale – libre-marché absolu, austérité à tout prix et autres théories du ruissellement – ne convainquent plus. Les crises économique, climatique et sanitaire qui secouent le monde confirment les limites réelles du libéralisme débridé et imposent déjà aux gouvernants, parfois bien malgré eux, de revoir leurs priorités économiques.

Mais rien n'est joué: en s'effritant, le consensus néolibéral laisse derrière lui davantage de confusion que de certitudes. Si les décideurs font bien quelques concessions aux mouvements sociaux, nous sommes loin d'être véritablement en route vers une véritable justice sociale et écologique. Et pendant ce temps, l'extrême droite gagne en puissance, menaçant de couper court aux espoirs pour instaurer sa propre contre-révolution mortifère.

Les luttes seront plus nécessaires que jamais: c'est pour nous aider, modestement, à nous y orienter un peu mieux que Claude Vaillancourt propose cette cartographie des transformations en cours.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

DES ŒUVRES D'ART SANS ARTISTE

Jade Almeida

Fin 2022, tout le monde semblait avoir mobilisé des dizaines, voire des centaines d'artistes à la fois, pour se faire tirer le portrait. Le bât blesse lorsqu'on réalise qu'aucun·e artiste n'avait été compensé·e, crédité·e.

Si vous avez passé quelque temps en ligne avant les fêtes, vous avez probablement été bombardé·es de photos de vos proches transformé·es en différents styles artistiques, des plus classiques à la Van Gogh au plus moderne des dernières tendances de l'art numérique. Amusante et colorée, certes, cette mode a cependant relancé le débat sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA), mais aussi sur la propriété intellectuelle, sur l'usage de données personnelles en ligne, voire sur ce qui constitue l'art en soi.

S'APPROPRIER DES SIGNATURES ARTISTIQUES

Pour comprendre l'amplitude du débat, revenons au cas d'école : Lensa. Lensa est une application de retouche photographique lancée en 2018 par Prisma Lab et qui a connu un élan de popularité en novembre 2022. En effet, son nombre de téléchargements a explosé à plus de 5 millions et elle s'est classée en tête des applications les plus populaires à la fin de 2022. Pourtant, des applications de retouche photo ou même de génération d'avatar à partir de *selfies*, il en existe par paquets. Ce qui va créer l'engouement pour Lensa est une option bien spécifique appelée « *magic avatar* ». Le principe est simple : en tant qu'utilisateur·ère, vous téléversez des photos de vous et, en fonction du tarif choisi, le logiciel transforme des dizaines, jusqu'à des centaines de vos *selfies* en œuvres d'art.

Si certaines sont clairement modélisées selon des figures classiques considérées comme du domaine public, d'autres, au contraire, reproduisent des styles

d'artistes modernes qui n'ont jamais consenti à ce que leur art soit utilisé de la sorte. Plusieurs artistes vont donc dénoncer Lensa et parler de vol, d'appropriation et de non-respect de la propriété intellectuelle. Pour autant, leurs recours légaux sont limités et le débat va même s'enliser dans la dimension éthique de l'affaire. Tout cela dû, notamment, au mode de fonctionnement même de l'application.

Lensa s'appuie sur le travail d'un organisme à but non lucratif nommé Laion. Laion a créé d'énormes masses de données récupérées à travers tout le Web (une méthode appelée *scraping*), stockées puis rendues accessibles publiquement et gratuitement pour le développement de programmes d'IA, entre autres. Leur dernier projet est la base de données Laion5B, qui amasse plus de 6 milliards d'images et descriptions d'images récupérées sur le Web. C'est ce qu'utilise Lensa, dont le logiciel d'IA examine cette masse de données afin de les restituer en transformant les *selfies* que les usager·ères téléversent. Ce faisant, Lensa utilise une zone grise de non-droits, prévalente sur le Net, qui lui permet de générer énormément de profits tout en soulevant une masse d'enjeux légaux et éthiques.

QUEL CONSENTEMENT ?

Laion est très claire quant à ses conditions d'utilisation. Elle rassemble toutes ces données, mais n'en tire aucun profit direct. Pour autant, un premier enjeu de consentement est soulevé : les usager·ères du Web n'ont pas massivement consenti à ce que leurs images et informations soient

stockées par un projet de recherche de développement d'IA, et ce même si aucun profit n'est réalisé sur le coup. Qu'à cela ne tienne, le fonctionnement d'Internet étant ce qu'il est, la base de données existe.

Maintenant, le fait que Lensa se serve de la base de données de Laion pour réaliser un profit devient un autre enjeu. Bon nombre d'artistes, qui ont pu reconnaître leur style dans la création d'images générées par Lensa, ont tiré la sonnette d'alarme. Problème : sur quel droit peut-on se baser pour faire reconnaître le vol, dans la mesure où le logiciel utilise une base de données préexistante, gratuite et publique ? De plus, si l'artiste a déposé d'iel-même des reproductions de son art en ligne, n'a-t-iel pas consenti à renoncer à ses droits sur ce que ses œuvres deviendraient sur le Web ? Certain·es sont même allés plus loin dans les contre-arguments : doit-on compenser l'artiste pour l'image finale, ou faudrait-il plutôt compenser les personnes ayant codé le logiciel, ou encore les créateur·rices de la base de données qui « nourrit » l'IA ? D'ailleurs, qui possède les droits de ce qu'une IA crée ? Doit-on reconnaître le droit de propriété à cette intelligence ? D'autres ont argumenté que si on ne reconnaît pas qu'une IA est capable de faire de l'art, qui resterait l'apanage de l'être humain, alors les artistes ne devraient pas se sentir inquiété·es, mais au contraire devraient la considérer comme un outil de plus dans la palette des possibilités créatives. Cela a mené jusqu'aux grandes questions philosophiques : qu'est-ce que l'art ? Si, de nos jours, un·e artiste peut créer une œuvre entièrement en ligne, à partir

de logiciels, dont certaines commandes sont préexistantes à l'usage, à quel point l'œuvre finale est-elle encore le résultat du génie humain ?

Les débats autour de ces questions sont féroces. Même au sein de la communauté des artistes concerné·es par l'affaire Lensa se trouvent absolument tous les points de vue. Néanmoins, une majorité s'accorde sur le fait que Lensa a franchi une certaine limite éthique. La preuve étant que des œuvres générées par l'IA possèdent même la copie de signatures des artistes en bas à droite des images. En effet, le logiciel n'avait pas automatiquement compris que les signatures artistiques ne font pas partie de l'art, mais sont censées être des preuves d'authenticité. D'où l'erreur quelque peu accablante.

DES DÉRIVES INQUIÉTANTES

De mon point de vue, qui n'est pas celui d'une artiste et ni d'une philosophe, mais celui d'une sociologue issue de communautés minoritaires, ce *no man's land* de droits entourant l'IA est terrifiant. Si on se base sur l'histoire de l'humanité, nous avons clairement un très mauvais historique en termes de marchandisation à outrance, de dévalorisation de la créativité, de pratiques de rémunération et d'attribution de crédit. Déjà, le fait qu'un logiciel soit en mesure de produire en quelques secondes des centaines de styles artistiques esquisse la menace de la production de masse. Et qui dit production de masse dit perte de valeur. Pourquoi une entreprise paierait plusieurs artistes pour des styles qu'iels ont mis des années à développer, si une application peut le faire pour moins de 10 \$? Dans un domaine où il est déjà difficile de faire carrière, cela pose une nouvelle barrière supplémentaire. À long terme, cela signifie que moins de personnes seront en mesure de se consacrer à une carrière artistique. Ce qui va avoir des conséquences importantes, inévitablement, sur les communautés les plus marginalisées.

Les inégalités vont donc être renforcées, ce qui est malheureusement un trait commun du déploiement de plusieurs logiciels d'IA. Ces derniers ont en effet tendance à amplifier des schémas prédéfinis.



L'image ci-dessus a été conçue à partir des mots clés « Une oeuvre d'art sans artiste » par le générateur d'images de Midjourney, un laboratoire de recherche indépendant consacré à l'intelligence artificielle (ID : MidJourney_oeuvre_dart_sans_artiste_e1b53753-9170-47ab-9b55-a14922e8c87d).

Il n'est pas étonnant, par exemple, qu'il n'ait suffi que de quelques heures sur Twitter pour qu'un logiciel de conversation basé sur l'IA (un *chatbot*) émette des propos racistes. De plus, l'homogénéité des programmeurs de ce type de logiciel – massivement hommes, blancs, cis et hétéros – a mené à d'énormes biais dans la mise en place de programmes. On a l'exemple de voitures automatiques qui ne s'arrêtent pas en détectant qu'une enfant traverse la route lorsque l'enfant n'est pas blanc. Les développeur·euses du programme n'avaient tout simplement pas pris en compte les nuances de couleurs de la peau. Ce type de biais, aux conséquences potentiellement tragiques, est également largement dénoncé.

En somme, l'IA a la capacité de se nourrir du pire de l'humanité, et ce, en

quelques clics et microsecondes. Si l'être humain est loin d'être prêt·e pour ce qu'elle va en produire, d'autres ont déjà commencé à en tirer d'immenses profits. L'argent avant l'éthique, comme toujours. Et finalement, j'ai peut-être mis le doigt sur une nouvelle différence fondamentale entre l'IA et l'être humain : l'IA apprend de ses erreurs constamment, mais pas nous. 

WOUNDED KNEE : 50 ANS DE LUTTE

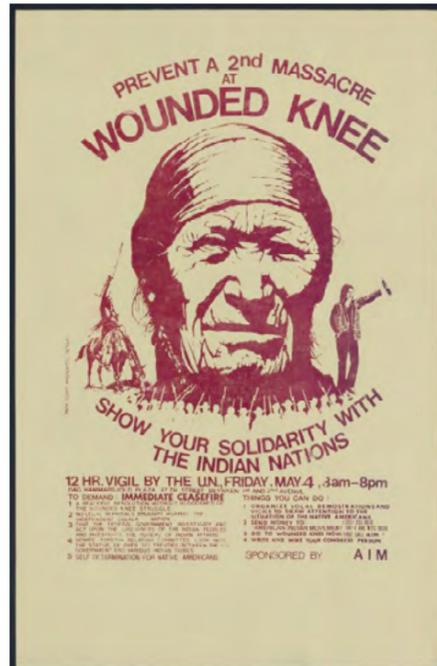
Mélissa Miller* et Miriam Hatabi ◀

Le 27 février marquait le 50^e anniversaire du début de l'occupation de Wounded Knee, une action menée par l'American Indian Movement (AIM) et des militant·es Oglala-Lakota de la réserve de Pine Ridge dans le Dakota du Sud. L'occupation, qui a duré 71 jours, marque un tournant dans les luttes pour les droits des peuples autochtones aux États-Unis.

Février 1973. Le site de Wounded Knee, situé au cœur de la réserve de Pine Ridge, est pris d'assaut par 250 militant·es de l'American Indian Movement et d'autres habitant·es de la région. L'American Indian Movement (AIM) est un groupe militant autochtone, créé à Minneapolis en 1968 afin de protéger les personnes autochtones des brutalités policières. À partir des années 1970, il se transforme en une organisation nationale et devient le fer de lance du mouvement *Red Power*, lui-même inspiré de la lutte pour les droits civils menée par des militant·es afrodescendant·es. Le AIM prend en charge de nombreuses luttes à travers le pays: indépendance économique, revitalisation des cultures traditionnelles, protection des droits reconnus par la loi et, plus particulièrement, autonomie sur les zones tribales ainsi que restitution des terres illégalement saisies par le gouvernement ou des compagnies privées.

UN SIÈGE CONNECTÉ AU PASSÉ

L'occupation de Wounded Knee, initiée par les habitant·es de Pine Ridge, vise d'abord à dénoncer la corruption du chef du conseil tribal Dicky Wilson ainsi que la violence exercée par ses hommes envers les Oglala-Lakota et plus particulièrement envers les traditionalistes. Avec la complaisance du gouvernement fédéral, Pine Ridge était devenue, sous la poigne de Wilson, une véritable prison pour ceux et celles qui tenaient à revaloriser leur culture et leurs traditions. L'occupation vise aussi à dénoncer les injustices historiques subies par les peuples autochtones aux États-Unis. Les occupant·es exigent notamment que le gouvernement fédéral respecte les



« Show your Solidarity with the Indian Nations », affiche de l'occupation de Wounded Knee, 1973, Library of Congress.

traités historiques qu'il a signé avec les différentes nations – traités qu'il a plus souvent qu'autrement bafoués.

D'ailleurs, le lieu choisi pour l'occupation n'est pas anodin. Situé au cœur du Dakota, Wounded Knee entre dans l'histoire en 1890 alors que l'armée américaine y commet un massacre. Dans un contexte de guerre et de famine, alors que les territoires sioux sont confisqués par le gouvernement américain et les communautés autochtones disséminées, le 7^e régiment de cavalerie, appelé pour « pacifier » la population de Wounded Knee, fusille entre 300 et 350 personnes. C'est pour se rappeler de ce massacre, mais aussi des luttes des

peuples autochtones pour leur souveraineté, qu'un des slogans les plus populaires du AIM est « Remember Wounded Knee » (rappelons-nous de Wounded Knee).

RAS-LE-BOL ET REVENDEICATIONS

Lors de l'occupation de 1973, les militant·es prennent possession de plusieurs bâtiments dans la localité de Wounded Knee, dont le musée, une station-service et quelques églises. Les occupant·es proclament alors l'indépendance de la nation oglala (Oglala Independent Nation), un geste qui exprime le refus des habitant·es de Pine Ridge de se soumettre plus longtemps à l'oppression coloniale et aux structures gouvernementales corrompues (les conseils tribaux) imposées par le gouvernement américain.

Cette déclaration d'indépendance n'est pas que symbolique: elle s'appuie sur un traité de 1868 signé entre les Sioux et le gouvernement des États-Unis. Les occupant·es exigent de négocier de nation à nation, mais le gouvernement fédéral décide plutôt de déloger les occupant·es par la force. Très vite, l'occupation tourne à l'affrontement armé. Pendant 71 jours, plus de 300 personnes résistent à une importante force militaire et paramilitaire composée de soldats, d'agents du FBI et de policiers locaux. Au terme de l'occupation, on dénombre deux morts, assassinés par les forces répressives.

LEGS ET ÉCHOS

L'occupation, bien que spectaculaire, n'a pas d'effet immédiat sur la réserve de Pine Ridge; les relations entre les militant·es traditionalistes et le conseil tribal s'enveniment et la violence y perdure. Par contre, l'occupation de Wounded Knee

fait apparaître au grand jour les revendications des nations autochtones aux États-Unis. L'action mobilise l'opinion publique qui se montre généralement favorable aux revendications des occupant·es. De plus, Wounded Knee contribue à former une nouvelle génération de militant·es pour les droits des peuples autochtones. Entre autres, certaines des militantes présentes à Wounded Knee forment l'année suivante l'association Women of All Red Nations. C'est aussi à ce moment que le AIM commence ses actions au Canada, notamment avec le blocage de Cache Creek en 1973.

L'écho du AIM dépasse les frontières coloniales – frontières que l'AIM ne reconnaît pas, d'ailleurs. Des membres de nations autochtones s'inspirent de leurs actions depuis 50 ans, partout à travers le monde. Lors de l'occupation de Wounded Knee, des militant·es kanien'kehá:ka sont allé·es soutenir leurs camarades aux États-Unis. À partir de 1973, de nombreuses organisations de défense des droits autochtones se rallient à l'AIM et à sa vision, et, dans

les années qui suivent, quelques sections de l'AIM sont créées du côté canadien de la frontière. Les expériences d'occupations et de blocages, de réclamations territoriales et d'actions directes se poursuivent depuis, au Canada comme aux États-Unis.

Pendant les années qui suivent Wounded Knee, l'AIM continue d'offrir son appui aux luttes que mènent les communautés autochtones du côté canadien de la frontière – en autant que celles-ci le demandent, peut-on lire dans des entrevues avec des membres de l'AIM publiées dans *Akwesasne Notes*. C'est ainsi que les luttes de Ganienkeh (1974), de Fort Kanasaraken (1979), d'Oka (1990) et d'Ipperwash (1995), parmi d'autres, s'inscrivent clairement dans la continuité de Wounded Knee. C'est aussi le cas du blocage du chantier de l'oléoduc Dakota Access, de 2016 à 2017, par des militant·es autochtones à Standing Rock dans le Dakota du Nord. Ainsi, depuis 50 ans, les luttes pour les souverainetés autochtones se poursuivent, par tous les moyens nécessaires. **af**

SOURCES

Blouin, Philippe (coord.), Matt Peterson, Malek Rasamny et Kahentinetha Rotiskarewake. *La Mohawk Warrior Society*, Éditions de la rue Dorion, 2022, 462 pages.

« On the Road to Wounded Knee », *Indian Nation*, Vol. 3, No. 1, Avril 1976

« The Struggle Continues – Wounded Knee », *Akwesasne Notes*, Vol. 5, No. 3, Juin 1973 « Voices from Wounded Knee », publié par les *Akwesasne Notes* (éditeur lié au journal du même nom).

*Membre du collectif d'Archives Révolutionnaires



Image tirée de l'épisode 5 de la série documentaire *We Shall Remain*, « Wounded Knee ».



Photo : Heiner Engbrocks (CC BY-NC)

LES LEÇONS DE LA PANDÉMIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL

Thomas Collombat

Les masques ont eu beau disparaître de la plupart des espaces publics au Québec, la COVID-19 et ses conséquences ont encore un impact important, notamment sur le monde du travail.

Sans chercher à faire un bilan exhaustif des transformations induites par la pandémie et les confinements, penchons-nous sur deux enjeux encore bien d'actualité: d'une part, la notion d'«anges gardiens», en particulier dans le secteur de la santé, et, d'autre part, la forte augmentation du télétravail.

LES «ANGES GARDIENS»

C'est désormais un lieu commun, la pandémie a révélé, pour celles et ceux qui n'en avaient pas encore conscience, l'importance cruciale de certains corps de métier dans la survie même de nos sociétés en temps de crise. Outre le personnel de la santé, les employé.e.s des épicerie et de la livraison à domicile se sont vus octroyer le titre de «travailleurs et travailleuses essentiels» dans un sens plutôt positif, alors que nous avons pris l'habitude d'utiliser cette

expression principalement pour limiter la capacité d'action collective de groupes de personnes salariées (par exemple, en empêchant des grèves par le recours à la Loi sur les services essentiels).

Toutefois, une autre expression est venue teinter le discours public, une expression que même le premier ministre a utilisée. Ces travailleuses et travailleurs, en particulier dans le secteur de la santé, ont rapidement été qualifié-es d'«anges gardiens». Derrière une intention de valorisation se cache pourtant une conception très problématique du travail dans ce domaine. Il n'est, en effet, pas anodin de recourir à un vocabulaire de l'ordre du religieux lorsque l'on traite des travailleuses et travailleurs de la santé.

D'abord, les anges, par définition, sont des êtres surnaturels n'ayant pas les mêmes besoins physiologiques ni matériels

que les êtres humains. Inutile donc de réfléchir à leurs conditions de travail, leur rémunération, leur santé mentale, etc... En outre, ce registre du religieux renvoie à une autre expression commune, soit celle de la «vocation». Il était ainsi courant d'affirmer que l'on devenait infirmière, enseignante ou... religieuse, par «vocation» et non par besoin de générer un revenu digne. La vaste majorité des services dans le domaine des soins, comme de l'éducation, ont d'ailleurs longtemps été, au Québec, à la charge des communautés religieuses. Or, la «rémunération» des sœurs relevait moins de la logique salariale appliquée à l'économie capitaliste qu'à celle des vœux qu'elles avaient formulés, notamment de pauvreté.

Ceci nous amène à un dernier constat, évident: les anges n'ont pas de sexe (ou de genre). Comme l'ont à maintes reprises

démontré les autrices féministes, ces carrières «vocationnelles» étaient dans leur vaste majorité destinées à des femmes, et cette caractérisation a ainsi contribué à dévaloriser durablement leur travail. Un quart de siècle après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale au Québec, nous voici à souligner à nouveau les glissements potentiels (et dangereux) d'un vocabulaire qui, sous couvert de bienveillance, jette un voile opaque sur la réalité du travail de nombreuses femmes et la nécessité de le compenser de façon digne et équitable.

Les leçons de la pandémie ont-elles été retenues? Si on regarde du côté de l'Ontario, rien ne le laisse penser. On blâmait encore récemment le gel de salaire imposé par le gouvernement Ford dans la fonction publique pour la pénurie importante de personnel infirmier dans le réseau de la santé de la province. Au Québec, les négociations du secteur public sont le nouveau théâtre au sein duquel se joue ce débat. Les «anges gardiens» viennent réclamer leur dû et rappellent au gouvernement Legault que leur travail «essentiel» doit se payer en salaires permettant de affronter l'inflation galopante et non à coup de remerciements ou de primes ponctuelles accordées sans même consulter les organisations syndicales. Souhaitons qu'à terme, au moins dans ce domaine, l'expérience de la pandémie porte fruit et contribue à la juste valorisation de ces emplois.

LE TÉLÉTRAVAIL

Autre réalité imposée par les confinements: le télétravail. En mars 2020, quasiment du jour au lendemain, des millions de travailleuses et travailleurs se retrouvent à devoir improviser un nouveau bureau à domicile, dans une multitude d'emplois liés aux services. Solution temporaire, d'urgence, encadrée de façons très variables par les employeurs, elle disparaît totalement dans certains domaines une fois les confinements terminés, mais devient au contraire une nouvelle norme pour d'autres. La pandémie et ses impératifs ont créé des attentes, et parfois ouvert des chemins que l'on n'imaginait pas pouvoir explorer auparavant. Les pressions poussant vers le

télétravail sont multiples: parfois, ce sont les employeurs qui le considèrent comme une source d'économie potentielle ou une façon d'élargir leur bassin de recrutement, parfois ce sont les personnes salariées elles-mêmes qui le réclament, y voyant un moyen de mieux concilier travail et vie personnelle.

Trois ans après les premiers confinements, deux constats s'imposent: d'une part, le télétravail est en forte augmentation par rapport à l'avant-pandémie et est sans doute là pour rester; d'autre part, les modalités de son application sont encore en pleine définition dans de nombreux milieux de travail. On en veut pour preuve la négociation actuelle dans la fonction publique fédérale. Alors que la pratique du télétravail y était tout au plus marginale avant la pandémie, elle s'y est généralisée. Sondé-e-s par leurs syndicats, les fonctionnaires fédéraux-ales ont indiqué massivement ne pas vouloir revenir dans leurs bureaux, tout en soulignant que le télétravail n'avait en rien nui à leur productivité puisque des programmes publics sans précédent avaient pu être instaurés par le gouvernement fédéral pendant la COVID-19. De son côté, le Conseil du Trésor, qui dirige les négociations du côté patronal, a envoyé de nombreux messages contradictoires. Promettant dans un premier temps flexibilité et autonomie des différents ministères, il a récemment décidé d'imposer un modèle unique de deux à trois jours de travail au bureau par semaine à toutes ses employé-es, soulevant l'ire de celles et ceux-ci ainsi que de leurs organisations syndicales.

Le télétravail charrie toutefois encore de nombreux enjeux. Si, dans le cas des fonctionnaires fédéraux, il semble être un choix vastement majoritaire, est-il vraiment toujours choisi dans les milieux qui le pratiquent, ou plutôt imposé plus ou moins directement par les employeurs? Quand il est instauré, quelles obligations s'imposent à l'employeur tant en matière d'équipements que de santé et sécurité du travail? Jusqu'où peut aller son contrôle sur le travail effectué à domicile? Comment ces nouvelles pratiques s'articulent-elles avec le droit à la déconnexion, de plus

en plus réclamé par les travailleuses et travailleurs?

Enfin, que nous dit cette envie de télétravail chez plusieurs personnes salariées? Dans une économie capitaliste, les milieux de travail ont toujours été des espaces de tension. Ils incarnent le rapport d'aliénation et de subordination imposé par le contrat de travail, mais ils constituent également des lieux de socialisation, d'échanges, et parfois même d'émancipation lorsqu'ils permettent la création de solidarités, y compris et surtout face aux employeurs eux-mêmes. C'est ici que le télétravail vient questionner la pratique syndicale elle-même: les syndicats sont-ils prêts pour la «télémitance»? Les avantages des assemblées en Zoom, qui rejoignent sans doute plus de membres, compenseront-ils l'absence des liens directs, des conversations de corridors, des délibérations en personne où les échanges sont souvent plus riches? Sans parler des effets pervers du télétravail sur les conflits eux-mêmes. Dernièrement, tant le Nouveau-Brunswick que l'Ontario ont suggéré à leur personnel enseignant de passer en téléenseignement, non pas en raison d'une pandémie ou d'une tempête de neige, mais bien pour contourner d'éventuels piquets de grève... Les balises restent donc à adopter et qu'il s'agisse de reconnaissance salariale ou de télétravail, la pandémie et ses conséquences n'ont pas fini de nous interpeller.

Sans en changer les fondements, elles jettent un éclairage nouveau sur les rapports de pouvoir du travail, sur l'arbitraire patronal, mais aussi sur les capacités d'émancipation par l'organisation collective qui s'offrent aux travailleuses et travailleurs. 

Le collectif de la revue *À bâbord!* souhaite la bienvenue à Thomas Collombat, qui tiendra la chronique Travail. Thomas Collombat est politologue et professeur à l'Université du Québec en Outaouais. Il s'intéresse au mouvement syndical comme acteur sociopolitique. Il a réalisé des terrains de recherche tant en Amérique latine qu'au Québec et au Canada. Ses travaux s'ancrent dans une approche d'économie politique critique.

ENTREVUE

TRANSFORMATIONS DANS L'ÉCRITURE

Entretien avec Alexandra Dupuy
Propos recueillis par Isabelle Bouchard ◀

Comment décrire l'état actuel de l'écriture inclusive dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans la sphère publique et dans l'univers académique ? À *bâbord!* s'est entretenu sur ce sujet avec Alexandra Dupuy, doctorante en linguistique à l'Université de Montréal.

À bâbord! : S'interroger sur les liens entre la langue et le genre, est-ce si nouveau ?

Alexandra Dupuy : Non ! Pensons simplement à la question de la féminisation qui a beaucoup fait parler et ce, sur une période très étendue. D'ailleurs, ce n'est que très récemment que la France a finalement accepté la féminisation des noms de métiers et c'est le résultat d'un long travail. Le Québec a influencé ce mouvement. Dans les années 1970, en réaction au travail militant de femmes, l'Office québécois de la langue française (OQLF) avait déjà recommandé l'usage des formes des noms de métiers au féminin. Ces militantes avaient dénoncé, dans une publication du Conseil du statut de la femme, que les femmes n'étaient pas nommées dans des documents destinés à des personnes qui allaient sur le marché du travail. Les pratiques étaient très variées en la matière et les femmes ne se sentaient pas incluses. Elles ne sentaient pas que les documents s'adressaient à elles.

Même au Moyen-Âge, il y a des histoires de nonnes qui ont écrit des poèmes religieux avec des noms féminins qui étaient refusés comme « autrix ».

À B! : En septembre dernier, vous étiez invitée à une table ronde portant sur la façon d'aborder la diversité en sociolinguistique. Quelles ont été vos observations et vos contributions ?

A. D. : J'ai insisté sur l'inclusion, mais pas uniquement en termes de genre, puisque ma définition de l'inclusion est beaucoup

plus large. J'ai parlé de « qui parle de qui ? ». Est-ce qu'on réalise des efforts et est-ce qu'on prend des actions concrètes pour s'assurer d'avoir une diversité de personnes qui se retrouvent dans le milieu de la recherche ?

Quand on fait de la sociolinguistique, c'est particulier de constater qu'une partie limitée de la société se prononce pour la société au grand complet. Il faut aussi se questionner sur comment on parle de cette société. S'assure-t-on, lors de collectes de données, d'avoir une diversité de profils ? Il me semble que c'est problématique particulièrement d'une perspective scientifique, d'établir un portrait de la langue parlée sur la base exclusive de personnes universitaires blanches. Il faut, entre autres, prendre en compte les personnes dyslexiques, malentendantes et aveugles et leur moyen d'entrer en relation avec la langue. Notre travail de linguiste est de faire état de toutes ces situations.

À B! : Que penser de l'entrée du pronom « iel » dans le dictionnaire Le Robert ?

A. D. : À savoir si c'était un coup de marketing, peut-être, mais c'est un très bon coup. On n'a jamais autant parlé de ce pronom qui, initialement, était surtout connu dans les milieux militants. Maintenant, de plus en plus de personnes utilisent ce nouveau signe linguistique pour nommer une réalité. En revanche, il y a aussi des poches de résistance, même dans la communauté des linguistes. Fait intéressant, cette

résistance à l'égard de ces néo pronoms ne semble pas être corrélée à l'âge.

À B! : Comment qualifier l'état de l'écriture inclusive dans les médias québécois ?

A. D. : Je me souviens avoir lu une entrevue dans *Le Devoir* avec une personne non-binaire. La personne journaliste a écrit « iel » entre guillemets. Je me suis dit « tiens, c'est intéressant, parce que jamais on aurait placé les pronoms « elle » ou « il » entre guillemets. Puis, plus tard, dans le même journal et pour une autre entrevue, les guillemets ont disparu ! Je constate qu'il y a encore des réticences, mais qu'il y a aussi de l'ouverture. Dans notre société, il y a des personnes non-binaires. Iels donnent et donneront des entrevues dans les journaux et les médias et iels devront être nommés-es.

Une occurrence s'est observée à Radio-Canada. Xavier Gould, une personne artiste, queer et non-binaire originaire du Nouveau-Brunswick a contribué à un reportage sur la non-binarité. Or, dans l'article, on faisait référence à Xavier en utilisant le mauvais pronom. Avec raison, l'artiste s'est indigné-e publiquement et Radio-Canada a dû se doter d'une politique pour ne pas mégenrer les personnes.

À B! : Quelles sont vos observations sur la langue en ligne et les rapports aux genres ?

A. D. : C'est comme si la langue en ligne se situait entre la langue orale et la langue écrite. Certains patrons de la langue

parlée vont possiblement se refléter dans la langue écrite. Si, dans la langue orale, les personnes ont tendance à utiliser des formes comme « toustes » ou « ceux », c'est probable que dans la langue écrite en ligne, ces formes vont être aussi employées, étant donné le contexte moins formel. Il y a une liberté sur les réseaux sociaux qui favorisent l'invention de nouveaux codes. Par exemple, il y a des communautés linguistiques et des codes linguistiques sur les réseaux sociaux qui sont différents de ceux utilisés dans la vie professionnelle. Une personne peut se créer une communauté propre aux intérêts des personnes queer non-binaires et alors adopter des codes linguistiques propres à cette communauté. Ces codes seront en premier utilisés dans la communauté, puis leur emploi pourrait être élargi. Notre rapport à la langue a été transformé par notre utilisation des ordinateurs et de nos échanges rapides avec une diversité de personnes sur Internet. Il faut le souligner.

À B! : Quelles sont les normes rédactionnelles les plus supportées en recherche ? En d'autres mots, quelles sont les bonnes pratiques à privilégier en recherche ? Quels sont les prochains défis pour rendre visibles et lisibles toutes les identités dans notre langage ?

A. D. : Les normes rédactionnelles en recherche sont très variables. On observe toutefois que des personnes vont rédiger leur mémoire et leur thèse avec des formes inclusives. J'ai moi-même utilisé des formes inclusives lors de la rédaction de mon mémoire. En effet, j'ai utilisé le néologisme « locutaire » (une personne qui parle une langue) plutôt que « locuteur » ou « locutrice ». Pour l'instant, l'emploi des formes inclusives dans les écrits universitaires n'est pas généralisé, même si on observe des personnes qui désirent qu'il le soit.

En 2022, le réseau de l'Université du Québec a publié un guide dans lequel on retrouve les grandes lignes rédactionnelles de l'écriture inclusive. Cela est manifestement une ouverture, mais ce ne sont pas tous les plans de cours qui sont rédigés de manière inclusive. Notons aussi que

certaines chaires de recherches s'intéressent de près à ces questions et que les étudiant·es qui s'identifient au mouvement queer sont davantage visibles et souhaitent être aussi nommé·es et exister dans la langue.

De mon point de vue de sociolinguiste, l'une des bonnes pratiques que je souhaite mettre en lumière, c'est l'écoute. C'est important d'écouter quand on étudie la société, parce qu'elle évolue au même titre que la science et que la langue. Faire preuve de réticence, ce n'est pas utile, car la langue va tout de même évoluer et notre discours ne sera plus cohérent.

À B! : Quels sont vos souhaits pour l'avenir du langage inclusif ?

A. D. : Un de mes souhaits, ce serait que l'OQLF s'intéresse à l'établissement de normes nationales en réalisant une étude auprès des personnes et groupes concernés pour éventuellement créer un guide. Je suis consciente que s'il y avait une norme nationale, elle ne serait pas nécessairement respectée, mais elle serait une référence et j'espère que cela pourrait en quelque sorte démocratiser les démarches.

J'ai aussi le souhait que l'on cesse la condescendance et l'âgisme liés à l'écriture inclusive. Les jeunes sont une part importante de notre société et on doit reconnaître toute la légitimité qu'a cette population de se préoccuper de leur langue, de notre langue. Si on souhaite que les jeunes s'approprient la langue, il faut au moins qu'elles puissent y être nommés-es sans être mégenrés-es.

Un autre de mes souhaits, c'est qu'on s'intéresse davantage aux personnes de notre société qui éprouvent de la difficulté avec la langue écrite et la lecture – et elles sont nombreuses – dans la recherche de formes inclusives plus universelles. Rendre plus accessibles la lecture et l'écriture en prenant en considération le plus grand nombre de personnes est un défi de taille. Cela exigera du temps, et c'est normal! ▶



Illustration : Elisabeth Doyon

LUMIÈRE SUR LES ALLUMETIÈRES

Kharoll-Ann Souffrant

L'ouvrage de l'historienne Kathleen Durocher est d'une importance capitale pour mieux comprendre le sort qui a été réservé aux ouvrières de la manufacture d'allumettes.

Kathleen Durocher est candidate au doctorat en histoire et en études féministes à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa, elle a récemment publié aux Presses de l'Université d'Ottawa, *Pour sortir les allumetières de l'ombre – Les ouvrières de la manufacture d'allumettes E. B. Eddy de Hull (1854-1928)*, un essai pionnier qui émane de ses travaux de recherche. Elle y explique le destin de celles qu'on appelle les « allumetières », les femmes ayant œuvré au sein de l'allumière de la E.B. Eddy à Hull, la principale productrice d'allumettes au pays entre les années 1870 et 1928. C'est d'ailleurs en leur honneur que l'ancien boulevard de l'Outaouais, à Gatineau, a pris le nom du boulevard des Allumetières. À cette époque, l'électricité n'était pas ce qu'elle était aujourd'hui, d'où l'importance de l'industrie de production des allumettes, essentiellement dominé par des hommes.

Dans un article publié dans la revue *Ouvrage* en octobre 2020, Durocher relate que « [d]urant des décennies, des centaines d'employé-e-s, principalement des adolescentes et des jeunes femmes, s'affair[iaient] à l'emballage des bouts de bois inflammables. Travaillant dans des conditions difficiles, entre 50 et 60 heures par semaine, et ce, toute l'année, elle ne gagn[iaient] qu'un maigre salaire octroyé à la pièce. » En outre, leur exposition à la nécrose maxillaire causée par le phosphore blanc provoque la perte des dents en plus de la décomposition des os et de la mâchoire. Cette terrible

maladie n'a que pour seul « remède » l'ablation de la mâchoire.

Faute de moyens financiers, nombreuses sont celles qui furent obligées de subir cette opération à domicile plutôt qu'en milieu hospitalier. Le phosphore blanc fut d'ailleurs interdit en Europe à la fin du 19^e siècle et est aujourd'hui

considérée comme une arme incendiaire par les Nations Unies. On comprend donc que le dur labeur de ces allumetières met leur santé et sécurité en péril, notamment en raison de la toxicité des matériaux qu'elles manipulent et du risque incessant d'incendie qui accompagne leur travail, telle une épée de Damoclès.

De fil en aiguille, et devant ce système d'exploitation, les travailleuses décident, à partir de 1928, de se mobiliser, et ce, sous la bannière d'un syndicat catholique et exclusivement féminin. Celles qui avaient longtemps été éclipsées des tentatives de syndicalisation de leurs collègues masculins connaissent une réussite qui rayonnera à travers le Canada, en plus de marquer la région de Hull. Ce syndicat aura eu à sa tête une dénommée Donalda Charron, la première femme présidente d'un syndicat au Québec.

Le syndicat des allumetières a aussi connu de nombreuses peines. Au cours de leur courte histoire, les allumetières syndiquées subirent deux conflits de travail dont le second tuera leur mouvement contrairement au premier, où elles purent obtenir plusieurs gains au niveau de leurs conditions de travail et de leur capacité de négociation. Le litige au cœur du premier conflit concerne « la question des doubles équipes de travail requises par l'employeur pour faire face à la demande accrue du marché. Malgré le lock-out imposé par la compagnie, les allumetières obtiennent gain de cause et se voient accorder des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail ».



Illustration: Elisabeth Doyon



Photo: Les allumetières. Archives de la confédération des syndicats nationaux

Les réjouissances pour les Allumetières seront toutefois brèves, car en 1924, la compagnie Eddy menace à nouveau de réduire les salaires qu'elles avaient obtenus lors du premier conflit de travail : « les ouvrières abandonneront alors leur travail sans consulter le syndicat, réaction à laquelle la compagnie ripostera par une contre-grève de neuf semaines. Le syndicat obtiendra gain de cause mais, cette fois-ci, la conjoncture économique remettra en cause la fabrication d'allumettes chez E.B. Eddy. Elle fermera définitivement cette section en 1928 pour ne conserver que la seule production du papier. »¹

Malgré ce qui apparaît, en surface, être un échec, l'expérience des Allumetières a permis de mettre en lumière le problème

social du harcèlement sexuel en contexte de travail et a également marqué l'imaginaire collectif.

L'Histoire a la fâcheuse tendance de faire silence sur les réalisations et les accomplissements des femmes, et ce, au profit des hommes. C'est notamment pour lutter contre cet effacement et cette invisibilisation que l'ouvrage de Durocher fait sens. Première étude historique portant sur ces syndicalistes, il y a fort à parier que grâce au travail intellectuel de Kathleen Durocher qui pave la voie à d'autres études du même genre, les allumetières ne figurent plus jamais dans l'ombre.

1. Citations tirées de *Bilan du siècle*, site encyclopédique de l'histoire du Québec depuis 1900 de l'Université de Sherbrooke. En ligne : <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20909.htm>

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN EN AYITI

Chantal Ismé*

Ayiti s'embourbe dans un cycle de crises à répétition. Les services publics sont détruits, l'économie criminelle s'impose et bloque tout développement de l'économie nationale, la pauvreté extrême s'approfondit, les élites sont incapables de résoudre les problèmes globaux par leurs propres moyens. Le Canada, sous le couvert de l'aide internationale, joue un rôle dans le maintien de l'occupation d'Ayiti.



Illustration: Elisabeth Doyon

Ces crises s'inscrivent aussi dans un contexte mondial caractérisé par l'internationalisation accentuée du capital et l'aggravation alarmante de la crise environnementale. La communauté internationale a une volonté plus ou moins affichée de renforcer l'occupation d'Ayiti pour

consolider ses positions géopolitiques. Ces crises s'inscrivent aussi dans un contexte mondial caractérisé par l'internationalisation accentuée du capital et l'aggravation alarmante de la crise environnementale.

Le Canada, pour des raisons historiques, se voit lui-même et est vu par les

membres du Core Groupe – un groupe consultatif regroupant les ambassadeurs de l'Allemagne, le Brésil, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France et de l'Union européenne – comme l'entité idéale pour asseoir le dispositif adéquat.

Engagés à fond dans leur effort de guerre au Moyen-Orient et en Afrique, les États-Unis d'Amérique du Nord et l'Union européenne se sont relativement désengagés dans les Caraïbes, modifiant ainsi le rôle géostratégique de cette région. C'est précisément le vide laissé aujourd'hui dans la région par ces deux grands acteurs mondiaux que le Canada, membre à la fois du Commonwealth et de la Francophonie, essaie de combler, en jouant la carte de la coopération avec Ayiti, dont les liens sont particulièrement étroits du fait notamment de la présence massive d'Ayitiens au Québec.

L'aide canadienne est principalement orientée vers les ONG et parallèlement remet en question les capacités de l'État ayitien à en assurer la gestion. Pour bien comprendre cette dynamique, il importe de brosser un portrait historique des relations entre Ayiti et le Canada et faire un survol rapide de la situation actuelle.

SURVOL HISTORIQUE DES RELATIONS CANADO-AYITIENNES

Les premières relations diplomatiques entre Ayiti et le Canada datent de 1937 et vont s'officialiser en 1954. Elles se renforcent au fil des ans, notamment avec la présence significative de la diaspora ayitienne au Canada, en particulier au Québec.

Dès les années 30, le Canada devient une destination d'étude pour de nombreux étudiant·es ayitiens·es. L'immigration ayitienne au Canada se poursuit par vagues successives à partir des années 1960. Les premières cohortes sont constituées de militant·es politiques, d'intellectuel·les, d'artistes et professionnel·les poussé·es à l'exil par la dictature féroce de Duvalier. Dans les années 1970, ce sont des travailleur·euses et des ouvrier·ères qui fuient Ayiti pour venir s'installer au Canada à cause des politiques intenses d'ajustement structurel qui déstructurent l'économie ayitienne. Depuis, l'afflux de migrant·es ayitiens·es (avec ou sans papier) et de réfugié·es n'a cessé de croître ce, en dépit des difficultés auxquelles ils et elles sont confronté·es et des épreuves qu'ils et elles subissent.

Les relations entre Ayiti et le Canada se développent également à travers les organisations canadiennes qui œuvrent directement en Ayiti. La pénétration économique du Canada en Haïti s'accroît avec la présence d'hommes d'affaires et de compagnies canadiennes (Icart, 2007). Les intérêts d'entreprises canadiennes pour l'exploitation de gisements d'or et de cuivre sont connus. D'ailleurs, en 1997, deux conventions minières ont été signées (sanctionnées en 2005, un moratoire a été imposé en 2013 par le Sénat Ayitien) entre le gouvernement ayitien et deux sociétés minières, filiales de sociétés canadiennes basées à Montréal. Mais, les relations commerciales bilatérales entre Ayiti et le Canada sont peu significatives.

RÔLE DU CANADA EN AYITI

Depuis 2004, le Canada joue un rôle actif et significatif dans la mise sous tutelle d'Ayiti et sa perte de souveraineté. Différentes missions dites de stabilisation et de maintien de la paix sont déployées en Ayiti depuis plus de 20 ans. Les Forces armées canadiennes et des forces policières civiles ont fait partie des Casques bleus des différentes missions de l'ONU en Ayiti. Le Canada préside le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social des Nations Unies sur Ayiti (ECOSOC-AHAG), sans oublier le rôle qu'il joue auprès des instances internationales comme OEA et OIF. Créé en

1999, l'ECOSOC-AHAG a pour mission de faire des recommandations en vue d'une meilleure adéquation, cohérence, coordination et efficacité de l'assistance (aide) internationale à Ayiti. Cette structure est réactivée en novembre 2004 et depuis, le Canada en assure la présidence.

Ce groupe consultatif ad hoc sur Ayiti demande en juillet 2022 au Conseil de sécurité des Nations Unies l'extension du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)¹, qui a pour mandat « *appui à bonne gouvernance, stabilité, professionnalisation de la police, réduction de la violence communautaire et de la violence des gangs* ». Ce mandat a été actualisé et sera en vigueur jusqu'en juillet 2023.

En outre, les fonds de développement canadiens sont principalement orientés vers la sécurité, ce qui se traduit par le renforcement de la police et d'autres organismes de justice pénale, faisant ainsi de la réforme de la police un objectif majeur de la politique étrangère du Canada. Pourtant, la réforme de la police a un côté sombre qui peut étendre la violence, la corruption et l'impact néfaste que les pratiques surannées de justice pénale peuvent avoir sur la cohésion communautaire.

À ce propos, Davis² explique comment le côté obscur qui accompagne l'imposition de transitions démocratiques préemballées se traduit souvent par la violence et la détérioration de l'État de droit. Il est notable que l'aide fournie par le Canada et les Nations Unies en Ayiti était basée sur la formation et la distribution de technologies aux membres de groupes paramilitaires qui ont comblé un vide de pouvoir après la destitution d'Aristide et qui sont devenus membres de la Police nationale d'Ayiti.

Ce nouveau rôle hégémonique du Canada se manifeste à travers sa participation et sa contribution à la constitution du Core Groupe. Le Canada, aujourd'hui, prend la direction des opérations sous la houlette de l'Onclé Sam.

INTERVENTIONS DIRECTES DANS LES AFFAIRES INTERNES

Aujourd'hui, Ayiti fait face à une « guerre de basse intensité », une guerre larvée liée à la manière dont les richesses vont être

Nous nous réapproprions du nom originel autochtone de l'île: Ayiti. Mot dans la langue des premières personnes habitant le territoire, les Taïnos, voulant dire « terre montagneuse » selon plusieurs historien·es. De plus, le nom correspond en même temps à la graphie créole.

distribuées. Il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle, même si on est exposé à des formes d'agressions qui s'approchent et s'apparentent à une situation de guerre.

Le gouvernement canadien est de plus en plus à l'avant-scène et prend des initiatives claires de contrôle et de domination d'Ayiti. Il a soutenu différents gouvernements fantoches, décriés, illégitimes, illégaux ou inconstitutionnels, qui depuis 2010 renforcent la formation ou le renforcement de gangs criminalisés. Très peu a été dit sur les massacres, des centaines de kidnappings sur la population ruinant la classe moyenne, paupérisant davantage les classes populaires, semant le deuil et le désespoir dans les familles; rien n'a été dit sur les répressions systématiques et sauvages de la police nationale formée aux bons soins des forces canadiennes sur les manifestant·es.

En résumé, les interventions canadiennes à ce jour ne visent qu'à encourager un ordre social d'apartheid dans lequel les classes populaires sont mises hors de la sphère de la prise des décisions politiques, économiques et sociales du pays en ignorant les solutions alternatives endogènes et en priorisant le statu quo. 

*Chantal Ismé militante féministe et politique, membre de la Coalition Haïtienne au Canada contre la dictature en Haïti (CHCDDH)

1. Le mandat a été établi par la résolution 2476 du Conseil de sécurité du 25 juin 2019 et déployé sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies

2. D. Davis, « Undermining the Rule of Law: Democratization and the Dark Side of Police Reform in Mexico » *Latin American Politics and Society* 48, n° 1 (2006)

ENTREVUE

DROIT À L'ASSURANCE-CHÔMAGE : LE COMBAT DE TOUS ET TOUTES

Avec Jérémie Dhavernas
Propos recueillis par Viviana Melisa Isaza Lescano ◀

En septembre 2022 paraissait aux éditions Écosociété le livre *Trouve-toi une job ! Petite histoire des luttes pour le droit à l'assurance-chômage*. À bâbord ! s'est entretenu avec Jérémie Dhavernas, avocat du Mouvement Action-Chômage (MAC) et auteur de l'ouvrage.

À bâbord ! : Qu'est-ce que le Mouvement Action-Chômage ?

Jérémie Dhavernas : Le MAC est un organisme communautaire issu de groupes populaires créés dans les années 70 qui défend les droits des sans-emploi. Le MAC offre des services de formation, d'accompagnement et de représentation juridique afin d'aider les sans-emploi à avoir accès à leur droit de prestations.

À B ! : Quelles sont les raisons qui ont convaincu le MAC de Montréal de faire la lumière sur l'histoire récente du chômage et sur la fragilité de cette maille du filet social ?

J. D. : Le MAC revendique l'amélioration et la sauvegarde du programme d'assurance-chômage qui est constamment menacé par les stéréotypes et les préjugés véhiculés par les gouvernements. Pour son 50^e anniversaire, nous avons décidé de souligner son histoire et ses luttes contre les réformes du programme d'assurance-chômage et la propagande des gouvernements fédéraux dénigrant les chômeur-euses. En bref, ce discours dit : « un chômeur est un mauvais pauvre, un paresseux et un fraudeur ».

Depuis les années 70, le MAC défend des travailleur-euses qu'on tente d'exclure du régime à l'aide de la loi et de l'application de directives restreignantes, voire agressives, par les fonctionnaires. Il ne faut pas oublier que ces chômeur-euses ont déjà été à l'emploi et ont contribué à la caisse d'assurance-chômage destinée à

les aider en cas de perte d'emploi. Ils n'ont pas à avoir honte.

À B ! : Comment ces préjugés et ces stéréotypes subsistent-ils encore aujourd'hui ?

J. D. : La source première de cette dynamique est le programme d'assurance-chômage en lui-même. D'abord, le programme exclut dans une très grande majorité les travailleur-euses qui ont dû quitter leur emploi pour diverses raisons et ceux et celles qui ont été congédié-es pour une inconduite, sans égard au nombre d'années durant lesquelles ils et elles ont contribué à l'assurance-chômage.

La deuxième problématique est le traitement inquisitoire et culpabilisant réservé aux sans-emploi. Bien que les chômeur-euses remplissent les critères d'admissibilité, soit avoir un emploi assurable, avoir un arrêt de rémunération et avoir travaillé les heures demandées par le programme, on présumera de leur mauvaise foi, on remettra en doute leur volonté de se trouver un nouvel emploi et on croira davantage la version du patron lorsque la fin d'emploi est litigieuse. Tout ceci s'exprime par une pression sur les sans-emploi qui se traduit par : TROUVE-TOI UNE JOB !

À B ! : Le MAC réclame un programme social pour l'assurance-chômage avec « un minimum syndical ». Quel est ce minimum syndical ?

J. D. : Nous avons cinq revendications qui visent à améliorer la couverture

des travailleur-euses par le programme d'assurance-chômage.

La première revendication concerne le nombre d'heures de travail nécessaires pour se qualifier au programme d'assurance-chômage. Ce nombre varie d'une région à l'autre, allant de 420 à 700 heures en fonction du taux de chômage de la région de résidence des travailleur-euses sans emploi. Par exemple, si deux travailleur-euses sont mises à pied du même poste, mais demeurent dans deux régions différentes, l'une pourrait toucher l'assurance-chômage alors que l'autre, non, simplement en raison de taux de chômage différents dans leur région respective. Le MAC réclame donc l'uniformisation du nombre d'heures de travail nécessaire pour avoir droit aux prestations et de le fixer à 350 heures dans la période de référence (la dernière année).

La deuxième revendication vise à bonifier la durée des prestations. Présentement, la durée des prestations est de 14 à 45 semaines, dépendamment du taux de chômage régional et des heures travaillées. Le MAC demande pour que les prestations universelles soient versées pendant 50 semaines.

La troisième revendication vise à assurer un taux de prestation à 70% du salaire avec un plancher de 500 \$ par semaine. Nous avons vu avec la pandémie que cette bonification est non seulement faisable, mais nécessaire. Selon Stephen Poloz, gouverneur de la Banque du Canada de 2013 à 2020, la Prestation canadienne d'urgence

(PCU) à 500 \$ par semaine a sauvé le Canada de la faillite, puisque notre programme d'assurance-chômage était extrêmement précaire.

La quatrième revendication est la fin des exclusions totales pour départ volontaire ou inconduite, afin de rétablir l'accès au programme pour les travailleur-euses dans ces situations.

La dernière revendication est de permettre l'accès aux prestations régulières en cas de situation de chômage sans égard aux prestations parentales reçues. La majorité du temps, ce problème survient lorsque les femmes perdent leur emploi durant ou immédiatement après leur congé de maternité. Au Québec, cette situation survient lorsque le parent touche près d'un an de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Encore aujourd'hui, ce parent est presque toujours la mère. Ce sont donc les femmes qui se retrouvent sans protection contre le chômage lorsqu'elles ont le malheur de perdre leur emploi après être devenues parents. Le MAC a représenté six travailleuses dans cette situation devant le Tribunal de la sécurité sociale et a eu gain de cause en janvier 2022. La Commission de l'assurance-emploi du Canada a décidé de porter en appel cette décision, ratant une belle occasion de rendre le programme équitable et juste...

À B ! : Comment le programme d'assurance-chômage a-t-il désavantagé les femmes ?

J. D. : Le programme d'assurance-chômage a toujours été et demeure paternaliste. Par exemple, jusqu'en 1957, les épouses devaient respecter des critères supplémentaires pour toucher des prestations dans les deux ans suivant leur mariage, car on jugeait leur demande suspecte. Entre 1940 et 1957, des milliers de femmes ont ainsi perdu leur droit à une protection en cas de chômage.

En 1971, Pierre Elliott Trudeau modifie la Loi sur l'assurance-chômage et crée les prestations de maternité, améliorant la protection des travailleuses. Il imposera toutefois aux femmes enceintes désirant avoir accès au chômage-maternité de cumuler 20 semaines de travail dans la

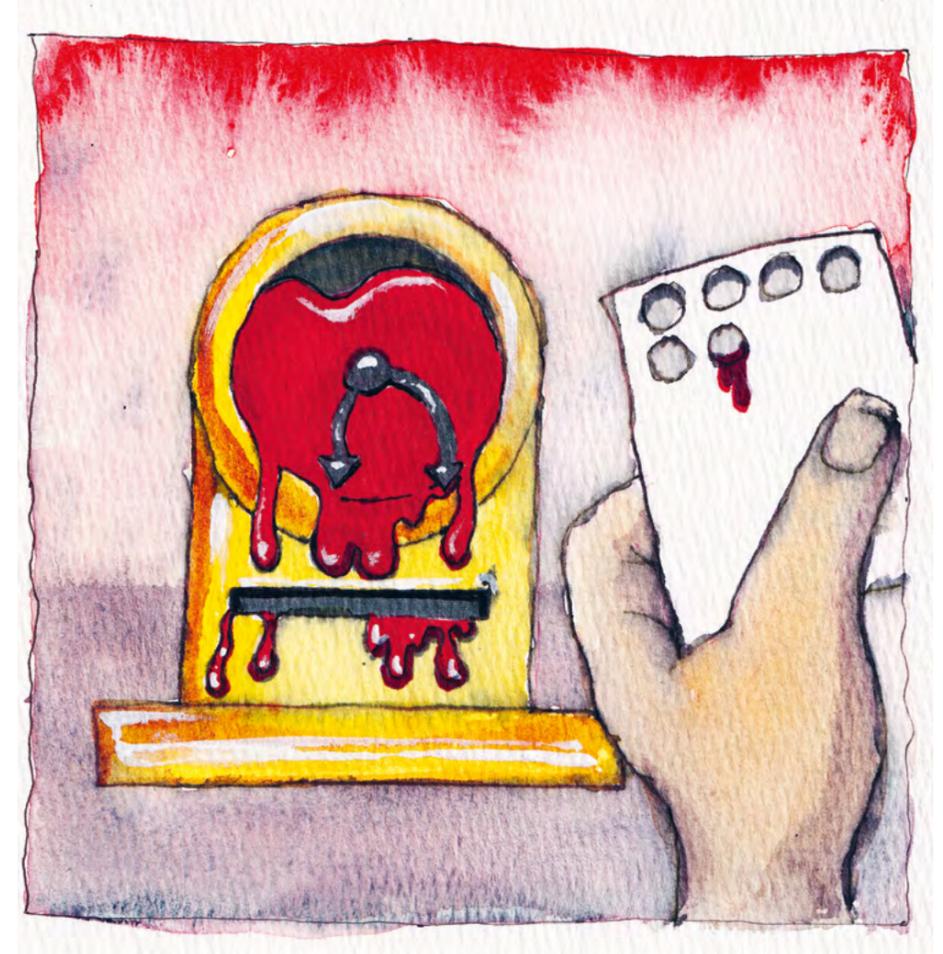


Illustration : Elisabeth Doyon

dernière année, dont dix durant leur grossesse, alors que pour les travailleur-euses qui ne sont pas enceintes, on exige huit semaines pour se qualifier. En 1984, la Loi sur l'assurance-chômage est corrigée pour mettre fin à cette discrimination. Cependant, la Loi demeure discriminatoire pour les femmes qui perdent leur emploi pendant ou suite à leur congé de maternité.

Le programme désavantage également les femmes sur d'autres plans. Selon les statistiques de 2016, 53% des hommes ont accès à l'assurance-chômage contre seulement 35% des femmes. Pourquoi ? Notamment parce que les règles sévères d'admissibilité laissent de côté les salariées précaires et à temps partiel, qui sont encore en grande majorité des femmes. C'est sans compter les femmes qui seront exclues du

programme car elles quittent leur emploi pour s'occuper de leur famille ou de leur entourage, sans que ce départ volontaire soit considéré comme justifié...

À B ! : À travers l'histoire du MAC, on en apprend plus sur les crises internes qu'a connues le mouvement, notamment sur la confrontation de deux visions concernant son organisation. La première vision favorise la centralisation et l'action collective, tandis que la seconde est plus favorable à la décentralisation et vise à mieux répondre aux besoins des travailleur-euses sans emploi. Quelle est la vision que priorise le MAC pour revendiquer une meilleure accessibilité au droit à l'assurance-chômage ?

J. D. : Depuis 1990, nous avons une position beaucoup plus équilibrée entre les ►

deux visions, puisque le service individuel nourrit l'action collective. À travers l'éducation populaire, le MAC s'attèle à défaire le stéréotype du mauvais pauvre et à permettre aux chômeur·euses de mieux connaître leurs droits. Nos séances d'information outillent les travailleur·euses, les syndicats et les organismes pour qu'ils puissent mieux naviguer ce programme complexe et parfois déroutant.

Tout ce travail d'éducation et de service individuel permet de mobiliser les gens dans la défense des droits des chômeur·euses, qui font partie des droits des travailleur·euses. Dès sa création, le MAC a d'ailleurs forgé des alliances avec les centrales syndicales pour dénoncer les réformes du programme d'assurance-chômage brimant les droits des sans-emploi. Un exemple récent est celui de la réforme de Harper en 2012, qui modifiait la notion de l'emploi convenable et créait ainsi un système punitif qui sanctionnait les chômeur·euses dit·es « fréquent·es », en les obligeant à chercher un emploi sous-payé. Dans cette même réforme, le gouvernement Harper mettait sur pied le Tribunal de la sécurité sociale, complexifiant indûment le processus d'appel afin de décourager les chômeur·euses de défendre leurs droits. Grâce à la mobilisation, cette réforme a depuis été abolie, ce qui démontre la force de l'action collective.

Il faut également souligner que le MAC fait partie du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) qui lutte depuis plus de vingt ans pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et universel. Le MASSE rassemble 17 groupes membres dans dix régions du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le MASSE et ses groupes membres font de l'action politique en se mobilisant avec des syndicats et organisations alliés contre des politiques affectant l'accessibilité au programme d'assurance-chômage. À titre d'exemple, on peut penser aux groupes de l'Est-du-Québec qui revendiquent une meilleure couverture pour les travailleur·euses de l'industrie saisonnière et qui se sont

rendus cet automne à Ottawa pour rencontrer les différents partis fédéraux.

À B !: Qu'est-ce que la pandémie et le déploiement de la prestation canadienne d'urgence (PCU) ont démontré quant au programme d'assurance-chômage?

J. D.: La pandémie a démontré que le programme d'assurance-emploi est extrêmement fragile, à un point tel que le premier ministre Trudeau a dû créer la PCU afin de ne pas accentuer la crise économique. Ce constat d'échec a pavé la voie à une promesse de réforme de l'assurance-chômage.

Plus concrètement, la PCU et les mesures temporaires à l'assurance-chômage qui ont suivi jusqu'en 2022 ont été un laboratoire permettant de tester certaines revendications portées par le MAC. Par exemple, le montant de la PCU était de 500 \$, ce qui correspond à la revendication du MAC sur un taux plancher de prestations. Lors du déploiement des mesures transitoires qui ont suivi à l'assurance-chômage, on a pu constater que l'abolition du délai de carence, le prolongement de la durée des prestations à 50 semaines et la diminution du nombre d'heures travaillées requis pour se qualifier étaient des mesures tout à fait applicables et bénéfiques.

À B !: Quelles sont d'autres contributions importantes du MAC?

J. D.: Il y a eu la victoire juridique pour les chômeur·euses âgé·es de 65 ans qui étaient exclu·es du programme d'assurance-chômage en raison de leur âge. En 1989, la Cour d'appel fédérale déclarait que la disposition qui prévoyait leur exclusion était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés et constituait de la discrimination basée sur l'âge. Suite à cette décision, le MAC, avec l'appui des centrales syndicales, a publiquement demandé au gouvernement Mulroney de ne pas porter la cause en appel, ce qu'il refusa. Finalement, la Cour suprême confirmera en 1991 que la disposition est discriminatoire, une grande victoire pour les travailleur·euses de plus de 65 ans!

Comme mentionné précédemment, le MAC représente en ce moment six travailleuses qui ont été privées de leur droit à l'assurance-chômage en raison de leur congé de maternité. Le Tribunal de la sécurité sociale du Canada a donné raison au MAC en jugeant que la Loi sur l'assurance-emploi était discriminatoire. Cette décision a été portée en appel et l'audience aura lieu à la fin mars. Un dossier à suivre avec beaucoup d'intérêt! 

RENDEZ-VOUS DES MÉDIAS CRITIQUES DE GAUCHE

Samuel Raymond  et Alexis Lafleur-Paiement*

Le 19 novembre 2022 se tenait la première édition du Rendez-vous des médias critiques de gauche. Ce fut l'occasion, pour les artisan·es d'une quinzaine de publications, de se rencontrer et de discuter des défis que nous vivons.

Au cœur de cette première journée: les enjeux de fabrication, les questions politiques et l'idée d'une coopération afin de nous entraider, de dynamiser nos pratiques et de contribuer à l'instauration d'une société plus juste.

AUX ORIGINES D'UNE RENCONTRE

Depuis longtemps, la nécessité pour les médias québécois de gauche de mieux se connaître s'impose. Face au fractionnement de notre milieu, et alors que l'isolement ordonné par l'état d'urgence sanitaire accentuait nos solitudes, l'idée de créer un événement rassembleur s'est développée avec plus de netteté. Imaginée par Pierre Beaudet (1950-2022)¹, militant socialiste de

premier plan, la convergence a commencé à se structurer, dans le but de nous rapprocher et surtout de favoriser la mutualisation des ressources afin d'augmenter notre force de frappe.

« On pourrait créer une communauté d'allié·es qui soutiennent les médias de gauche, comme les Amis du Monde diplomatique. »

— Membre du journal Liberté Ouvrière

À la suite du décès de Pierre, le projet s'est construit dans la continuité de sa vision, soit d'organiser une rencontre des médias permettant de surmonter l'éloignement et de nous renforcer collectivement. De janvier à juillet 2022, le comité organisateur s'est mis en place, rassemblant des représentant·es de six différents médias. Durant l'été, les médias québécois écrits, ayant une édition papier ou en ligne, et se réclamant de la gauche, ont été contactés. Le premier objectif était de nous connaître: partant, il deviendrait possible de trouver des horizons communs, voire des possibilités d'alliance.

UNE JOURNÉE DE RÉFLEXIONS

Le 19 novembre, dès 9 h, les artisan·es des différents médias se retrouvaient au café l'Exode du Cégep du Vieux Montréal. Après nous être toutes et tous présentés, nous sommes entrés dans le vif du sujet. La matinée, réservée aux membres des médias, était composée de deux tables rondes portant respectivement sur les enjeux de fabrication et sur les rapports que nous entretenons avec les mouvements et organisations politiques. Durant l'après-midi, qui était ouvert au public, une conférence intitulée *Écrire et agir. Revues, journaux et organisations de gauche au Québec (1959-2001)* était présentée par le collectif Archives Révolutionnaires². En parallèle, une foire aux kiosques a permis aux médias de s'adresser au public tout en vendant leurs publications. La journée s'est terminée par un moment de réflexion quant aux suites à donner à la rencontre puis par une soirée festive où se poursuivirent les discussions. 



Photo: Samuel Raymond

En tout, seize médias se sont rassemblés, liés par leur ancrage commun à gauche, tout en représentant une grande diversité d'approches et de moyens déployés pour transmettre leurs idées. Il y avait des médias imprimés, des médias uniquement en ligne, de «grands» titres à l'histoire au long cours, de toutes nouvelles revues, des groupes s'identifiant comme révolutionnaires, d'autres plus réformistes, des publications à vocation scientifique ou encore des périodiques directement rattachés à des organisations politiques. Cette pluralité n'a pas été un frein à la discussion, au contraire. Par-delà nos différences, plusieurs enjeux nous sont communs, dont ceux de la participation à nos médias, de notre «santé financière» et de notre diffusion, ainsi que des problèmes engendrés par notre statut de militant-es de gauche dans une société néolibérale. Pareillement, notre vocation progressiste implique pour toutes et pour tous de réfléchir à notre relation avec les mouvements populaires et les organisations politiques. Par-delà notre hétérogénéité, nous avons donc beaucoup à nous dire³.

DÉFIS DE LA FABRICATION DES MÉDIAS DE GAUCHE

Un important défi, peut-être le plus fondamental, demeure celui de la fabrication d'un média reposant largement sur le travail bénévole de personnes ayant par ailleurs d'autres obligations. La question du travail bénévole se décline de deux manières: d'abord, la difficulté à recruter et à garder des membres, ensuite, l'épuisement des artisan-es de longue date. Il nous faut, pour recruter, miser sur le dévouement des militant-es, et nous imposer une surcharge de travail, souvent en soirée et les fins de semaine, afin de maintenir nos médias à flot. La nécessité de maîtriser de nombreuses compétences (théoriques, linguistiques, informatiques, etc.) complique aussi le recrutement tout en maintenant la pression sur celles et ceux qui produisent les médias. L'exigence d'une telle implication est parfois rebutante. De plus, un défi demeure autour de l'inclusion d'une diversité culturelle dans nos médias.

C'est pourquoi nous devons porter une attention particulière au recrutement, à la formation des nouvelles personnes impliquées, à la répartition des tâches moins gratifiantes, ainsi qu'à de possibles aménagements avec nos différentes obligations. Nous ne devons pas cacher le fait qu'en régime capitaliste, nous sommes forcés de travailler de façon salariée pour vivre et que le bénévolat n'est pas à la portée de toutes et de tous. La question monétaire se pose malheureusement pour les individus ainsi que pour le financement même de nos médias: services informatiques, graphiques, frais d'impression, de diffusion, etc. La tension entre nos valeurs anticapitalistes et les nécessités financières du monde actuel reste difficile à surmonter.

De nombreux médias, en raison de leur mode de fonctionnement alternatif, constatent que leur réalité n'est comprise ni par les organismes subventionnaires ni par les entreprises d'impression ou de diffusion. Plusieurs sont inadmissibles aux subventions même s'ils aimeraient en bénéficier. Dans ce contexte, les frais de production sont un enjeu constant. Certains se questionnent aussi sur l'avantage ou non d'une version papier considérant les frais d'impression et d'expédition. Pourtant, la baisse d'intérêt envers les revues papier, que l'on aurait pu soupçonner a priori, ne semble pas se concrétiser. Les abonnements permettent en fait une fidélisation et un revenu prévisible, ce qui est un avantage au final.

QUELQUES BONNES PRATIQUES

Au-delà des enjeux liés au bénévolat et au financement, plusieurs pistes intéressantes ont émergé lors des discussions concernant la production. Il a été rappelé à plusieurs reprises l'intérêt de travailler en collaboration pour limiter le dédoublement du travail et pour mieux profiter des expertises les un.e-s des autres. La communisation de certaines ressources est une option réaliste et porteuse. Ainsi, nous pourrions acheter ensemble une imprimante, louer un local ou encore partager les frais d'un-e graphiste.

L'importance de la communauté a été soulignée, et pas seulement au sein

des médias et entre nous. Le lien avec le lectorat est à valoriser, car ce sont les lectrices et les lecteurs qui nous font, en dernière instance, exister. Nous pourrions créer plus d'événements, suggérer un tarif d'abonnement solidaire, appeler directement au lectorat pour qu'il écrive dans nos médias, etc. Comme cela a été dit, nous avons aussi constaté que les abonnements forment la meilleure source de financement pour les médias payants, notamment imprimés. Nous avons tout à gagner à nous rendre mutuellement service pour favoriser la production de nos médias, leur visibilité et donc leur portée. En plus de diminuer notre charge de travail, cela augmentera notre influence sociale.

MÉDIAS DE GAUCHE ET MILITANTISME POLITIQUE

Plusieurs questions se sont posées d'emblée quant aux liens entre nos médias, le militantisme, les mouvements sociaux et les organisations politiques. D'abord, quelle ligne éditoriale adopter: doit-on privilégier une ligne ferme ou miser, à l'intérieur d'un même média, sur le pluralisme? Ensuite, quelle position adopter face aux groupes politiques: faut-il se lier à eux, est-ce une «nécessité» des médias de gauche? Et puis, comment favoriser l'accessibilité à nos contenus, pour ne pas prêter uniquement à des convaincu-es? Quel niveau de langage adopter pour s'adresser à différentes classes sociales?

Un point a clairement émergé: si nous tenons à produire un contenu rigoureux, nous avons vocation à donner une lecture progressiste et militante des faits traités. Nous assumons toutes et tous une posture engagée. L'objectivité des faits rapportés ne nous exonère pas d'un traitement politique de ceux-ci, au contraire. Nous existons parce que nous croyons qu'une lecture gauchiste des faits est plus à même de rendre compte du réel et de nous aider à le transformer, en vue d'instaurer une société plus juste. L'enrichissement de la lecture des faits par l'accrétion des traitements médiatiques multiples a aussi été souligné, éclairant le fait que notre variété est une force. Par contre, notre fractionnement n'aide pas nécessairement

à notre visibilité, chacun-e ne rejoignant que «son» public particulier. D'où l'idée de ne pas fusionner (afin de préserver la richesse de notre diversité), mais de chercher des horizons communs, et éventuellement de produire des textes ensemble sur des enjeux importants, afin d'augmenter l'impact de nos idées. Une question reste toutefois en suspens: comment augmenter notre influence sans nous plier aux diktats de la culture bourgeoise?

« Les médias de masse nous invisibilisent. Cardinal de *La Presse* dit qu'on a notre place, mais qu'on a nos biais... comme si *La Presse* n'en avait pas ! »

– Membre de la revue *À bâbord!*

De plus, nous avons discuté de l'importance de maintenir une perspective politique de transformation sociale. Il est important que notre travail reste axé, au final, sur la diffusion des idées de gauche dans le but avoué de changer la société. En ce sens, l'idée d'une coalition est intéressante, à la fois respectueuse de la diversité et unificatrice. L'ennui principal est de trouver un terrain d'entente suffisamment solide pour qu'une collaboration pérenne puisse en découler. Jusqu'où sommes-nous prêt-es à nous lier et quels compromis cela impliquerait? D'un autre côté, la crainte, pour plusieurs, reste de perdre leur autonomie. C'est donc un travail de funambule – entre un degré d'unité idéologique fonctionnel et la volonté d'une majorité de médias de rester indépendants – qui nous attend si nous prenons au sérieux l'idée de nous coaliser.

Deux voies, non exclusives, se dessinent. La première, tenant pour acquis que nos positionnements à gauche sont suffisants pour entamer une collaboration, propose une mise en commun de certaines ressources, telle qu'énoncée plus haut, ou encore la création d'une plateforme web

qui rediffuserait l'ensemble des articles des médias afin de permettre une consultation «unifiée». La seconde suppose des orientations politiques communes qui permettraient de créer un organe de liaison, voire une structure fédérative, ralliant les médias de gauche. Un tel processus nécessitera, s'il se produit, une discussion transparente et minutieuse impliquant tous les médias intéressés, afin de déterminer précisément ce qui nous lie, ce que nous pouvons écrire et faire en commun, la manière dont nous pouvons nous fédérer et le fonctionnement technique que cela impliquerait. Enfin, il nous faudrait aussi, individuellement et collectivement, renforcer nos liens avec les milieux syndicaux, politiques, communautaires, universitaires et internationaux, afin d'affirmer notre présence et notre portée.

POUR LA SUITE ?

À la fin de ce premier Rendez-vous des médias critiques de gauche, la nécessité de poursuivre le dialogue a fait consensus. Une prochaine rencontre aura donc lieu en mars 2023 afin de voir quelles formes de collaborations nous souhaitons nous donner. En resterons-nous à un dialogue courtois ou choisirons-nous de nous lier plus sérieusement? Allons-nous demeurer des analystes de la situation ou déciderons-nous de nous lier organiquement à des groupes politiques? Peu importe la voie choisie, la nécessité de maintenir

le dialogue et l'entraide resteront. Nous poursuivons donc le travail, de notre côté et ensemble, et espérons densifier les liens qui nous unissent. Nous sommes encore loin de la société juste à laquelle nous aspirons: il faudra travailler ensemble pour l'atteindre. Si vous faites partie d'un média qui était absent, n'hésitez pas à nous écrire pour vous joindre au mouvement. On se retrouve très vite pour continuer le combat. **ab**

* Alexis Lafleur-Paiement, rédacteur pour le collectif Archives Révolutionnaires. Le comité rassemblait six personnes représentant les médias *À bâbord!*, Archives Révolutionnaires, *Caminando*, *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, *Possibles et Relations*.

1. Le prochain numéro des *Nouveaux Cahiers du Socialisme* (n° 29, printemps 2023) sera entièrement consacré au parcours de Pierre Beaudet.
2. Le contenu de cette conférence sera diffusé sous la forme d'un article sur le site d'Archives Révolutionnaires (archivesrevolutionnaires.com) au printemps 2023.
3. Un bilan détaillé du Rendez-vous sera disponible au printemps 2023 sur les sites de plusieurs des médias impliqués, dont *À bâbord!*

LES MÉDIAS PARTICIPANTS À L'ÉVÉNEMENT :

À bâbord!

Archives Révolutionnaires

Caminando

Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Droits et libertés

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Journal Liberté Ouvrière

La Riposte Socialiste

Nouveaux Cahiers du Socialisme

Presse-toi à gauche!

Révolution ou guerre

Revue L'Esprit libre (média observateur)

Revue Liberté

Revue Ouvrage

Revue Possibles

Revue Relations

Revue Temps Libre

ENTREVUE

HUB DE MOBILISATION POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Avec **Jacqueline Lee-Tam** et **Isabelle Grondin Hernandez***
Propos recueillis par **Isabelle Bouchard** et **Samuel Raymond**

Le paysage militant du Québec peut dorénavant compter sur l'appui et les formations d'un Hub de mobilisation pour la justice climatique. Cet organisme, qui s'adresse aux militant·es, opère virtuellement et rejoint plus de 30 villes et régions à travers le pays. Quelles sont ses visées ?

À B ! : Qu'est-ce que votre Hub ?

Jacqueline Lee-Tam : « Hub », c'est une expression qui désigne le cœur des activités. Notre Hub est donc un espace que des personnes militantes peuvent rejoindre pour apprendre différentes théories, modèles et compétences afin de surmonter leurs défis. Notre mission est de les écouter, de comprendre leurs défis et de les soutenir. Nous mettons l'accent sur le développement des capacités et l'éducation.

Notre aventure a débuté en 2020, dans un contexte où le militantisme était peu supporté par les fondations canadiennes. Notre organisation est principalement financée par les fondations familiales du Canada telles que Trotter, McConnell et Catherine Donnelly. Trois personnes salariées composent notre petite équipe, et elles s'entourent de personnes contractuelles. Nous offrons un large éventail d'activités de développement des capacités pour les organisateur·rices dans le milieu de la justice climatique. Depuis 2020, nous avons réalisé plus de 600 événements bilingues partout sur le territoire que l'on appelle Canada, pour plus de 3000 personnes.

À B ! : Votre organisation semble avoir un parti pris pour la décentralisation de type « organisation distribuée ». Qu'est-ce et pourquoi ?

Isabelle Grondin Hernandez : La décentralisation permet d'avoir des groupes qui sont outillés, autonomes, capables

de s'organiser rapidement et d'absorber de l'énergie militante. Néanmoins, pour nous, ce n'est pas un absolu. La décentralisation est un spectre qui passe par le partage d'outils au plus grand nombre pour favoriser l'autonomie. Il est ainsi possible de favoriser le fait que des groupes soient autonomes sur certains aspects, mais coordonnés entre eux sur d'autres enjeux. Ce modèle s'appelle « l'organisation distribuée ». Il prend parti pour une union souple de groupes autonomes. Ainsi, nous n'allons jamais parler de mouvement totalement décentralisé, parce que ce n'est pas ce qui permet d'avancer lorsqu'une situation requiert une coordination.



Dans un contexte d'organisation distribuée, si des personnes viennent te voir et te communiquent leur intention de s'impliquer dans un groupe, il y a la possibilité pour ces dernières de créer une équipe de travail sans avoir l'accord d'une instance centrale. Cette façon de faire donne un plus grand pouvoir d'action à ces personnes. Surtout si on leur fournit du soutien. C'est ce que je veux dire quand je parle de l'absorption de l'énergie militante.

J. L.-T. : En 2020, les militant·es que nous avons consulté·es à propos des défis d'organisation nous ont confié que même si les mouvements aux structures verticales pouvaient sembler familiers, au Québec en particulier, ils avaient une préférence pour la formation de mouvements plus horizontaux. Disons aussi qu'il y a une résistance dans les mouvements plus alternatifs à l'organisation de style « structure verticale ».

À B ! : Quelles organisations ou quels individus participent à vos formations ? Quelles sont leurs principales préoccupations ?

J. L.-T. : Dans notre communauté, nous avons beaucoup d'étudiant·es, mais aussi une diversité de gens qui cherchent à développer leurs connaissances et compétences. Dit simplement, notre public est formé de personnes organisatrices qui militent tant sur la scène locale, nationale qu'internationale, et qui sont issues du milieu de la justice climatique et sociale. Elles veulent du support pour surmonter leurs plus grands défis quand vient le temps d'être en action.

Les préoccupations que nous avons entendues rassemblent des éléments communs et d'autres, plus précis. Au-delà des défis de s'organiser virtuellement, nous avons constaté que les gens cherchent de l'information et du soutien pour apprendre à s'organiser stratégiquement et structurellement dans une perspective horizontale, mais qu'elles mènent aussi une

réflexion sur les façons de favoriser l'autonomie des individus et groupes. Les gens ont aussi des difficultés à être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne l'anti-oppression. Puis, les gens posent beaucoup de questions à propos des moyens pour gérer les conflits dans le contexte organisationnel.

En réponse à ces éléments les plus demandés, nous avons développé des ateliers sur les stratégies, la structuration, l'anti-oppression, la gestion des conflits et aussi un nouveau sur comment prendre soin (dans le sens de *care*) de sa communauté. Tous ces ateliers sont donnés sur une base régulière. Nous souhaitons que ces sujets soient aussi accessibles que possible.

À propos des demandes plus précises, nous avons par exemple eu plusieurs questions à propos de la sécurité numérique, des connaissances légales sur les droits, sur l'accessibilité universelle, sur les moyens de retenir les nouveaux et nouvelles membres, à propos de la transmission des connaissances en contexte cyclique en milieu étudiant. D'autres questions portaient sur comment s'adapter à la pandémie, comment intégrer les questions queer à la justice climatique, comment favoriser la rétention des apprentissages après des événements d'ampleur historique.

Chaque semaine, nous recevons des demandes précises et nous réalisons le suivi à travers l'organisation d'événements, l'offre de coaching, de mentorat ou la tenue d'ateliers et la rédaction d'articles wiki. D'ailleurs, nos activités sont entièrement gratuites.

EXEMPLES DE FORMATION

- Organisation des mouvements décentralisés par la forme distribuée
- Anti-oppression
- Stratégie 101
- Structure 101
- Naviguer à travers les conflits

G. H. : Nous invitons les personnes organisatrices à ne pas hésiter à nous contacter pour recevoir du soutien.

À B ! : Quelles sont vos attentes vis-à-vis des médias de gauche ?

G. H. : Souvent, les groupes militants savent que les médias peuvent leur donner une plus grande force de mobilisation en leur offrant de la visibilité, mais ils ne savent pas nécessairement quelles sont les pratiques pour qu'un média s'intéresse à eux ou comment les contacter. Juste le fait d'avoir des médias alliés rend le contact plus facile. Rendre visibles les ressources qu'un média peut offrir à des groupes engagés permet de faciliter la communication.

J. L.-T. : J'apprécie la façon dont vous interagissez avec nous. C'est toujours important que nos histoires soient bien comprises. Je me sens entendue et comprise. C'est une très bonne étape pour bâtir de bonnes relations. Pensez à ce que vous pouvez offrir aux mouvements et à la dimension réciproque de cette relation.

À B ! : Quels sont vos souhaits pour l'avenir de la justice climatique ?

I. G. H. : Mon souhait serait de faciliter la transmission des savoirs militants qui sont présents et qui évoluent chaque jour afin d'être à la fois plus intersectionnel·les, c'est-à-dire de lier les luttes pour la justice, et plus réfléchi·es, penser de façon à centrer notre but pour ce qui est d'accomplir la justice climatique.

J. L.-T. : Je proposerais deux choses qui sont interconnectées. La première, pour le Hub, c'est de faire émerger la convergence des luttes. Je pense à une plus grande et plus profonde liaison des groupes de façon à faire comprendre les liens entre justice climatique et sociale. Je nous souhaite de reconnaître que le mouvement traditionnel climatique est l'un des plus privilégiés, souvent blanc, de classe moyenne ou haute classe moyenne. Si on peut utiliser les privilèges de ce mouvement comme levier au service et en solidarité pour les mouvements pour la justice sociale, nous verrons une magnifique convergence de pouvoirs

Pour en découvrir plus à propos du Hub de mobilisation pour la justice climatique (toutes les activités sont gratuites)

Programmation en français : www.lehub.ca/fr/avenir/

Programmation en anglais : www.lehub.ca/en/upcoming/

Wiki du hub : fr.wiki.lehub.ca/index.php/Accueil

Page Facebook :

www.facebook.com/LeHub.ca

et cela pourra accroître le nombre de personnes participantes. C'est de cette façon que l'on pourra s'unir malgré les différences et les divisions imposées dans le but de transformer le système hégémonique qui rassemble la convergence de l'élite.

Je nous souhaite aussi que les mouvements soient bien soutenus, que les personnes militantes se sentent bien, solidaires et inspirées par leur travail incroyable de changement de la société pour le meilleur. **à B !**

* Jacqueline Lee-Tam est directrice du Hub de mobilisation pour la justice climatique. Isabelle Grondin Hernandez est bibliothécaire francophone pour le Hub.



Photo : Rosa Pollack (CC BY-NC-SA)

QUELLE DÉMOCRATIE SCOLAIRE ?

Jean Bernatchez, professeur en administration et politiques scolaires, Université du Québec à Rimouski

La loi 40 sur l'organisation et la gouvernance scolaires, adoptée sous bâillon en février 2020, modifie substantiellement les rôles et les responsabilités des instances de gestion scolaire au Québec. Malgré la prétention du ministre de l'Éducation Jean-François Roberge de vouloir ainsi rapprocher la prise de décision de l'élève, l'adoption et la mise en œuvre de cette loi traduisent plutôt la négation des principes démocratiques et l'instauration d'une gouvernance scolaire au service du ministre de l'Éducation.

D'emblée, adopter une loi sous bâillon est une procédure antidémocratique. Il s'agit d'une mesure utilisée par un gouvernement pour limiter le temps parlementaire consacré au débat sur une motion ou sur un projet de loi, afin d'en accélérer l'adoption. Jadis, le terme « guillotine » était employé et il traduit bien la finalité de la procédure : trancher un débat en faveur du gouvernement. À peine 72 heures avant son adoption, le ministre de l'Éducation a déposé 82 amendements au projet

de loi 40; les parlementaires et les autres acteurs scolaires n'ont pas eu le temps de les analyser en profondeur.

Sur le plan du contenu, ce projet de loi vise à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, qui deviennent des centres de services scolaires (CSS) administrés par un conseil d'administration composé de cinq parents, de cinq personnes représentantes de la communauté et de cinq membres du personnel scolaire. Malgré un déficit de

légitimité attribuable à l'anémique taux de participation aux élections scolaires, les élu-es pouvaient auparavant discuter d'un enjeu en réunion ou en comité, prendre une décision et intervenir dans l'espace public en fonction des valeurs qui les animaient. Seule la direction générale du CSS peut maintenant s'exprimer dans l'espace public sur les enjeux scolaires de son organisation, ce qu'elle ne fait pas de manière critique à cause de son devoir de loyauté à l'endroit du ministre de l'Éducation.

Du côté des membres du CA, un même devoir de loyauté à l'endroit de l'organisation – le centre de services scolaire – plutôt qu'à l'endroit de l'institution – l'École – est inscrit à un règlement ministériel en vigueur depuis mars 2022. Il est couplé à un devoir de confidentialité, car les obligations des personnes administratrices des CA sont définies en vertu du Code civil du Québec : le CSS est une personne morale de droit public. Ainsi, toute critique d'une action du CSS par une personne membre de son CA peut être interprétée comme contrevenant au devoir de loyauté et associée à une « nuisance à la réputation » du CSS. Ce devoir de loyauté n'est pas véritablement assorti de droits, ce qui est implicite dans la formation offerte aux membres des CA.

En effet, la loi impose aux membres des conseils d'administration et des conseils d'établissement l'obligation de suivre une formation « élaborée par le ministre », mais plutôt sous-traitée à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). Telle que pensée et dispensée, cette formation s'apparente à un exercice de soumission à l'évangile de la Nouvelle gestion publique (NGP). Il s'agit là d'un mode de gestion publique calqué sur le mode de gestion privée et prescrit aux ministères et aux autres organisations publiques par la Loi sur l'administration publique adoptée en 2000, et prescrit dans le réseau scolaire plus spécifiquement grâce à des modifications successives à la Loi sur l'instruction publique. La gestion axée sur les résultats est une des dimensions de la NGP.

Ajoutons que la loi 40 permet au ministre d'imposer des regroupements de services et de déterminer des cibles dans un ou des CSS, et de communiquer directement avec les employé-es des CSS et les parents. Obligation est faite aussi pour un CSS d'obtenir l'autorisation du ministre pour acquérir un immeuble et pour les municipalités de céder gratuitement des terrains aux CSS. Le pouvoir d'intervention directe du ministre de l'Éducation est ainsi augmenté par rapport à la situation d'avant la loi 40, caractérisée par une démocratie représentative certes imparfaite, mais néanmoins institutionnalisée.

UNE GOUVERNANCE SCOLAIRE AU SERVICE DU MINISTRE

Dans les sociétés dites démocratiques, les discours politiques associés aux changements sont ponctués d'intentions vertueuses : renforcer la démocratie, encourager la participation citoyenne, rapprocher la prise de décision du terrain. La modification aux normes et aux structures de gestion scolaire au Québec ne fait pas exception à la règle. L'intention gouvernementale déclarée était de renforcer la démocratie scolaire et la participation des acteurs scolaires à la prise de décision, et de rapprocher celle-ci de l'élève. C'est toutefois dans la mise en œuvre des lois, règlements et politiques que surgissent les manquements aux principes démocratiques. C'est le cas ici puisque la nouvelle gouvernance scolaire se traduit concrètement par un renforcement du pouvoir d'initiative et d'action du ministre de l'Éducation, au détriment des pôles locaux de gestion et de gouvernance scolaires.

Cela explique l'implosion de certains CA à cause de la démission massive de leurs membres parents, comme au CSS des Chic-Chocs en Gaspésie et au CSS des Chênes au Centre-du-Québec. Les membres parents des CA ne sont pas des technocrates à la recherche de la virgule de trop dans des documents techniques. Ce sont plutôt des personnes socialement engagées et inspirées par des valeurs fortes; elles participent bénévolement à la gestion scolaire afin de promouvoir leurs valeurs. Des conflits de valeurs ne tardent donc pas à se profiler, à cause d'une différence d'interprétation des rôles et des fonctions des CA (CSS des Chic-Chocs) ou à cause de l'atteinte à la liberté d'expression induite par une définition stricte du devoir de loyauté (CSS des Chênes).

Les formes de démocratie sont légion, mais dans tous les cas se dégage un principe axial : est démocratique un système à l'intérieur duquel une personne peut exprimer librement son accord ou son désaccord avec une idée ou avec un projet sans pour autant craindre que cela ne lui cause préjudice. Il est possible de se questionner à savoir si les cinq membres

du CA employé-es du CSS sont à l'aise pour exprimer un point de vue dissident devant la direction générale, leur supérieur et employeur, qui leur propose en réunion des recommandations fondées sur l'expertise de son équipe de direction.

En ce qui concerne les délibérations du CA, il est aussi pratique courante que les sujets délicats soient discutés en plénière lors d'une rencontre précédant une réunion officielle et publique afin d'aplanir les tensions et prétendre ensuite sur la place publique à un consensus. Enfin, rappelons que la loi accorde au CA le pouvoir de déléguer certaines de ses fonctions à la direction générale d'un CSS. Il est préoccupant que dans plusieurs CSS, les règlements relatifs à la délégation des pouvoirs aient été adoptés à la hâte lors des toutes premières réunions des nouveaux CA alors que les membres étaient peu expérimentés et pas en mesure de saisir toutes les conséquences de cet acte déléguatif.

Bref, nous ne pouvons pas compter seulement sur le gouvernement de la Coalition Avenir Québec pour instaurer la démocratie scolaire. Le nouveau ministre de l'Éducation Bernard Drainville ne perçoit pas « l'école à trois vitesses » comme un problème. Son objectif n'est pas non plus de rendre le système scolaire plus démocratique; il veut plutôt le rendre plus efficient grâce à une gestion axée sur les résultats aveugles des finalités éducatives. En outre, il devra être attentif aux initiatives qui s'inscrivent dans la perspective de la démocratie scolaire participative. Notamment, les forums citoyens « Parlons éducation » se déploient au printemps 2023 dans 18 villes du Québec. Ils permettront de dégager les enjeux de l'éducation au Québec à partir des préoccupations des principales personnes concernées.¹ 

1. Les idées proposées dans cet article sont développées dans cet ouvrage : Olivier Lemieux et Jean Bernatchez (2022). *La gouvernance scolaire au Québec. Histoire et tendances, enjeux et défis*. Presses de l'Université du Québec.

LES ÉLITES RESPONSABLES DU DÉFICIT D'EMPATHIE

André Bilodeau, M.D., professeur agrégé, département de médecine familiale, Université McGill

Dans une lettre d'opinion publié sur Pivot, l'historienne Catherine Larochelle¹ m'a ouvert une nouvelle voie qui permet d'intégrer plus clairement la responsabilité des élites politiques et médiatiques à ma réflexion sur l'empathie et sur son déclin dénoncé à grands cris par tant de nos contemporains.

Deux mots m'ont fortement interpellé dans cette lettre d'opinion en réponse au texte de Gérard Bouchard publié dans l'édition du Devoir du 28 novembre 2022². À la fin de son texte, elle écrit «[...] nous avons tout à gagner, individuellement comme collectivement, à voir dans le passé plusieurs histoires, complexes et même contradictoires. Cela nous portera à embrasser le présent avec un regard plus compréhensif. Pas honteux ou coupable, mais compréhensif.» En mettant ainsi en relation l'un avec l'autre «histoires» et «compréhensif», il m'a fait replonger dans mes propres réflexions quant aux liens qui unissent récits et empathie.

UN PHÉNOMÈNE ÉMOTIONNEL ET COGNITIF

Contrairement à une croyance répandue, l'empathie ne signifie pas «ressentir l'émotion d'autrui». Cette fausse perception a amené plusieurs à la considérer comme un apitoiement lacrymal impuissant et manipulateur. C'est ce que prétendent plusieurs auteur·rices, dont Anne-Cécile Robert et Megan Boler. Dans son livre *La stratégie de l'émotion*, Robert qualifie ce qu'elle appelle la «mécanique de l'empathie» de «soubresauts émotionnels ou des prurits lacrymaux qui envahissent l'espace public» et qui «impose[nt] des solidarités aux spectateurs ou aux lecteurs...³». Avec le même désintérêt pour la nature et le fonctionnement de l'empathie, Boler s'emploie à la dévaloriser avec cette affirmation emblématique: «la différence entre l'empathie et la sympathie est simple: on ne peut avoir de l'empathie que pour la souffrance qu'on a déjà ressentie soi-même.⁴» Ces deux

exemples montrent à quel point, en évitant de véritablement plonger dans la «mécanique de l'empathie», on peut utiliser sa dévalorisation pour soutenir un tout autre propos.

À l'opposé de ces dévalorisations de l'empathie se trouvent plusieurs chercheur·euses issues d'une approche interdisciplinaire de l'empathie, soit celle de la convergence de la psychologie sociale, de la neuroscience et de l'anthropologie. Daniel Batson, figure de proue de ces recherches interdisciplinaires, précise huit formes répertoriées de l'empathie dans la littérature. L'une d'elles est particulièrement intéressante et entre en contraste avec la vision énoncée précédemment. Elle peut être formulée ainsi: l'empathie, c'est la faculté par laquelle nous arrivons à nous imaginer ce que pense et ressent autrui comme si nous étions cette personne⁵.

Cette définition, qui a pris le relais de celle proposée par Karl Rogers à la fin des années 1970, se distingue des précédentes en mettant une certaine emphase sur la dimension cognitive de l'empathie. Imaginer l'état d'esprit d'autrui, c'est s'en faire une représentation mentale. Pour y arriver, au-delà de la reconnaissance

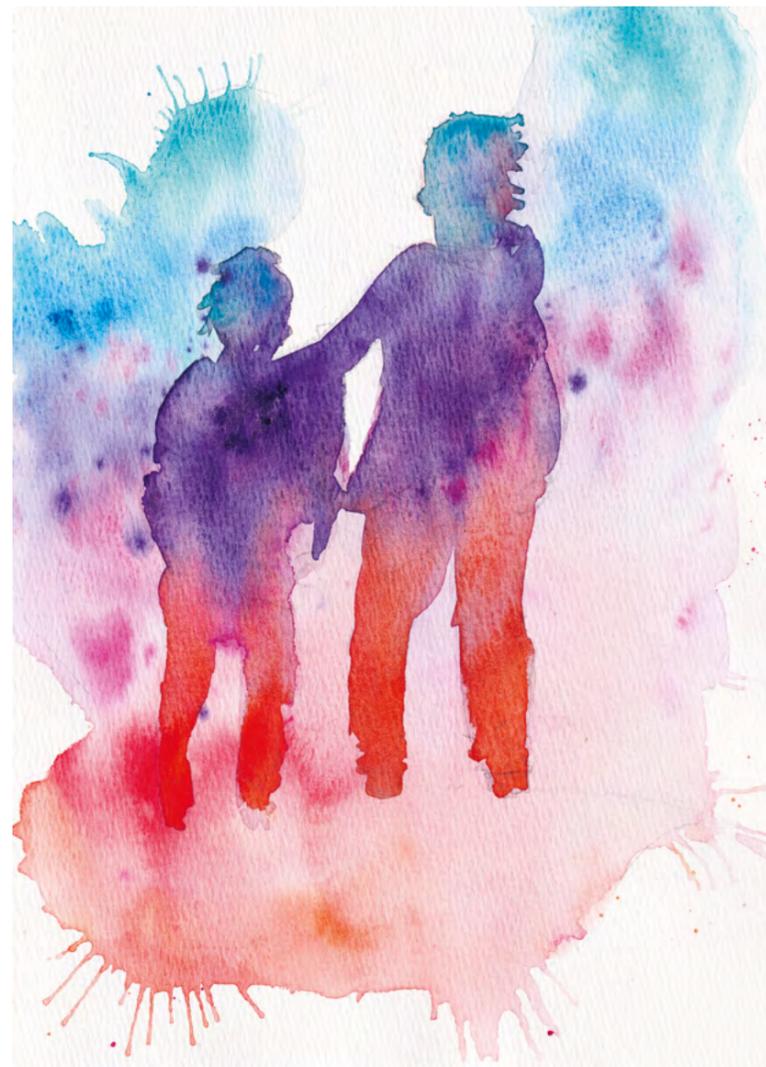


Illustration: Elisabeth Doyon

de l'émotion elle-même, il est nécessaire d'accueillir son histoire et de la laisser prendre place en nous. Comment faire

autrement? Imaginer, n'est-ce pas littéralement se «construire une image» de ce que ressent et pense autrui? Il ne s'agit donc pas principalement de ressentir ses émotions, mais bien de comprendre ce qui l'anime, constituer un composé complexe de son parcours sur le long terme tout autant que des événements récents qui lui sont arrivés. N'est-ce d'ailleurs pas ce qu'on fait naturellement lorsqu'on trouve une personne en pleurs et qu'on lui demande «qu'est-ce qu'il t'arrive?» Il n'est d'empathie que dans l'admission du récit d'autrui.

LA CONFRONTATION DES RÉCITS

Or, en paraphrasant le titre de l'ouvrage de Philippe de Grosbois, de nos jours, certains récits entrent en collision et deviennent en quelque sorte incompatibles. L'histoire des pensionnats autochtones au Québec s'inscrit mal dans le récit national du Québécois asservi et bienveillant. Celle des migrant·es traversant le fameux chemin Roxham confronte celle de la survie du peuple valeureux assailli de toutes parts. Les témoignages répétés de profilage racial contredisent la certitude d'être la société «la plus accueillante et la plus tolérante au monde». Parmi ces perceptions, il n'y a pas celles vraies et celles fausses, elles sont, selon les termes de Larochelle, le produit de faits historiques valorisés, choisis, pour construire une mémoire collective, un récit commun.

Cette confrontation entre des récits nouveaux à nos oreilles et celui que raconte la mémoire collective a un effet délétère documenté sur l'empathie. Sur le plan culturel, elle pose le défi d'intégrer ces mémoires réfractaires l'une à l'autre pour arriver à une nouvelle narration qui sera nécessairement plus complexe et probablement moins célébrante. Sur celui psychologique, elle force une distanciation intérieure plus inconfortable avec sa propre identité pour laisser place à un «corps étranger» qu'on doit finir par accepter sans se dénaturer.

Les recherches en neurosciences ont démontré combien les croyances, ces produits essentiellement culturels, jouent sur l'aiguillage neuronal qui traite les informations, incluant les récits d'autrui. Les

histoires conformes à nos opinions sont traitées normalement par le cortex cérébral, domaine de la pensée rationnelle. À l'opposé, celles qui confrontent nos croyances sont dirigées directement vers le système limbique, site des émotions. Ainsi, le cerveau humain traite les informations contraires à nos certitudes comme il fait avec un virus: il cherche à les éliminer. Ainsi, en court-circuitant la pensée rationnelle, ces histoires discordantes se trouvent simplement écartées, soustraites au traitement cognitif. En d'autres mots, pour celui qui les reçoit, elles n'existent simplement pas. Rien de surprenant à ce que certains sujets provoquent autant et si systématiquement des réactions épidermiques chez plusieurs.

LA MÉMOIRE, UN LEVIER DE POUVOIR

C'est ici qu'intervient à nouveau le texte de Larochelle. Elle nous rappelle que nous ne sommes pas tous·tes aussi influent·es dans la construction de la mémoire commune: les élites politiques, médiatiques et communautaires y jouent un rôle non négligeable. Par leur prise de parole, ces personnes font le lit de la conscience collective qui favorise l'accueil ou le rejet des récits d'autrui. Quand, depuis leur chaire politique ou par des textes récurrents dans un journal, plusieurs qualifient d'anecdotique l'expérience des un·es et associent le sort des autres à un risque pour la survie nationale, quand ces personnes transforment l'accueil de réfugié·es ou les demandes territoriales et culturelles des Autochtones en menaces, la possibilité pour chaque membre de la communauté d'accueillir les récits étrangers se réduit comme peau de chagrin. Et que dire de ces trop nombreuses situations où l'expérience, les aspirations et l'identité même de ces multiples «autres» se trouvent réduites à un quolibet, une étiquette. «Féministe radicale, communautariste, islamogauchiste, woke» et leur kyrielle d'équivalents n'ont comme mission que de dévaloriser, voire de déshumaniser autrui.

Tant de voix fortes se plaignent du manque de civilité, de respect, voire d'empathie dans l'espace public, qu'il soit numérique, politique ou communautaire,

alors même qu'elles sont largement responsables de cette situation. Chaque personne détenant le rare privilège de se faire entendre par les différentes communautés, «majorité historique» ou minorités toutes autant historiques, doit prendre conscience de son rôle et de son devoir éthique. Il s'agit non seulement d'écrire cette nouvelle mémoire collective, mais de la définir pour qu'elle soit un terrain favorable à l'empathie et à la bienveillance.

Si les mythes président à la collaboration au niveau des grands ensembles humains, l'empathie agit à l'échelle des individus. Revalidée, elle peut reprendre le rôle historique qu'elle a joué dans l'histoire humaine. «Je te comprends, tu me comprends, dès lors nous pouvons agir ensemble pour notre bien.»

Encore faut-il que la construction d'une telle société, que le discours ambiant qui la décrit comme tolérante et accueillante, soit leur véritable objectif. **ab**

1. Catherine Larochelle, «La mémoire québécoise, au-delà de la misère canadienne-française: réponse à Gérard Bouchard — Lettre d'opinion», *Pivot*, 7 décembre 2022, pivot.quebec/2022/12/07/la-memoire-quebecoise-au-delà-de-la-misère-canadienne-française-reponse-a-gerard-bouchard

2. Gérard Bouchard, «À la défense des Québécois», *Le Devoir*, 28 novembre 2022

3. Anne-Cécile Robert, *La stratégie de l'émotion*, Montréal, Lux Éditeur, 2018, p. 64.

4. Traduction de la rédaction. «Empathy is distinct from sympathy on the common sense that I can empathize only if I too have experienced what you are suffering.» Megan Boler, *Feeling Power*, New York, Routledge, 1999, p. 157.

5. Daniel Batson, «These Things Called Empathy: Eight Related but Distinct Phenomena», *The Social Neuroscience of Empathy*, Boston, MIT Press, 2009, p.9.

CE QUE JE DOIS À BRUNO LATOUR

Benoit Tellier*

Bruno Latour, sociologue, anthropologue, théologien et philosophe des sciences français, est décédé le 9 octobre dernier. Né en 1947, il était parmi les chercheurs les plus cités dans la grande famille des sciences humaines.

Vous ne lirez pas un texte de spécialiste de Bruno Latour. En outre, je ne me consacrerai pas à une critique de son œuvre. Les prises pourraient être nombreuses (politiques, médiatiques ou intellectuelles). Mais, suivant la coutume lors d'un décès, je vais m'en tenir à ce qui mérite reconnaissance. J'ai la conviction que, comme beaucoup d'autres, j'ai une dette importante à son endroit.

J'ai été amené à découvrir Latour assez récemment. Sa lecture s'est imposée dans un moment de doute professionnel assez radical. Il y a quelques années, je donnais un cours sur les problèmes sociaux et les mouvements sociaux. Quelque chose clochait avec la série de cours sur l'écologie. Il allait de soi que la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité devaient y occuper une place centrale.

Mais les cours sur l'enjeu écologique se présentaient comme un appendice étrange dans une session faite de sociologie par ailleurs plutôt classique: pendant une douzaine de semaines, il était question de classes sociales, d'institutions sociales, de syndicats, d'États, de monnaie, d'organisation du travail ou des soins, de domination masculine, de stigmatisation – en définitive, que des relations interhumaines. Je parlais, semble-t-il, d'un monde (et dans un monde) dépourvu de vaches, d'écureuils, d'érables ou de champignons.

Puis, soudainement, le monde se repeuplait d'une pluralité d'êtres lorsqu'on abordait les questions écologiques et climatiques – des bélugas et des baleines noires, des épinettes, des glaciers, des tourbières, du pétrole... tout un monde de codépendances fragiles et menacées se dessinait. Évidemment, ce ne sont pas les deux ou trois semaines sur la question écologique qui posaient problème... Ce sont plutôt toutes ces semaines de



Bruno Latour. Photo: Wikicommons

Si cette séparation est au cœur des représentations à la base du projet de modernisation occidentale, elle ne recouvre en fait aucune réalité. Ce qui existe, nous dit Latour, c'est un enchevêtrement complexe de relations terrestres liant des vivants humains et non humains, les produits de leur action (terre arable, atmosphère, compost, etc.) et des infrastructures. Tout ça sur un même plan d'immanence, ici-bas. Il s'agit en somme de reprendre de l'intérieur, en terrestre, la tâche de description du monde. Le travail intellectuel de Latour écologiste est de donner à voir un monde dans lequel on a multiplié les puissances d'agir (des microbes aux loups, des érables au phytoplancton) contre l'extraordinaire appauvrissement moderniste qui réduit tout à l'humain. Avec Latour, ce que la pensée moderne occidentale situait comme un décor inerte et extérieur, un environnement, s'anime soudain, entre en relation, agit et réagit.

Sur cette base, Latour propose une sorte de matérialisme assez radical. Non seulement il n'y a qu'une seule terre, mais, plus précisément, il n'y a, pour nous terrestres, que *la zone critique* de cette terre, cette petite couche habitable de quelques kilomètres où prolifèrent, s'entrecroisent, se composent et se décomposent des formes multiples de vie. Il va même pousser cette description matérialiste dans une veine presque marxiste² dans *Face à Gaïa*. Au cœur de cette fine zone critique, nous dit-il, ce sont les vivants eux-mêmes qui produisent, par leur action et dans leurs relations, les conditions permettant la vie (de l'oxygène qu'on respire à la terre sous nos pieds). Un étrange marxisme cependant où l'on peut imaginer un camarade caribou ou un *compañero* champignon.

sociologie « normale » qui m'apparaissent alors comme peu adaptées aux nouvelles coordonnées sociales et politiques de l'époque.

EN FINIR AVEC LA SÉPARATION NATURE-CULTURE

L'une des lignes de force de l'œuvre tardive de Latour me semble tenir dans une attention aux manières de dire. Il s'agit en définitive de ne pas se piéger dans des problèmes mal formulés³. Ainsi en est-il selon lui (et d'autres, comme Philippe Descola) de la distinction entre nature et culture. Cette séparation ne recouvre rien d'observable ou d'expérimentable. Il n'y a nulle part un pôle « humain » vivace, changeant, subjectif, imaginaire, « libre » qui ferait face à un pôle « nature » a-subjectif, déterminé, fixe, répétitif et objectif.

POLITIQUE : ATTERRIR SANS ÊTRE RÉAC³

À la fin de sa vie, Latour tentera de formuler une pensée politique en cohérence avec cet ancrage terrestre. C'est en particulier le projet *Où atterrir?*. Comme toute personne sensible aux questions écologistes, il est clair pour lui que la poursuite de la modernisation (qui passe par la croissance infinie et le productivisme, entre autres) constitue un projet hors-sol auquel aucun monde concret ne correspond. Il nous faudrait, semble-t-il, 4,7 planètes pour généraliser le mode de vie canadien à l'échelle mondiale. C'est évident, il nous faudra donc revenir sur terre.

Cet atterrissage, cependant, se fera sans le secours des « élites modernisatrices ». Il semble acquis pour Latour que cette « classe dominante » prendra coûte que coûte une direction autodestructrice (et ce, en toute connaissance des ravages et de l'inanité d'un tel projet). Les exemples abondent, que ce soit François Legault – « l'environnement, mais pas aux dépens de l'emploi » – ou, plus récemment, le président français Emmanuel Macron – « qui aurait pu prédire la crise climatique? », se demandait-il dans ses vœux de fin d'année 2022. Et, bien entendu, on pense à Donald Trump, Jair Bolsonaro, Pierre Poilievre, Danielle Smith ou à Exxon, Total et Enbridge.

Mais il nous faut en outre signifier autrement le sol ou l'ancrage territorial où il convient d'atterrir. Il y a une idéologie nostalgique et réactionnaire, souvent raciste et patriarcale, du retour au sol (toujours national) à désactiver. « La terre ne ment pas ! » disait le maréchal Pétain, « blood and soil ! », scandaient les fascistes à Charlottesville. Plus près de nous, pensons au mythe ultraconservateur de la vocation agricole (et catholique) canadienne-française. Notre tâche politique, au contraire, est de penser une vie habitable et prospère, hospitalière et, pourquoi pas, joyeuse, mais ancrée au cœur de relations assumées de codépendances situées. Et tout ça en élargissant radicalement le cercle des êtres à inclure.

On le voit, pour Latour, il ne suffit pas d'ajouter le préfixe « éco » à un projet



(socialiste ou syndicaliste, par exemple) qui resterait inchangé dans ses fondements. Il s'agit de tout repenser et de tout refaire avec l'écologie pour boussole. Il nous incombe d'abord, pense-t-il, de redessiner un projet où il ne s'agit pas tant de s'autonomiser ou de s'émanciper que de tracer les contours d'une communauté qui assume ses codépendances. Enfin, la tâche politique écologiste consiste aussi à retisser les réseaux de solidarité et d'alliances nécessaires à la construction d'une « classe écologiste » porteuse dudit projet. Y'a du boulot...

UNE CONSTELLATION

Découvrir Latour, c'est enfin s'ouvrir à une constellation de pensées proches qui, chacune à leur manière, dessinent ce retour sur terre. Il y a l'extraordinaire *Champignon de la fin du monde* d'Anna Tsing. À partir d'un champignon qui prolifère dans les coupes à blanc du Nord-Ouest américain, le mitsutake, Tsing reconstruit une histoire concrète et relationnelle du capitalisme contemporain tout en ouvrant un questionnement éthique vertigineux: comment apprendre à habiter dans les ruines du monde? On peut aussi penser au fabuleux *L'Arbre-monde* de Richard

Powers. Dans ce roman, Powers nous donne à voir et à sentir de façon magistrale les rapports singuliers et multiples qui se tissent en contexte nord-américain entre des arbres et des humains.

Mentionnons aussi Timothy Mitchells qui, dans *Carbon Democracy*, prend au sérieux les propriétés matérielles du charbon et du pétrole. Le charbon, lourd et concentré, nécessitant une force de travail colossale, offrait tactiquement la possibilité au mouvement ouvrier de bloquer assez aisément mines et chemins de fer. En comparaison, les propriétés matérielles du pétrole n'offrent rien de tel. J'aurais dû parler du vieux chien de Donna Haraway, des oiseaux de Vinciane Despret, des loups de Baptiste Morizot, de l'histoire environnementale des idées de Pierre Charbonnier, du monde des Gwich'in ou de la rencontre avec un ours de Nastassja Martin, des forêts pensantes d'Eduardo Kohn...

Une constellation qui nous donne à voir ce monde enchevêtré et « relationniste » que décrivait Latour et qu'il nous échoit d'habiter et de défendre. **am**

* Benoit Tellier est professeur de sociologie au collégial et militant à Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique.

1. C'est une idée que développe de belle façon Philippe Pignarre dans une conférence sur Latour à la Société Louise-Michel (la conférence peut être retrouvée sur ce site www.societelouisemichel.org)

2. C'est d'autant plus étrange quand on connaît l'animosité qui a longtemps marqué les relations de Latour avec les marxistes et les bourgeoisiens.

3. On parle ici du Latour écologiste de la fin. S'il a longtemps été plutôt centriste, voire libéral, Latour se radicalise progressivement dans les années 2000.

MINI-DOSSIER LA MUSIQUE ENGAGÉE

Coordonné par **Isabelle Bouchard** et **Philippe de Grosbois**
Illustrations: **Ramon Vitesse**

Souvent ignorée ou regardée de haut, y compris à gauche, la musique populaire a pourtant un atout considérable: elle est *populaire*. Elle contribue à rassembler, à fédérer. Comme l'écrit le sociologue et philosophe Hartmut Rosa, si la musique « nous touche autant, c'est bien parce qu'elle entre en résonance (...) avec nos propres relations au monde ». La musique peut traduire des réalités partagées avec pour seuls outils des sonorités, un rythme et des paroles. Cette richesse et cette puissance de la musique populaire, on en prend la pleine mesure lorsque de l'effervescence d'un soulèvement de grande envergure émerge un hymne, un chant, un slam. La musique engagée est alors à la fois un produit du mouvement et l'un de ses catalyseurs. Le succès d'une pièce ne dépend pas seulement de la personne qui l'a produite, mais de son appropriation collective.

BARÂYÉ, LA NOUVELLE RÉVOLUTION IRANIENNE

Daria Khadir*

Dans les heures suivant sa publication le 28 septembre 2022, la chanson « Barâyé » de Shervin Hajipour a embrasé Internet avant d'être reprise par les manifestant-es iraniennes à travers le pays et autour du globe. En peu de temps, la chanson, dont le titre signifie « pour » ou « à cause de » en persan, est devenu l'hymne de la révolte iranienne.

Ce mouvement, mené d'abord par les femmes et les jeunes du pays, fut enclenché deux semaines plus tôt en réaction à la mort en détention de Mahsa Jina Amini, jeune femme kurde de 22 ans, arrêtée par la police de la moralité pour cause de voile mal porté. Funeste dénouement d'une intervention autrement trop familière tout autant que dérangeante pour les 40 millions de femmes iraniennes – dont plus de 50 % sont nées après la révolution de 1979. Cette mort entraînera dans la rue la multitude des mécontent-es, mais aussi des pans de la population habituellement attachés au statu quo. Jina Amini aura donc été la victime de trop dans une société où les tensions économiques, politiques et sociales étaient déjà à leur comble et qui chaque jour semblaient tâter les limites de la résilience d'un peuple. Le mouvement en cours s'inscrit dans une histoire de 44 ans de contestation de la dictature religieuse, depuis son imposition après qu'une autre révolution, celle de 1979, eut

Au Québec, lorsqu'on pense à la musique engagée, on a tendance à évoquer Paul Piché, Richard Séguin, ou si on est (un peu) plus jeune, les Cowboys Fringants. Pourtant, la musique engagée n'est pas propre à un style: elle émane de la volonté d'interpeller ses semblables, de transmettre une réalité, d'apostropher le pouvoir par le biais d'une démarche artistique singulière. Ce mini-dossier en donne un aperçu, à travers l'hymne de la révolte iranienne contemporaine, le hip-hop montréalais, l'histoire du punk québécois, et la chanson ilnue. Au fil des pages, vous trouverez également le top 3 de quelques membres du collectif de rédaction.

Bonne lecture!

renversé la dictature précédente, celle du Shah.

Dans sa chanson, Shervin Hajipour reprend toutes les raisons *barâyé* (c'est-à-dire « pour ») lesquelles son peuple en vient à prendre la rue. Ses paroles sont l'assemblage d'une multitude de tweets publiés dans les premiers jours des manifestations, de gens ordinaires exprimant leur souffrance quotidienne et qui, avec une formulation commune, énoncent les raisons qui les poussent à manifester. Shervin leur prête sa voix dans une vidéo filmée dans sa chambre, image sur laquelle se superposent les tweets qui constituent la base de ce texte participatif. Son contenu est vaste et couvre, du personnel au politique, des raisons si variées qu'on ne les compte plus. Certaines sont propres au contexte théocratique et dictatorial: interdictions religieuses, inégalités de droit, endoctrinement et répression brutale, dans un Iran frappé par des sanctions économiques qui s'éternisent et leur gestion destructrice par les autorités du pays. D'autres font écho aux maux dont l'affliction est universelle: pauvreté et inégalités sociales croissantes, corruption, destruction de l'environnement, iniquités de genre, discriminations ethniques. Malgré la douleur qui se transmet au-delà du langage, la chanson est poignante par l'espoir qu'elle cherche à transmettre et qui culmine dans le slogan de la révolution en cours « Femme, Vie, Liberté », slogan que l'on doit à la culture politique kurde, résolument tournée vers l'anti-autoritarisme et l'égalité des sexes.



Vue des millions de fois avant le retrait imposé du clip, la chanson a valu à l'auteur une détention et des accusations de propagande contre le régime. Suivant sa remise en liberté sous conditions, Shervin Hajipour publie une vidéo d'aveux, que tout porte à croire qu'ils sont forcés. Or, la chanson, qui était déjà devenue un symbole au-delà de son auteur et était restée largement disponible en ligne à travers les comptes de divers usager·ères, a pris un essor suivant l'arrestation de Shervin. Elle a été chantée d'innombrables fois dans les

manifestations autour du globe, arrachant à chaque coup quelques larmes, et traduite en plusieurs langues, dont le français, l'anglais et l'espagnol. Elle est maintenant en lice pour un nouveau prix aux Grammy Awards soulignant la « meilleure chanson pour le changement social », soumise par le public près de 100 000 fois.

Voir l'adaptation française de Barâyé par des artistes québécois: youtu.be/4mMqDzofYZk

Barâyé – Version française

Pour pouvoir dans les ruelles, encore danser
Pour la peur qui nous glace, d'avoir embrassé
Pour ma sœur, pour ta sœur, pour toutes nos sœurs
Pour chambouler nos cerveaux prisonniers du passé

Pour la honte, de ne pas pouvoir ramener le pain
Pour l'envie de mener une vie normale tous les matins
Pour cet enfant de la rue, pour tous ses rêves oubliés
Mais qu'est-ce qu'un rêve, nous a-t-il demandé?

Pour cet argent qui ne pousse encore que pour ceux d'en haut
Pour l'air pollué qu'on respire toujours sans dire un mot
Pour Vali Asr et ses arbres épuisés
Pour Pirouz le petit guépard en danger

Pour ces chiens innocents à qui on interdit la vie
Pour les appels glaçants qui réveillent en pleine nuit
Pour ces larmes qui coulent encore, sans retenue
Pour l'image du moment qui ne se répètera plus

Pour le visage qui affiche son sourire enfin
Pour les écoliers et pour ce que deviendrait demain
Pour échapper, enfin, au paradis forcé
Et pour tous les génies qui ont vite été enfermés

Pour les petits afghans qui courent dans les rues du pays
Pour ces millions de *barâyé* à l'infini
Pour tous ces slogans vides dans la bouche des enfants
Pour ces maisons fragiles tombées ou parties au vent

Pour voir le soleil, après de longues nuits
Pour ces calmants et pour ces milliers de nuits d'insomnie
Pour un instant de paix, de pure tranquillité
Pour l'Homme, pour la Patrie et la Prospérité

Pour les filles qui regrettent d'être ce qu'elles sont
Pour ne pas être née dans le corps d'un garçon
Pour la Femme, pour la vie, la liberté
Barâyé, zan, zendegui, âzâdi

Barâyé Âzâdi
Barâyé âzâdi
Barâyé âzâdi

* L'auteure, d'origine iranienne, est étudiante en génie de la construction et a participé à la traduction de Barâyé en français ainsi qu'à la production de la version québécoise. **À bâbord!**



ENTREVUE AVEC LE RAPPEUR RACCOON

LA CONNAISSANCE, CINQUIÈME ÉLÉMENT DU HIP-HOP

Propos recueillis par **Audrée Thériault Lafontaine** et **Samuel Raymond**

Raccoon, âgé de 25 ans, est originaire de l'est de Montréal. Il se définit comme auteur, compositeur, interprète, écrivain, poète et animateur d'ateliers.

À bâbord !: Comment le hip-hop est-il entré dans ta vie ?

Raccoon : Il y a toujours eu de la musique chez nous, on est de très grands fans de musique dans la famille. J'ai une grande sœur qui importait tous les plus grands hits américains, surtout hip-hop. Tout ce que ma grande sœur écoutait, je l'écoutais aussi. Tous mes goûts viennent de là. J'ai aussi un grand frère qui s'intéresse au rap et qui m'a initié à la création musicale. Ce qui m'a poussé vers le rap francophone, c'est l'amour du français qui m'a été donné par mes parents. J'ai toujours eu des bibliothèques bien garnies. Je me rappelle de leurs yeux qui s'illuminaient lorsque je m'y intéressais. Ça a été un point important de ma relation avec mes parents. Ce qui lie le mieux la littérature et la musique, c'est le rap, soit *Rhythm And Poetry*.

ÀB !: Tu as déjà décrit le hip-hop comme un vecteur de messages sociaux. Est-ce qu'il y a des messages en particulier que tu souhaites transmettre par ta musique ?

R. : Ce que j'essaie d'abord et avant tout de transmettre, c'est la réflexion intellectuelle, l'excellence et la connaissance. L'avenir de la poésie se retrouve dans le rap. C'est mon créneau principal. Le rap est une discipline complexe, intellectuelle, poétique et qui devrait être reconnue pour ça. Pour moi, ça devrait être autant reconnu que les orchestres symphoniques!

Il y a aussi le côté discours, la volonté de défendre quelque chose.

On dit que le hip-hop a quatre éléments, le *Graf*, le *DJing*, le *Rap* et le *Break*. Mais il y a aussi un cinquième élément, la connaissance. La transmission des connaissances sert à l'émancipation. C'est né

du bas, dans le Bronx, à New York. Ça vient des personnes racisées et marginalisées. Le hip-hop c'était un vecteur de conscience noire pour éduquer son quartier, sa communauté.

Un rappeur n'est pas obligé d'être dans ce créneau-là. Le rap évolue avec le temps. Aujourd'hui, c'est plus du divertissement. En fait, ça l'a toujours été, mais avant, le divertissement était un prétexte pour distribuer de la connaissance et favoriser l'empowerment. Il y a des notions ou des traditions qui se perdent avec le temps et moi je souhaite les garder.

ÀB !: Dans une des chansons de ton nouvel album, tu «exiges qu'on rende hommage aux endommagé-es» Qui sont-ils ?

R. : Les endommagé-es, ce sont les personnes des quartiers défavorisés, celles qui subissent de l'oppression, les personnes racisées, celles pour qui la vie a mis plus d'obstacles que d'autres dans leurs pas. Les endommagé-es, ce sont aussi les personnes créatrices de cette culture-là, donc celles qui viennent du bas de la société, qui essaient avec les moyens du bord de s'en sortir, de s'en sauver, d'être créatives. Pour une fois, j'ai envie qu'on rende hommage aux personnes pour qui c'est plus difficile.

ÀB !: Tu animes des ateliers d'écriture auprès de jeunes. Pour quelles raisons est-ce important pour toi ? Qu'est-ce qui en ressort ?

R. : Mis à part mon histoire familiale qui m'a poussé vers le rap, ce qui m'a poussé vers une carrière, ce sont les ateliers parascolaires à la Maison des jeunes juste en bas de chez nous, dans mon plan HLM. Ce sont des moments qui m'ont marqué à vie. Ils m'ont donné une raison de vivre. Aussi, quand j'étais jeune, je me questionnais sur mes capacités intellectuelles, parce que je n'étais pas très bon à l'école. Dans ces ateliers, c'était la première fois que je me trouvais des qualités. Je me dis que si je peux recréer ces moments-là pour d'autres adolescent-es qui sont dans la même position que moi – et je sais qu'il y en a – ça va permettre de recréer ces moments-là que j'adore, mais ça va aussi leur donner des mots. Les jeunes ont des choses à dire, des réalités à exprimer. Tu as accès à l'intimité des gens à travers l'art. C'est unique. J'ai la chance d'avoir accès à ces moments-là. Je suis très proche des jeunes avec qui je fais ces ateliers.

L'autre volet, c'est aussi qu'avec toute l'expansion de la culture hip-hop – c'est le style le plus écouté dans le monde – toutes les jeunes écoutent du rap. Il y en a beaucoup qui sont intéressé-es par le rap, mais qui n'en connaissent pas vraiment l'origine. Faire un atelier, ça me permet de rappeler les codes de base, de favoriser une tradition de la transmission, qui est l'une des valeurs fondamentales

CLAUDE
VAILLANCOURT

L'identité

– Les Têtes raides

Sans haine, sans armes et sans violence

– HK et les Saltimbanques

Hymn To Freedom – Oscar Peterson

MYRIAM
BOIVIN-COMTOIS

A Change Is Gonna Come – Sam Cooke

Le déserteur – Boris Vian

Plus rien – Les Cowboys fringants

ISABELLE
LARRIVÉE

Sunday, Bloody Sunday – U2

The Revolution Will Not Be Televised – Gil Scott-Heron

London Calling – The Clash

YANNICK
DELBEQUE

Les anarchistes – Léo Ferré

Hetzjagd Auf Nazis! – Atari Teenage Riot

Nous on désobéit – Mc Duval

SAMUEL-ÉLIE
LESAGE

John Wayne Was a Nazi – Millions of Dead Cops

Biko – Peter Gabriel

Sixième extinction masse – Sèxe Illégal



du hip-hop. C'est donc ma responsabilité, pas seulement en tant que rappeur, mais en tant que personne qui s'identifie à cette culture.

Première révélation rap de Radio-Canada et finaliste de la première saison de *La fin des faibles* à Télé-Québec, Raccoon a su se tailler une place dans le milieu artistique québécois. Aussi reconnu par ses pairs pour sa plume et son *flow*, il a collaboré avec plusieurs grands noms du hip-hop québécois, dont Loud, sur la chanson « Win Win ». Son troisième album, intitulé *COON : La prophétie*, a été lancé à l'automne dernier.

PUNK QC

COURT CIRCUIT PANORAMIQUE D.I.Y.

Ramon Vitesse ◀

Le punk, malgré ses outrances et ses révoltes, a subi, comme à peu près tous les idiomes musicaux, la récupération commerciale et capitaliste d'une part, et, d'autre part une standardisation de « style » dans laquelle l'histoire de la musique (médiats, hits, encyclopédies, etc.) l'a confiné. Envers et contre ce triste réductionnisme, prenons les chemins de traverses séditieux en allant à la rencontre de l'underground – au lieu d'Internet, allons pour ce faire dans les salles de seconde zone pour rencontrer cette musique enragée !

À la fin des années 1980, VALIUM ET LES DÉPRESSIFS constitue un point de départ bariolé conjuguant provocation et BD *weird* avec Henriette Valium (chanteur et BD underground). Ils étaient de la compil *Lâchés Lousses* (Tir Groupé 1990) – associée aux sources du punk québécois, qui présentait aussi LES REX, B.A.R.F. (Blasting All Rotten Fuckers) et un incontournable maudit: AMNÉSIE – la pièce « Pas des leurs » fait figure d'hymne de ce groupe qui avait une bassiste avant l'heure.

Les années 90 et 2000 sont foisonnantes... La scène anglophone bûche avec des sous-genres, dont le garage punk de DÉJÀ VOODOO quasi tribal et le punk rock de RIPCORDZ (Paul Gott, chanteur et guitariste, a publié le journal/zine *Rear Guard*, un précurseur des hebdomadaires culturels à Montréal). N'oublions pas les résistants RHYTHM ACTIVISM de Norman Nawrocki qui frappe fort en déconstruisant le punk, en y insérant du violon, mais aussi en y insufflant l'esprit de Crass, Chumbawamba et même Uz Jsme Doma pour porter des textes inimitables – « *Jesus Was Gay* » (G-7 Welcoming Committee) en est une pièce à conviction. L'imprimeur catholique initial avait détruit la pochette, sacrilège ! C'est d'ailleurs de RHYTHM ACTIVISM

qu'émergea URBAIN DESBOIS – chanson anar avec, notamment « Ma maison travaille plus que moi ». Après quelques disques chez La Tribu, le doux cinglé redeviendra souterrain...

Côté francophone, attirons l'attention sur des oubliés incandescents: BANLIEUE ROUGE (Safwan, chanteur et guitariste, fera ensuite AKUMA) en punk rock dans la foulée de Bérurier Noir, LES MALADES MARTEAUX en minimaliste duo guitare et boîte à rythmes, et fan du dadaïsme (à la fin de l'année 2022, ils jouaient aux Foufs lors du lancement du bookzine *Macadam!*), GUÉRILLA au rap métal agité (voir *Manifeste*, un album inspiré par la mouvance politisée et la mémoire du FLQ) et un coup de foudre pour GOUVERNEMENT ZEL, un trio singulier à l'album unique *Vente de feu* (où on trouve « À vos dictionnaires » ou « La Gigue des mal formés »).

ANONYMUS / MONONC' SERGE pour l'amalgame métal lourd et l'irrévérence en chanson baveuse fait date dans la stratosphère punk. Un salut particulier à VOÏVOD qui a rallié la scène punk à leur brouet métalcore sans compromis. LA CAGE DE BRUITS (leur disque D.I.Y. *Pouvoir* fascine), cofondé par le tandem mixte Danielle Richard, chanteuse et bassiste, et Patrick Dostie à la guitare, ose à la fois la radicalité hardcore (« *Pu rien à perdre* ») tout en étant capable de musique actuelle (« *Pour vrai* »). Dans cette veine ultra marginale et fertile, ajoutons PLACEBO avec des aspects tchèques (où ils tournèrent) d'un hardcore punk ciselé phénoménal, MONSIEUR TOAD avec des accents d'horreur (« *Vivre embaumé* » ou « *Je suis décédé, merci* ») ainsi que GHOULUNATICS (*Cryogénie*) – qui tournèrent avec Tagada Jones, font partie des excès marécageux et monstrueux paraphrasant ce monde de somnambules qui, inlassablement, travaillent et se reposent...

L'univers baroque et populaire du punk puise aussi dans le ska, dans la foulée de la vague 2Tone (étiquette britannique née à la fin des années 1970), qui l'avait propulsé. Les compilations *2Tongue* (Sapristi) ont marqué cette déferlante, souterraine pour l'essentiel, avec, notamment: 2STONE 2SKANK, FOUS ALLIÉS et L'ORBITAL SPOUTNIK. Retenons aussi LES CONARDS À L'ORANGE du génial ska-punk autodériseur (« *Tout nu dans la rue* » et « *Le magasin des choses utiles* »). M.A.P. (Mort Aux Pourris) aura été un groupe d'exception – *Repose en paix* leur dernier disque produit par Paul Cargnello l'atteste et, leurs projets suivants sont des musts: CHARLIE FOXTROT, ACHIGAN, VARLOPE, etc. Leurs écrits et leur vélocité évoquent le turbo punk gauchiste de Randy ou d'International Noise Conspiracy; rien de moins. Quelques autres qui fricotèrent avec le ska en privilégiant le punk? ANOMALIES, dont les pièces « *Dissident* » et « *Vent de révolte* » sont torrides, BOULIMIK FOODFIGHT qui boute le feu avec ses albums *Photos de famine* et *Grossir selon ses moyens*. Leur pièce

VALÉRIE BEAUCHAMP
La rage – Keny Arkana
La Esquina – Sidi Wacho
 1990 – Jean Leloup

« L'anarchie pour les nuls » sur *2Tongue* est même forcenée !

TOMAS JENSEN de l'époque des FAUX-MONNAYEURS et JEAN-FRANÇOIS LESSARD ont certes croisé punk politisé avec musique du monde ou la chanson afin d'accoucher de morceaux assassins envers un système broyant les perdants... Il y a peu, la mouvance du folk-sale soulignait les coups de gueule acoustiques de ROBERT FUSIL ET LES CHIENS FOUS, TINTAMARE et LES SOFILANTHROPES.

En fait, le punk grouille toujours et ressurgit en nous sautant à la figure; là où on l'attend le moins. Après les mythiques VULGAIRES MACHINS revenant récemment, on aurait tort de ne pas citer la pertinence d'ÉRIC PANIC, qui a vécu dans leur ombre, ou encore d'ignorer LES ZÉROS qui joua « *Envie de tuer* », ou le groupe BRUTAL CHÉRIE – il faut pogoter sur « *Debout* »... Le mariage qui dure depuis trois albums entre musique trad et punk offre une conclusion aussi ouverte que tonique à ce pétaradant panorama keupon, on a nommé CAROTTÉ, dont le mantra est *Punklore et Trashdition* (Slam) !

Le punk, dans une compréhension large de l'idiome, n'en démord pas envers l'autorité, le pouvoir et le conformisme. Il y a là matière à musique engagée d'autant plus que, à la base, n'importe qui pourrait en faire minimalement un bordélique exutoire ou même un levier d'agit-prop...



MIRIAM HATABI

Si me matan
 – Silvana Estrada

I Pity The Country – Leanne Betasamosake Simpson

Gallo rojo gallo negro (Los dos gallos) – Chicho Sánchez Ferlosio

QUAND CHANTER EST POLITIQUE

Entrevue avec Mike Paul Kuekuatsheu
 Propos recueillis par Isabelle Bouchard ◀, Philippe de Grosbois ◀ et Aurélie Thériault Lafontaine ◀

L'auteur-compositeur-interprète Mike Paul Kuekuatsheu nous a livré ses réflexions sur la place du chant chez les Ilnus, ainsi que sur sa propre démarche politique, où la musique rejoint la défense du territoire et des pratiques ancestrales.

À bâbord !: Quelle place occupe la chanson dans la communauté ilnue? Quel rôle vient-elle jouer?

Mike Paul Kuekuatsheu: La chanson est partie intégrante de l'identité, la culture, la langue du peuple ilnu – parce que c'est beaucoup plus large qu'une communauté. À l'origine même de notre identité, le chant, c'est un moyen de survie pour nous depuis les temps immémoriaux pour pouvoir aller chasser, communiquer avec l'esprit du caribou. Les chants se sont toujours transmis de façon orale. Il y avait des chants que les femmes utilisent pour endormir les nourrissons. Il y a des chants qui sont utilisés pour les mariages ou des cérémonies. Des chants pour célébrer les festins, parce que le caribou a offert son esprit donc on fait un *makushan*. C'est une communion, un festin en l'honneur du caribou qui a offert sa vie. C'est une danse qui se danse en cercle du côté du soleil levant avec le *teueikan*. Le *teueikan* est un tambour issu de notre culture traditionnelle, pour chanter, pour avoir un lien direct avec le monde animal, le monde des esprits. C'est vraiment un instrument spirituel.

C'est sûr qu'aujourd'hui, le chant ilnu a beaucoup évolué. Là, on est en train de perdre beaucoup la culture à cause de la perte du caribou, de la biodiversité, tous les changements climatiques, donc ça affecte beaucoup notre culture. Dans ma communauté, il reste une centaine de locuteur-rices. La langue est en péril. C'est ça le défi aujourd'hui. C'est pour ça que je me suis donné comme mission de chanter et de réapprendre la langue. C'est pour ça que j'ai renoué avec les pratiques de chasse cérémoniale.

AB !: Vous avez fait des albums plus inspirés de la chanson populaire. Comment situez-vous votre musique par rapport aux chants que vous venez de décrire?

M. P. K.: Je suis très influencé par la musique rock. Parmi mes influences, il y a Link Wray et Jimi Hendrix, qui sont des musiciens de mouvances autochtones, qui se sont inspirés des chants autochtones et qui l'ont introduit dans la musique rock. On entend beaucoup la répétition, les *loops* dans les chants autochtones, c'est un peu ça la base du blues et du rock !

C'est ce que j'écoutais dans mon adolescence. La musique traditionnelle était comme une graine en moi, qui n'était pas germée. À l'école, on avait un contact avec un aîné qui venait jouer le *teueikan* et qui venait nous expliquer la base de l'instrument et qui venait pour nous chanter des chants. C'était le seul contact que j'avais eu avec la musique traditionnelle ilnue. La graine a germé à partir de 18 ans: je me suis dit qu'il fallait que j'incorpore des éléments traditionnels dans ma musique.

Je trouvais ça important par souci de conserver la culture aussi, de témoigner des histoires qui m'ont été transmises par les aînés-es. On dit que notre vie est des *atalukan*, des récits, des enseignements. J'incorpore des chants des légendes anciennes, des chants en langue ilnue, mais aussi des instruments, des tambours à travers la musique.

Dans mes chansons, je parle de protection du territoire, des changements climatiques, de la surexploitation et de l'extractivisme, des impacts que ça a sur les populations autochtones. Le sens sacré de chaque élément pour nous, soit l'eau, la pierre. Pour nous, ce sont des entités qui sont vivantes et qui sont animées dans notre langue. Le titre de mon dernier album, *Ashuapmushuan*, c'est le nom d'une rivière. J'ai choisi le nom d'une rivière parce que c'est animé, c'est vivant.

AB! : Les thèmes dont vous parlez partent de la réalité vécue, finalement.

M. P. K. : Mes paroles touchent autant le passé que le présent et le futur. Notre identité, issue d'une culture nomade, s'attache au territoire. Chaque famille est reliée à un lieu, à une rivière par laquelle elle est arrivée. Ensuite, je parle du présent, des enjeux actuels, comme l'extinction du caribou. J'ai la chanson *Caribouman* qui parle de la légende de l'homme caribou. Mais aussi, mes chansons parlent de l'importance de la transmission culturelle pour le futur.

Il y a aussi des chansons en faveur de l'autodétermination. Pour moi, l'autodétermination, c'est de faire un, dans le respect du cercle vivant sacré. C'est d'être libres et de continuer de pratiquer notre culture et notre identité, en harmonie avec tous les gens qui vivent sur ce territoire. Actuellement, aux yeux de la loi, nous sommes mineur-es, elle nous classe dans une sous-catégorie. On veut s'élever au même niveau et être reconnu-es comme des êtres humains qui s'autodéterminent.

Les chants ont été interdits longtemps, le Canada et la Loi sur les Indiens nous interdisaient de chanter nos chants, nous jetaient en prison. C'est juste depuis 1982 qu'on peut chanter librement nos chants sans se faire jeter en prison. Depuis ce temps-là, on sent qu'il y a une renaissance du chant.



ça a commencé avec les chants, la *ghost dance* (la danse des esprits). Le gouvernement les interdisait, il voyait ça comme un acte de menace de guerre et les ont massacrés à cause de ça.

Pendant longtemps, on a porté des traumatismes à cause des pensionnats, où c'était interdit de chanter nos chants, de parler notre langue. Mais aujourd'hui, les jeunes ilnu-es se sentent plus libéré-es, prennent plus la parole et leur place. Par l'engagement des femmes autochtones, des jeunes, on sent qu'il y a un esprit de décolonisation fort. Les jeunes autochtones sont plus conscient-es de ces réalités-là.

AB! : Vous êtes aussi gardien des territoires. Voyez-vous des liens entre ce statut et celui d'auteur-compositeur ?

M. P. K. : Je suis un gardien des territoires, un protecteur de l'eau. Je m'implique depuis de nombreuses années sur le terrain, pour protéger les forêts et les rivières par des actions directes, en m'opposant à des projets miniers, avec d'autres Autochtones. Je suis très engagé là-dedans, pour notre autodétermination, pour décoloniser les systèmes paternalistes qui ont été mis en place. Être gardien des territoires, c'est une fierté et ça a un lien direct avec ma démarche artistique. Pour moi, la musique est un moyen d'expression et de transmission de nos connaissances, mais aussi de sensibilisation à nos réalités.

1. NDLR : Pour plus d'informations à ce sujet, voir le documentaire de Catherine Bainbridge *Rumble. The Indians Who Rocked Our World*, Rezolution Pictures, 2017.

2. NDLR : Le massacre de Wounded Knee est une intervention militaire où des centaines de membres de la nation Lakota ont été tués par les États-Unis, dans le Dakota du Sud, en 1890. Pour en connaître plus sur le siège de Wounded Knee (1973), voir le texte de Mélissa Miller et Miriam Hatabi aux pages 8.

AB! : Donc, à cette époque-là, le simple fait de chanter ces chants, c'était politique !

M. P. K. : Si on prend l'histoire de Wounded Knee²,



MÈRES AU FRONT, UN AN DÉJÀ

Photo : Mères au front. Texte : Alexis Ross ◀

« Ça suffit. Nous, mères et grands-mères, montons au front. Nous passons à l'action pour protéger l'avenir de nos enfants de la crise climatique. »

Cela fait maintenant un an, depuis le 3 avril 2022, que les membres du collectif Mères au front de Montréal se relaient tous les dimanches devant le bureau du premier ministre du Québec pour exiger des actions à la hauteur des crises environnementales.

Mères au front / For Our Kids est un mouvement pancanadien décentralisé qui réunit des dizaines de groupes locaux.

Les militantes demandent aux gouvernements de prendre des mesures concrètes pour réduire de moitié les émissions de GES d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, en cohérence avec les constats scientifiques. Parmi les revendications : la fin des subventions aux énergies fossiles, de meilleures normes pour la qualité

de l'air, de l'eau et des sols, ou encore la transformation des villes pour réduire leur empreinte écologique tout en se préparant à faire face aux bouleversements du climat qui menacent déjà notre santé et notre sécurité.

Pour souligner leur premier anniversaire, les Mères au front vous invitent à vous joindre à elles le 2 avril prochain, devant les bureaux du premier ministre François Legault, au 770, rue Sherbrooke Ouest. ▶

Pour en savoir plus : meresaufont.org/

PHILIPPE DE GROSBOIS

I Wish I Knew How It Would Feel To Be Free
— Nina Simone

La maison est ouverte
— Richard Desjardins

Todo cambia
— Mercedes Sosa

DOSSIER

LOBBYISME LE POUVOIR OBSCUR

Coordonné par Wilfried Cordeau ◀, Yannick Delbecq ◀ et Claude Vaillancourt ◀
Illustrations : Ramon Vitesse ◀

Les lobbyistes forment aujourd'hui un grand pouvoir de l'ombre très bien établi. L'objet et les fruits de leurs actions tentaculaires échappent pour l'essentiel au regard public, mais la vigilance citoyenne et journalistique, notamment, parviennent à en dévoiler parfois la portée de leurs actions. Pensons, par exemple, à la firme-conseil McKinsey qui obtient un nombre extraordinaire de contrats gouvernementaux malgré les nombreux scandales dans lesquels elle a été impliquée. Ou à Uber, qui a réussi à imposer aux gouvernements une réglementation idéale pour son développement, aux dépens de ses concurrents. Ou aux entreprises pétrolières et gazières qui ne ménagent aucun effort pour retarder la transition écologique, malgré la période d'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons.

Entrer dans l'univers du lobbyisme est une surprenante aventure. S'y cachent notamment des moyens financiers considérables destinés à influencer les gouvernements. Pour atteindre leurs fins, les lobbies s'en prennent aussi à leurs adversaires des mouvements sociaux, soit en tentant de les faire passer eux aussi pour des lobbyistes, soit en se camouflant derrière de fausses organisations citoyennes, par le similitantisme (ou *astroturfing*), créant ainsi une malsaine confusion. Autant de tactiques destinées à brouiller le débat public, en masquant le déséquilibre des rapports de force et des objectifs poursuivis par les groupes en présence.

Selon certains, le lobbyisme puise une certaine légitimité dans un besoin des entreprises de fournir des informations utiles à la prise de décision des gouvernants. Le problème, c'est qu'il traduit essentiellement une capacité de représentation, sur le plan humain et financier, manifestement disproportionnée face à celle dont disposent les groupes citoyens. Tout cela pour faire valoir des intérêts et une conception de la société aux antipodes les uns des autres. Que valent les plaintes de contribuables exigeant de meilleurs services et filets sociaux face à l'artillerie relationniste d'entreprises en quête de contrats au chevet des décideurs?

Ce qui ne manque pas de soulever des questions fondamentales sur la concrétude du débat public, l'exercice du pouvoir démocratique, la transparence, la redevabilité et, en fin de compte, la souveraineté populaire sur les choix de société opérés en notre nom. Le pouvoir d'influence de certains intérêts privés leur donne de tels privilèges, permettant notamment de contourner les mécanismes démocratiques, qu'il n'est pas difficile d'en conclure que les gouvernements accordent plus d'importance à la voie des capitalistes qu'à celle de la population dont ils sont censés représenter les intérêts.

Le lobbyisme est un sujet si vaste et complexe que nous n'avons pu en effleurer que quelques pans. Plusieurs lobbies aux objectifs fort discutables n'ont pas pu être abordés : celui des compagnies pharmaceutiques, faisant pression pour maintenir un coût très élevé aux médicaments; celui des armes favorisant la multiplication des armes à feu; celui des banques, des entreprises de produits chimiques, des compagnies minières... Sans oublier d'autres aspects laissés de côté, comme les firmes de relations publiques au service des lobbyistes ou le rôle bien imparfait des registres des lobbyistes.

Notre but a surtout été d'amorcer une réflexion sur la démocratie, stimulée par la diversité des points de vue exprimés dans ce dossier. Comment la démocratie peut-elle se maintenir si des entreprises riches disposent de moyens aussi puissants pour orienter, voire dicter les politiques à leur avantage, en se soustrayant impunément à la vigilance et au débat publics? Comment discuter de bien commun si celui-ci est vu comme un obstacle devant les profits des entreprises? Il nous semblait essentiel de démontrer que le progrès social doit s'envisager, entre autres, en limitant fortement le pouvoir et l'opacité dont profitent les lobbyistes pour tirer les ficelles de notre avenir collectif. 

40

MON OSBL N'EST PAS UN LOBBY

UNE LUTTE VITALE POUR LA DÉMOCRATIE AU QUÉBEC

Mercédeez Roberge*

Les organismes sans but lucratif (OSBL) du Québec se sont retrouvés il y a quelques années devant une perspective troublante : on voulait associer leur travail de représentation auprès des responsables politiques à du lobbying. Malgré leur lutte exemplaire pour éviter cette assimilation trompeuse et la victoire qu'ils ont remportée, des menaces planent toujours.

Depuis 2014, environ 150 organismes sans but lucratif (OSBL) très variés se réunissent, au gré de la conjoncture, pour contrer le danger d'être associés à des lobbys. Leurs actions ont fédéré des centaines d'OSBL et elles continuent de mobiliser autant des groupes d'action communautaire autonomes que d'autres organisations généralement discrètes sur les enjeux sociaux¹.

Les membres d'un groupe d'abord nommé «Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbying» se sont progressivement désignés par le slogan adopté dès la deuxième campagne: coalition «Mon OSBL n'est pas un lobby». Se réunir sur la base du statut d'OSBL n'est pas la norme au sein des mouvements sociaux. Mais il le fallait, puisque ce statut était la base même de l'attaque dont ils étaient victimes. Elle était aussi celle de leur défense.

HISTOIRE D'UN ACHARNEMENT

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying a été adoptée en juin 2002, au moment où des médias ont révélé divers manquements à l'éthique dans l'attribution de fonds publics québécois à des compagnies. Elle correspondait aussi à l'éclatement du scandale des commandites à Ottawa, qui relevait du même problème.

Le gouvernement de Bernard Landry a voulu susciter la confiance du public envers les institutions en amenant le secteur à but lucratif à plus de transparence dans ses communications avec l'État. Selon le ministre de la Justice de l'époque, le législateur «ne voulait pas viser les associations ou groupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes²».

Le projet de loi proposait donc initialement de n'assujettir que les OSBL «dont les membres sont majoritairement des entreprises à but lucratif ou des représentants de telles entreprises». Or, cet article a été retiré dans l'objectif de l'intégrer dans un règlement précisant les exceptions, ce qui sera fait en février 2003. C'est à ce moment que commence l'acharnement du Commissaire au lobbying. Dès le départ, il tente, sans succès, de modifier le

règlement pour «y inclure l'ensemble des organismes à but non lucratif, quelles que soient les fins pour lesquelles ils ont été constitués», ce qui aurait transformé en lobbyiste toute personne qui communique avec des élu-es ou des fonctionnaires au nom de telles organisations.

Depuis, le Commissaire a utilisé trois rapports d'étape (en 2008, 2012 et 2019) pour tenter d'assujettir tous les OSBL à la Loi sur le lobbying, en insérant parfois des appels au grand public parmi les activités à déclarer au Registre des lobbyistes³, malgré que ces derniers fassent partie des exceptions liées au contexte public des communications, comme lors de la présentation d'un mémoire dans une commission.

En vingt ans, le gouvernement n'a acquiescé qu'une seule fois aux demandes du Commissaire, en déposant le projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbying (2015), lequel visait surtout à assimiler les OSBL à des lobbyistes. L'opposition, orchestrée par Mon OSBL n'est pas un lobby, a alors fait reculer le gouvernement, d'abord par l'interruption du processus d'adoption de la loi, le ministre responsable demandant au Commissaire de consulter les OSBL sur les conséquences de leur assujettissement à la Loi, puis par l'abandon du projet durant deux ans, celui-ci étant mort au feuilleton par le déclenchement des élections de 2018.

Dans une cinquième tentative pour soumettre les OSBL, en 2022, le Commissaire a mandaté ni plus ni moins que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour rédiger un rapport qui lui donne raison. Les recommandations de cette dernière reprennent donc, sans surprises, celles du Commissaire. La ministre Sonia Lebel, alors responsable du dossier, ne réactive cependant pas le dossier et Mon OSBL n'est pas un lobby obtient, durant la campagne électorale, l'engagement du gouvernement de ne pas assujettir tous les OSBL durant le prochain mandat.

Cela n'empêche pas le Commissaire Jean-François Routhier de poursuivre sa campagne. Dans son plan stratégique 2022-2026, il annonce vouloir «rendre concrets les travaux, analyses et recommandations formulées au cours des années, et plus récemment par le rapport de l'OCDE, afin de moderniser le régime d'encadrement du lobbying» selon «une vision positive du lobbying».

Ces derniers mots illustrent bien les motivations du Commissaire visant l'assujettissement des OSBL. La Loi affirme que le lobbying «constitue un moyen légitime d'accès aux institutions parlementaires, gouvernementales et municipales». En défendant un tel principe, le Commissaire fait clairement la promotion du lobbying, ce qui mène directement à accroître le nombre de lobbyistes inscrit-es au registre. Le Commissaire prend ainsi la défense des lobbyistes, si bien qu'il a souvent l'air d'être davantage leur représentant que leur surveillant.

Or, appliquer la Loi telle qu'elle existe devrait aussi se faire en acceptant qu'elle exclue les OSBL en raison de la finalité non lucrative de leurs interventions et de leur composition. La contestation du Commissaire est si forte à cet égard que les informations qu'il diffuse précisent rarement l'exclusion couvrant les OSBL. Son insistance fait planer la menace constante que soit changé le règlement concernant cette exclusion. Ce danger est d'autant plus grand qu'un règlement est beaucoup plus facile à modifier qu'une loi.

UNE ENTRAVE AU DROIT D'ASSOCIATION

La question n'est pas de savoir si les OSBL tentent d'influencer les élu-es et fonctionnaires, mais de reconnaître que leurs actions de représentation sont aux antipodes de celles du secteur privé. Non seulement les interventions des OSBL ne visent pas l'obtention de gain pécuniaire ni de privilège particulier, mais elles concrétisent le droit d'association.

Exercer son droit d'association permet de se sentir partie prenante de la société et de se donner les moyens pour contribuer à la vie démocratique. Ainsi, le message qu'un OSBL transmet aux titulaires de charges publiques est décidé collectivement, pour des retombées qui toucheront la collectivité, en plus d'être livré par un grand nombre de personnes. À l'opposé, ce sera souvent le ou la propriétaire de l'entreprise, ou des professionnel·les du lobbying, qui communiqueront avec les représentant-es du gouvernement, en fonction de leur propre intérêt uniquement.

La Loi prévoit déjà que les interventions individuelles ne sont pas régies par elle. Assimiler les OSBL à des lobbyistes rendrait l'intervention d'un groupe constitué plus difficile que si le même message était porté individuellement. Il y aurait plus d'embûches pour s'attaquer à des inégalités ou des discriminations que pour solliciter un contrat ou un avantage pour une entreprise.

Des milliers d'OSBL verraient leur droit d'association limité, et les personnes qui y militent, y travaillent ou y œuvrent bénévolement perdraient la possibilité de se rassembler autour d'une voix commune. Or, l'État doit non seulement nous laisser libres de nous réunir, mais il doit aussi faciliter l'exercice du droit d'association, et non le restreindre par la Loi sur le lobbying.

Les conséquences sur les mouvements sociaux, sur la participation citoyenne et, conséquemment, sur la démocratie seront dévastatrices, les OSBL subissant des pertes de manière disproportionnée, tandis que les lobbyistes du privé auront davantage d'influence, jusqu'à monopoliser l'attention des élu-es et des fonctionnaires.

DEUX MAUX, UN MAUVAIS REMÈDE

Les OSBL de façade sont souvent utilisés pour justifier l'assujettissement de tous les OSBL. Celles-ci sont en fait créées par des entreprises pour mener des actions ayant des retombées lucratives. Or, c'est en agissant à la base du problème, par une réforme de la Loi sur les compagnies, qu'il faut empêcher la constitution de ces similis OSBL. Mettre de l'ordre dans les formes juridiques possibles permettrait d'ailleurs de définir un statut particulier pour les groupes du mouvement de l'action communautaire autonome, ce qu'ils réclament depuis plus de quinze ans.

Des campagnes prenant faussement l'apparence d'actions citoyennes servent également de justification aux tentatives d'inclusion dans la Loi des appels «au grand public ou à la base militante». Or, ces campagnes, nommées «similitantisme» (astroturfing), menées par des entreprises visant l'obtention de profits, doivent être dénoncées et contrôlées à la source, ce que ne peut évidemment pas faire la Loi sur le lobbying.

INCLURE LES OSBL À LA LOI : POUR QUOI, POUR QUI ?

Il est néfaste pour la démocratie de travestir aux yeux de la population et des pouvoirs publics la nature des OSBL et de toute campagne de mobilisation en les assimilant à la recherche de privilèges ou de profits particuliers. Ni le public ni l'État ne bénéficieront de la diminution des représentations collectives au profit de l'accroissement du lobbying mercantile.

Le registre québécois compte près de 16000 lobbyistes en activité⁴, alors que son équivalent canadien, qui devrait être proportionnellement plus volumineux, en dénombre actuellement 6885. Si les 61000 OSBL québécois inscrivaient toutes les personnes qui font des représentations au nom de leurs membres, des dizaines de milliers de personnes viendraient grossir le registre, souvent en inscrivant les mêmes démarches plusieurs fois par an.

Les demandes du Commissaire étant calquées sur celles des lobbyistes, ces deux parties – le Commissaire et les lobbyistes – retireraient les mêmes bénéfices de l'assujettissement des OSBL. Ils contrediraient l'image négative des lobbyistes en les cachant derrière de nombreuses personnes qui défendent des valeurs de solidarité et d'entraide. Ils accroîtraient leur légitimité en étant associés à l'avancement de causes sociales plutôt qu'à l'obtention de profits individuels. Et ils normaliseraient le lobbying en augmentant le nombre d'inscriptions.

Les lobbyistes tireraient un avantage de plus en ayant un accès encore meilleur aux titulaires de charges publiques. Les conseils d'administration des OSBL se videraient de leurs ressources, leurs membres refusant de porter une parole collective s'il faut s'identifier comme lobbyistes. Plusieurs groupes ne demanderont plus à rencontrer des élu-es ou des fonctionnaires, découragés par les nouvelles procédures ou étant en désaccord avec elles.

Si le Commissaire concrétise les propositions de son plan stratégique de 2022-2026, ce sera la sixième tentative d'assimilation des OSBL à des lobbyistes. Le gouvernement doit enlever l'épée de Damoclès qui menace les OSBL et protéger leur exclusion de la Loi une fois pour toutes.

Solidaires dans leur vision non mercantile de la société, ils soutiennent collectivement la population par des approches et des moyens variés. Cette complémentarité fait en sorte que chaque groupe bénéficie de l'existence des autres qui l'entourent. Peut-il y avoir plus grande différence d'avec les lobbyistes à la recherche de profits toujours plus élevés? 

* Coordinatrice de la Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles, organisme qui a initié la coalition Mon OSBL n'est pas un lobby et qui en assure le leadership.

1. Gouvernement du Québec, *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes (2007)*, ministre de la Justice, juin 2007, page 15.

2. Porte le nom de Carrefour Lobby Québec depuis 2022. Sous la responsabilité du Commissaire, il compile maintenant les thèmes et les cibles des activités de lobbyisme, par le croisement de fiches individuelles et de dossiers professionnels.

3. Statistiques de Lobbyisme Québec, sur <https://lobbyisme.quebec/registre-des-lobbyistes/statistiques-du-registre/>: 70 % sont des lobbyistes d'entreprise, 25 % des lobbyistes d'organisation et 5 % des lobbyistes-conseils.

Les groupes de la Coalition Mon OSBL n'est pas un lobby mettent de côté leurs différences pour s'allier dans la défense de leur essence même: être des lieux d'expression et de participation où le droit d'association peut s'exercer pour permettre la collectivisation des ressources et des luttes.

UN AMALGAME INACCEPTABLE

La surprise et l'incompréhension des organismes et des bénévoles du loisir s'expriment fortement à chaque tentative du Commissaire au lobbyisme d'assimiler les organismes à des lobbyistes. L'opposition des membres du Conseil québécois du loisir (CQL) à cette éventualité demeure vive, organisée, et risque fort de se maintenir. Nous sommes déterminées à faire valoir que l'intérêt collectif que nous défendons n'a rien en commun avec les intérêts des lobbyistes du secteur lucratif. D'autant plus que les actions des organismes et des bénévoles s'inscrivent dans l'exercice du droit au loisir en favorisant son accessibilité.

Certes, la volonté de transparence, recherchée par la Loi sur le lobbying, est légitime lorsqu'il s'agit de contrôler l'influence de personnes, de groupes de personnes ou d'entreprises ayant des intérêts privés et financiers. Des outils pour encadrer ces pratiques sont nécessaires. Mais l'objectif du législateur doit être de corriger ce qui doit l'être, sans plus.

Ne serait-ce que dans le domaine du loisir, le droit d'association de pas moins de 4000 organismes sans but lucratif locaux et régionaux, en plus des 36 organismes nationaux qui les regroupent, serait en péril si la Loi les assimilait à des lobbyistes. Il est permis de s'interroger sérieusement sur les conséquences de cet amalgame, notamment sur la relation du milieu associatif du loisir avec les personnes élues, et aussi face à la population.

Pourquoi faudrait-il que les organismes de loisir, leurs bénévoles et leurs représentant-es deviennent des lobbyistes et soient surveillé-es pour des comportements incitatifs en faveur des entreprises avec lesquels ils et elles n'ont rien à voir? Qu'est-ce qui prouve que les règles démocratiques de fonctionnement, les politiques publiques, les programmes gouvernementaux normés et les redditions de compte importantes auxquels ils et elles sont soumis-es sont insuffisants? Est-il vraiment pertinent d'ajouter des contrôles administratifs à des organisations essentiellement bénévoles et aux ressources limitées? Avons-nous bien évalué l'impact de l'assimilation de leurs représentations à des fins collectives auprès du titulaire de charges publiques à celles des lobbyistes et son potentiel dévastateur sur leur engagement et la perception du public à leur égard?

En permettant l'exercice du droit au loisir, l'engagement des organismes de loisir, d'action communautaire autonome, d'économie sociale et le bénévolat sont plus que jamais indispensables au bon fonctionnement de la société. Ces organismes et leurs regroupements doivent être valorisés et soutenus pour assurer leur pérennité, et non être confondus avec des lobbyistes motivés par les profits. 

Sonia Vaillancourt, directrice générale, Conseil québécois du loisir

AGRICULTURE LES EFFETS PERVERS D'UNE GRANDE INFILTRATION

Louis Robert*

Si les citoyen·nes ont développé un appétit indéfectible et inégalé pour les émissions de cuisine et les livres de recettes, paradoxalement, il semble qu'il existe une méconnaissance et un désintérêt généralisé pour toute question agricole. Ainsi, pendant longtemps, à l'abri des regards et des médias, se sont pris des décisions d'ordre politique, des décisions lourdes de conséquences sur le type d'agriculture qui se mettrait en place pour les décennies à venir.

Belle coïncidence, le jour même où on m'a approché pour rédiger ce texte, soit le 20 octobre dernier, M. François Legault procédait à l'assermentation de ses ministres en leur rappelant qu'ils et elles avaient le devoir de servir prioritairement la population québécoise, et non les groupes d'intérêts.

De mon expérience de 35 ans à l'emploi du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), j'ai compris que la complicité de la Direction du MAPAQ avec les lobbys de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de l'agro-industrie est justement ce qui explique le fossé qui sépare la façon dont se pratique concrètement l'agriculture aujourd'hui de celle attendue par les citoyen·nes.

Parmi les conséquences de cette complicité, on peut penser à l'expansion, la bonification et la multiplication des programmes d'aide financière (remboursement des taxes foncières, assurance-stabilisation des revenus agricoles, aide aux travaux mécanisés et au drainage souterrain, etc.) au détriment du transfert technologique. C'est aussi dans ces circonstances que s'est consolidée la mainmise de l'UPA sur la Financière agricole et ses centaines de millions de dollars de fonds public, et l'ingérence des représentants du commerce au sein de l'Ordre des agronomes et des centres de recherche. Sans doute se fait-on à notre fonction publique et aux ministres pour veiller au grain?

UN VENT DE CHANGEMENT ?

La fameuse « Commission sur les pesticides » que le ministre de l'Agriculture a mis sur pied à l'automne 2019 a été l'une de ces occasions où divers représentant-es de la société civile ont pu présenter et partager leur idéal agricole. Ce groupe de député-es avait reçu le mandat d'examiner, en toute indépendance (!), l'usage actuel des pesticides agricoles et d'inventorier les méthodes culturelles alternatives aux pesticides. Elle fut plutôt le théâtre de manigances de la part du plus important distributeur de pesticides au Québec, Sollio Agriculture¹.

Ses recommandations, arrachées après moult négociations, divergeaient des orientations proposées par les mémoires présentés, et les contredisaient parfois totalement. Malgré l'alerte

lancée en mars 2018 au sujet de la mainmise des lobbys du syndicat des producteurs et de Sollio sur le Centre de recherche, et ses nombreux échos et manifestations d'indignation (à juste titre), encore aujourd'hui ces groupes de pression sont bien représentés au conseil d'administration du CÉROM. Difficile de ne pas douter du sérieux de la prière formulée par M. Legault pour ses ministres le 20 octobre dernier.

L'agriculture souhaitée par les Québécois·es serait davantage une production et une offre diversifiées visant à nourrir la population locale ou régionale, intégrant les progrès technologiques et techniques éprouvés par la recherche agronomique publique. Elle aurait recours à la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis de culture et pour la santé et la fertilité du sol, ainsi qu'à des pratiques à faible impact environnemental. Finalement, elle devrait pouvoir soutenir des entreprises prospères et des milieux dynamiques dans toutes les régions. Ces objectifs ne sont pas incompatibles sur le plan technique (agronomique), ils sont déjà atteints par les entreprises agricoles les plus avant-gardistes du Québec. Il suffit d'encourager leur partage et leur intégration sur un plus grand nombre de fermes.

Et c'est véritablement là où le bât blesse... Les lobbys sont actifs pour protéger leurs acquis et leurs chiffres d'affaires à toutes les étapes de la chaîne de transfert de l'information: recherche, transfert technologique (agronomes de deuxième ligne) et service-conseil aux entreprises agricoles (agronomes de première ligne).

PAS UN PROCÈS, UN DIAGNOSTIC

Parmi mes collègues agronomes, et surtout parmi les opposant-es à mes démarches pour assainir la profession, certain-es ont objecté qu'il n'est pas productif de chercher des coupables et d'accuser une classe de professionnel·les en particulier. Mon intention n'a jamais été de tenir un procès contre qui que ce soit. Cependant, on ne devrait jamais s'interdire d'identifier les facteurs en cause si l'on veut véritablement résoudre un problème. Il s'agit simplement d'appliquer les principes de la démarche scientifique: d'abord un diagnostic rigoureux, ensuite des solutions. 

Ainsi, je n'ai jamais blâmé les agronomes et représentant-es à l'emploi des distributeurs de pesticides et d'engrais, ni les lobbyistes de l'UPA, ni les producteur-rices agricoles individuel-les: tous ces groupes ne font que leur travail, c'est-à-dire défendre leurs intérêts. Aucun de ces intervenants n'a reçu le mandat de défendre l'intérêt public, qui relève plutôt d'institutions précisément chargées de cette mission par l'administration publique, et soutenues par des fonds publics: l'Ordre des agronomes (OAQ) d'abord, pour qui il s'agit d'ailleurs de la raison d'être, et, ensuite, le MAPAQ.

Comment les lobbys ont-ils pu s'intégrer si facilement? Tout simplement parce que nous ne leur avons opposé qu'une bien faible résistance, voire aucune, et parfois, nous les avons même invités.

À l'OAQ, les postes clés (présidence, conseil d'administration, comités, etc.) ont graduellement été conquis par des représentant-es de l'industrie, sans grande opposition, avec le bienveillant aveuglement de leurs confrères-consœurs et de l'Office des

professions. Les plus actifs se trouvaient justement en situation d'infraction vis-à-vis leur code de déontologie: ils offraient du service-conseil aux entreprises agricoles tout en vendant des produits pour le compte de leur employeur. Ils étaient donc les premiers visés par une éventuelle mesure disciplinaire qui leur aurait fait perdre leurs précieux acquis, mais qui n'est jamais venue.

Pourquoi les ministres, sous-ministres et sous-ministres adjoints du MAPAQ ne déclinent pas, tout simplement et poliment, les approches des lobbyistes au lieu de les écouter, les recevoir et donner suite favorablement (la plupart du temps) à leurs doléances, au détriment de leur devoir de défendre l'intérêt public? On ne doit pas se surprendre que ces représentant-es reviennent aussi fréquemment à la charge. Toute entreprise privée doit retirer des avantages concrets de ses investissements en représentation. En réalité, dans le cas du MAPAQ tout au moins, ce sont les hauts fonctionnaires qui prennent l'initiative de consulter

ces groupes d'intérêts. J'ai été de nombreuses fois témoin de situations où, en accordant la préséance aux intérêts des lobbys, la décision finalement prise par le gestionnaire allait à l'encontre de l'avis des professionnel-les expert-es du MAPAQ.

LE TEST À VENIR

Dans un geste qui en a surpris plusieurs, le ministre de l'Agriculture André Lamontagne a très officiellement annoncé son intention d'interdire aux agronomes à l'emploi de fournisseurs d'intrants d'offrir du service-conseil aux entreprises agricoles par le dépôt, en juin 2022, du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les agronomes*.

Faute de temps, les député-es n'ont pas pu faire progresser le projet de loi. Mais il est fort possible qu'il soit repris lors d'une prochaine session. Si la Loi devait être ainsi modifiée, on corrigerait une situation malsaine qui perdure et on appliquerait (enfin!) les dispositions du Code de déontologie des agronomes. Ça relève simplement de l'évidence et du gros bon sens.

Sans me faire trop d'illusions, j'étais très content de cette initiative, ne serait-ce que symbolique. En effet, on se retiendra de parier sur un dénouement positif de l'affaire. Dès les jours suivant le dépôt, Sollio s'est publiquement insurgée contre ce projet de loi (sans grande surprise), de même que l'OAQ (ce qui était aussi prévisible). Le plus étonnant a été le refus de l'UPA de l'appuyer, sous prétexte que l'autonomie des producteur-trices s'en trouverait limitée. Comment? Mystère... D'autant que la position officielle de l'UPA des dernières années était de réclamer la séparation des rôles de représentation de celui de service-conseil.

CONFLIT D'INTÉRÊTS SYSTÉMIQUE

Pourtant, s'il apparaît aussi important au commun des mortels de corriger des situations de conflits d'intérêts aussi évidentes, aussi délétères pour l'intérêt public, il serait proportionnellement tout aussi gênant pour le gouvernement de plier encore une fois devant les lobbys.

En réalité, les succès obtenus par les lobbyistes agricoles, ainsi que nos échecs correspondants en tant que société, s'expliquent par le fait que leurs visées épousent parfaitement l'idéologie politique dominante.

Pour les gouvernements de tendance néolibérale, l'agriculture n'est ni plus ni moins qu'un secteur à vocation essentiellement économique, négligeant au passage les dimensions sociales et environnementales. Et donc, comme tous les autres types d'entreprises, son développement doit obligatoirement impliquer les représentants du secteur privé dans tous les maillons de la chaîne, incluant même la détermination des principes guidant l'orientation du gouvernement dans le domaine ainsi que dans les activités de recherche d'intérêt public.

Dans un tel contexte, et avec une telle prédisposition, pas vraiment besoin de pots-de-vin pour acheter des politiciens, les lobbyistes peuvent se les offrir «gratuitement»! 

* Agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et auteur de *Pour le bien de la terre*.

1. Une enquête de Radio-Canada a révélé que le président de la Commission, et au moins quatre de ses membres, aussi députés de la CAQ, avaient fait l'objet de pressions émanant de lobbyistes de Sollio. Thomas Gerbet, «*Monsieur pesticides se vide le cœur*», 21 février 2020. ici.radio-canada.ca/amp/1531766/reaction-recommandations-commission-pesticides-sante-publique.



Illustration: Ramon Vitesse



WASHINGTON ET BRUXELLES, LE MODÈLE IMPOSÉ

Claude Vaillancourt ◀

Le lobbyisme a ses capitales : Washington et Bruxelles, soit celles des deux principaux lieux de pouvoir des grandes puissances occidentales, les États-Unis et l'Union européenne. Non seulement les lobbyistes y règnent en grand nombre et suivent pas à pas les projets de loi qui les concernent, mais ils imposent un modèle d'ingérence politique reproduit à plus petite échelle dans la plupart des pays, y compris le nôtre.

Dans chacune de ces villes, les lobbyistes se sont installés à deux pas des grandes institutions gouvernementales, dans une zone limitée, où se prennent de façon très centralisée des décisions qui affecteront des centaines de millions de personnes, si ce n'est pas la planète entière.

À Washington, les lobbyistes avaient établi leurs pénates dans la fameuse K Street, tout près de la Maison-Blanche et à peine un peu plus loin du Capitole, un lieu qu'ils ont délaissé depuis pour se disséminer dans la ville. Mais le nom de cette rue sert toujours de dénomination lorsqu'on veut dénoncer les abus du lobbyisme.

À Bruxelles, les lobbyistes gravitent autour des trois grandes institutions, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne, toutes trois situées dans le quartier européen, légèrement en périphérie du centre historique de la ville, caractérisé par son architecture terne, sans âme, mais fonctionnelle. L'ONG Corporate Europe Observatory (CEO) y organise son *lobby tour*, promenant les visiteuses et visiteurs devant les immeubles anonymes du quartier, y décrivant les manœuvres douteuses et les réseaux d'influences des lobbyistes qui s'y cachent. Un tourisme particulier, aussi instructif qu'affligeant par les histoires qu'on y découvre.

Dans chacune de ces villes, des organisations citoyennes effectuent une veille très efficace sur l'activité des lobbyistes : on compte parmi elles OpenSecrets à Washington et CEO à Bruxelles, la même qui organise les visites guidées. Mais le travail indispensable de documentation de ces organisations, malgré la lumière qu'il jette sur une pratique nébuleuse, ne règle en rien un problème dont les solutions doivent être politiques.

WASHINGTON, LÀ OÙ TOUT A COMMENCÉ

L'activité des lobbyistes est bourdonnante à Washington. OpenSecrets nous dit qu'ils ont atteint un nombre record en 2007, avec 15 000 personnes exerçant ce métier, un chiffre qui s'est depuis stabilisé à près de 12 000. Leurs dépenses, quant à elles, ont été de plus de 3 milliards \$ en 2021. Les entreprises investissant les sommes les plus élevées changent d'année en année. Pour l'année 2022, les champions sont, entre autres, la Chambre de commerce des États-Unis au premier rang (avec des dépenses de près de 60 millions \$), un regroupement de compagnies pharmaceutiques au

3^e rang (plus de 22 millions \$), la Croix bleue (assurances) en 4^e (20 millions \$) et Amazon en 6^e (16 millions \$). De nombreuses entreprises familières se classent bien, comme Meta, Pfizer, Lockheed Martin, Alphabet et AT&T. Le secteur de la santé est celui qui a dépensé le plus globalement, suivi par le secteur financier.

Les statistiques d'OpenSecrets montrent bien à quel point le lobbying des grandes entreprises et la représentation citoyenne ne jouent pas dans la même ligue. En 2022, le secteur des affaires a compté pour 87% des dépenses, alors que les autres, identifiés comme « *ideological groups* », « *labor* » ou tout simplement « *others* », – toutes des catégories plutôt floues qui pourraient elles aussi être financées par l'entreprise – ne sont responsables que de 13% des sommes dépensées.

Ces chiffres nous montrent surtout comment le lobbyisme est bien implanté à Washington. Il va de pair avec le financement des partis politiques, dont on sait à quel point il prend une place importante dans les activités quotidiennes d'un-e élu-e étatsunien-ne. Recevoir tant d'argent, qu'on le veuille ou non, affecte grandement l'indépendance des élu-es et les rend particulièrement ouverts-es aux revendications des lobbyistes. Il est difficile de ne pas y voir une sorte de corruption légalisée, acceptée, normalisée, qui permet au pays de ne pas se trouver haut dans la liste des pays les plus corrompus, mais qui soumet quotidiennement sa démocratie aux entreprises les plus puissantes, de façon à bien répondre à leurs intérêts.

BRUXELLES, LA BONNE ÉLÈVE

Ce modèle, qu'il aurait été sain de réfuter du tout au tout, s'est reproduit spontanément lorsque le pouvoir européen s'est retrouvé concentré dans la ville de Bruxelles, alors que l'Union européenne gagnait en puissance et en centralisation. L'élève a même dépassé le maître en nombre de lobbyistes, un chiffre estimé à 26 500, toutes catégories confondues, selon Transparency International. Mais la majorité de ces lobbyistes provient de l'entreprise privée : les lobbys d'affaires ont 60% des lobbyistes accrédités au parlement européen, et selon une étude de CEO en 2014, ils dépenseraient 30 fois plus que les syndicats et les ONG combinés.

En première position des plus grands dépensiers selon LobbyFacts.eu, en ce début d'année 2023, on trouve le Conseil



Illustration : Ramon Vitesse

européen de l'industrie chimique, avec 9 millions €. Si on ajoute, au 4^e rang, Bayer AG (6,8 millions €), on constate à quel point l'industrie chimique ne craint pas d'investir pour défendre ses produits, dont plusieurs sont toxiques, alors que la population européenne demeure très rébarbative devant les OGM et le glyphosate. Quatre des sept premiers dépensiers sont des firmes étatsuniennes : FTI Consulting Belgium, Apple, Google, et Meta – quoique cette dernière est enregistrée en Irlande, paradis fiscal reconnu pour avoir rendu de généreux services aux GAFAM. La somme de leur contribution s'élève à plus de 25 millions €. Ces entreprises étrangères, par cette remarquable ingérence, s'assurent d'être traitées aux petits oignons par une importante partie du personnel et des élu-es de l'UE à Bruxelles.

BONNE OU MAUVAISE INFLUENCE

Au Québec et au Canada, peut-être pouvons-nous nous croire à l'abri de ces excès. Après tout, le financement des partis politiques est beaucoup mieux réglementé qu'aux États-Unis, et nos élu-es n'ont pas de pareils comptes à rendre à leurs généreux donateurs. Nous avons des registres des lobbyistes au niveau fédéral et provincial, ce qui nous permet de récolter des données fiables, contrairement à ce qui se passe à Bruxelles, alors que leur propre registre n'est pas obligatoire (toutes les statistiques mentionnées plus haut pourraient, en fait, sous-représenter la situation réelle).

Pourtant, il est évident que nous n'échappons pas à l'activité des lobbyistes. Le zèle déployé à Washington et Bruxelles n'est qu'une partie de ce que les grandes entreprises entreprennent, alors que leurs stratégies se déploient à l'échelle internationale. Pensons à Uber qui s'est établie un peu partout en défiant les lois, puis en envoyant leurs lobbyistes pour demander aux gouvernements que celles-ci soient réécrites à leur avantage, rendant légal ce qu'elle n'avait pas respecté. Ou à McKinsey, avec son armée de consultants convainquant les gouvernements qu'il vaut mieux s'adresser à elle plutôt qu'avoir recours à des fonctionnaires compétent-es (et cela, en dépit d'une série de scandales qui entachent depuis longtemps la réputation de cette entreprise¹).

Constater ce qui se passe à Washington et à Bruxelles permet cependant de comprendre les stratégies multiples des lobbyistes, en concentré, mais à la plus haute échelle, avec des conséquences plus grandes qu'ailleurs. Cette observation nous permet de suivre les plus grandes préoccupations de l'empire des multinationales. En ce moment, l'assaut des firmes de la santé à Washington et celui des compagnies de produits

chimiques nous montre à quel point les profits de ces géants interfèrent avec la volonté de protéger la santé des populations, à quel point ce secteur veut continuer à s'intégrer, avec le moins de réserves possible, dans le système capitaliste. Dans tous les cas, là-bas comme ici, on peut voir comment l'empire des GAFAM se maintient par un lobbying intensif et grassement financé.

Devant l'exploit colossal qui consisterait à réguler le lobbyisme à Washington et Bruxelles, un pays comme le nôtre est un peu mieux armé pour lutter contre ses excès. Il pourrait aller de l'avant en proposant une législation beaucoup plus stricte afin de ramener davantage de démocratie et limiter les pressions des firmes. Il faudra cependant beaucoup de courage politique, denrée rare en ce moment, et beaucoup de pressions citoyennes pour tenter d'y arriver. 

1. L'article de l'encyclopédie Wikipédia consacré à cette firme en cite plusieurs.

LA BÊTE NOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Thierry Pauchant, professeur honoraire, HEC Montréal

Revenir à la naissance de l'économie politique permet de réaliser que le lobbyisme ou l'influence des gens d'affaires sur les gouvernements est une pratique fort ancienne qui nuit au bien public et qui se doit d'être rigoureusement contrôlée. À ce sujet, et de façon surprenante, la pensée d'Adam Smith est très éclairante.

Le lobbyisme, dans son aspect technique, est une pratique moderne. Elle n'émerge qu'après l'invention de la propagande politique et d'entreprise en 1928 par Edward Bernays, premier conseiller de l'histoire en Relations publiques. Normand Baillargeon a raison d'affirmer que la propagande est antidémocratique¹: elle déforme le dialogue raisonné en persuasion émotive, transforme le droit à l'information en désinformation et remplace la participation citoyenne par l'imposition du pouvoir d'une élite. De plus, cette pratique, quand elle promotionne une entreprise ou une industrie, biaise les décisions de l'administration publique, en renforçant le seul point de vue mercantile.

Mais l'influence des gens d'affaires sur les gouvernements a des racines bien plus anciennes. Elle fut considérée comme la bête noire de l'économie politique dès sa naissance, au 18^e siècle.

LA RICHESSE DES NATIONS

Il est important de se rappeler que le père de l'économie politique, Adam Smith, a fait la promotion de la richesse des nations et non celle des nantis. Aussi, pour lui, la richesse ne se mesurait pas en or et en argent. Une nation est riche par ses champs, ses bâtiments et ses technologies, son éducation et sa justice, son éthique et ses mœurs.

Aujourd'hui il existe de nombreux auteur-es qui affirment qu'Adam Smith n'est pas le fondateur de la théorie de la main invisible du marché ou celle du laissez-faire économique. Ces théories lui ont été attribuées par la suite, par des personnes qui voulaient rendre légitime le capitalisme². La pratique du lobbyisme requiert, entre autres choses, l'élaboration d'un argumentaire de vente, quitte à manipuler la vérité. Et aujourd'hui, les néolibéraux et les libertariens entretiennent ce «hold-up» intellectuel, en faisant d'Adam Smith leur fer de lance.

Très différemment, le Smith de la Révolution industrielle voyait d'un bon œil la transformation de la société féodale en une société commerciale. Les serfs et les vilains allaient, peut-être, pouvoir profiter de cette révolution. En devenant boucher-ères et boulanger-ères, salarié-es et entrepreneur-euses, les personnes pouvaient se libérer de l'emprise de leur seigneur et devenir capables de mieux gérer leur vie. Écrivant près d'un siècle ensuite, Karl Marx partagea cette vision. Il insista cependant sur le fait que les bourgeois avaient capturé à leur avantage cette révolution.

Smith anticipa le même danger. Auteur de l'une des premières théories de l'évolution des sociétés, il proposa que si les propriétaires de troupeaux avaient dominé dans les sociétés pastorales et les aristocrates dans les sociétés agricoles, les manufacturiers et les marchands risquaient de dominer les sociétés commerciales, si on les laissait faire. Et, malheureusement, on les a laissé faire.

LES INTÉRÊTS DE CLASSES

Smith n'a jamais suggéré qu'une prétendue main invisible allait harmoniser les intérêts différents existant entre les marchands et le public. Très différemment, il suggère que «l'intérêt des marchands [...] diffère toujours à quelques égards de l'intérêt public». Pour lui, cet intérêt mène à «rétrécir la concurrence des vendeurs» alors que cela est défavorable pour le public. Comme il l'explique, «Les seuls commerçants y trouvent leur compte puisqu'ils en grossissent leur bénéfice au-delà de ce qu'ils doivent naturellement attendre et qu'ils lèvent par-là à leur profit une taxe exorbitante sur leurs concitoyens».

Cette différence d'intérêt existe aussi pour Smith entre employeurs et employé-es, les deux formant des ligues. La première tente de limiter les salaires, la seconde de les augmenter. Comme il le note, «les maîtres forment, et partout et toujours, une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme pour empêcher les salaires du travail de s'élever au-dessus de leur taux actuel».

Considérant ces intérêts de classes et la supériorité des moyens financiers des marchands, Smith recommande que toute proposition de nouvelle loi avancée par cette ligue soit analysée «avec la plus grande défiance». Il précise que «ces projets viennent d'une classe d'hommes dont l'intérêt n'est jamais dans une exacte conformité avec l'intérêt public, d'une classe d'hommes généralement intéressés à le tromper et même à l'opprimer, enfin d'une classe d'hommes qui plus d'une fois en effet l'a trompé insidieusement et cruellement opprimé».

Aussi, Smith a insisté combien il était difficile mais nécessaire de contrôler l'influence des manufacturiers et les marchands. Il note par exemple qu'«un membre du parlement» conciliant est considéré comme un «homme versé dans la science du commerce» alors qu'un opposant est «exposé à la détraction, à l'infâme calomnie, aux insultes personnelles et quelques fois même à des dangers réels».

LA EAST INDIA COMPANY

Cette corruption de l'État par ces stratégies de propagande et de persuasion devint évidente au 18^e siècle par les activités frauduleuses et criminelles des compagnies détenant un monopole. La East India Company était à l'époque la plus grande entreprise de Grande-Bretagne. Créée en 1600, elle détenait des entrepôts, des ports, une flotte de navire et une armée de 200000 hommes, contrôlant la vie de plus de 20 millions de personnes en Inde. Elle est considérée aujourd'hui comme l'archétype des multinationales modernes³.

Smith dénonça les abus commis par cette compagnie, incluant des extravagances, des scandales financiers et des crises monétaires. Il documenta aussi comment ses stratégies mercantiles ont généré une famine au Bengale, entraînant la mort de dizaines de milliers de personnes. Empathique au sort des Autochtones, il conclut qu'une telle compagnie est «nuisible sous tous les rapports» pour la population locale et qu'«une compagnie de marchands est incapable de se conduire en souveraine».

Alors qu'on tente de nous convaincre aujourd'hui que le sens des affaires est essentiel pour gouverner une nation, Smith affirme que pour une compagnie de marchands, «sa principale affaire, c'est le commerce ou le soin d'acheter pour revendre. Par la plus étrange absurdité, elle ne voit dans son caractère de souverain qu'un simple accessoire à celui de marchand».

UNE SOCIÉTÉ DE BOUTIQUIERS

À la fin du siècle dernier, de nombreuses personnes se sont élevées contre la financiarisation abusive de nos démocraties, incluant Pierre Bourdieu, Susan George et Ignacio Ramonet. Ces critiques dénonçaient, entre autres choses, la différence fondamentale qui existe entre la science économique, prétendument neutre et objective, et l'économie politique, qui rend centrales les dimensions du pouvoir et de la démocratie. Smith, Marx et Keynes furent tous les trois d'ardents défenseurs de l'économie politique. Malgré leurs différences, ils faisaient une nette distinction entre le monde des affaires et celui de l'administration publique. Cette différence est souvent oubliée aujourd'hui.

Par exemple, le gouvernement du Canada a invité à 3 reprises des représentants de l'industrie pétrolière à tenir des événements à son pavillon durant la COP27. Un total de 636 lobbyistes furent même présents à cette conférence où les États étaient censés s'entendre pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles. Aussi, aujourd'hui des gouvernements deviennent eux-mêmes des genres de lobbyistes qui promotionnent la marchandisation de nos sociétés. Provenant du monde des affaires, de l'économie ou de la finance, ces personnes ont tendance à sur-représenter l'idéal de «l'argent dans sa poche» et des «jobs payantes». Si, évidemment, l'argent est nécessaire pour vivre, beaucoup d'autres idéaux nourrissent l'âme humaine.

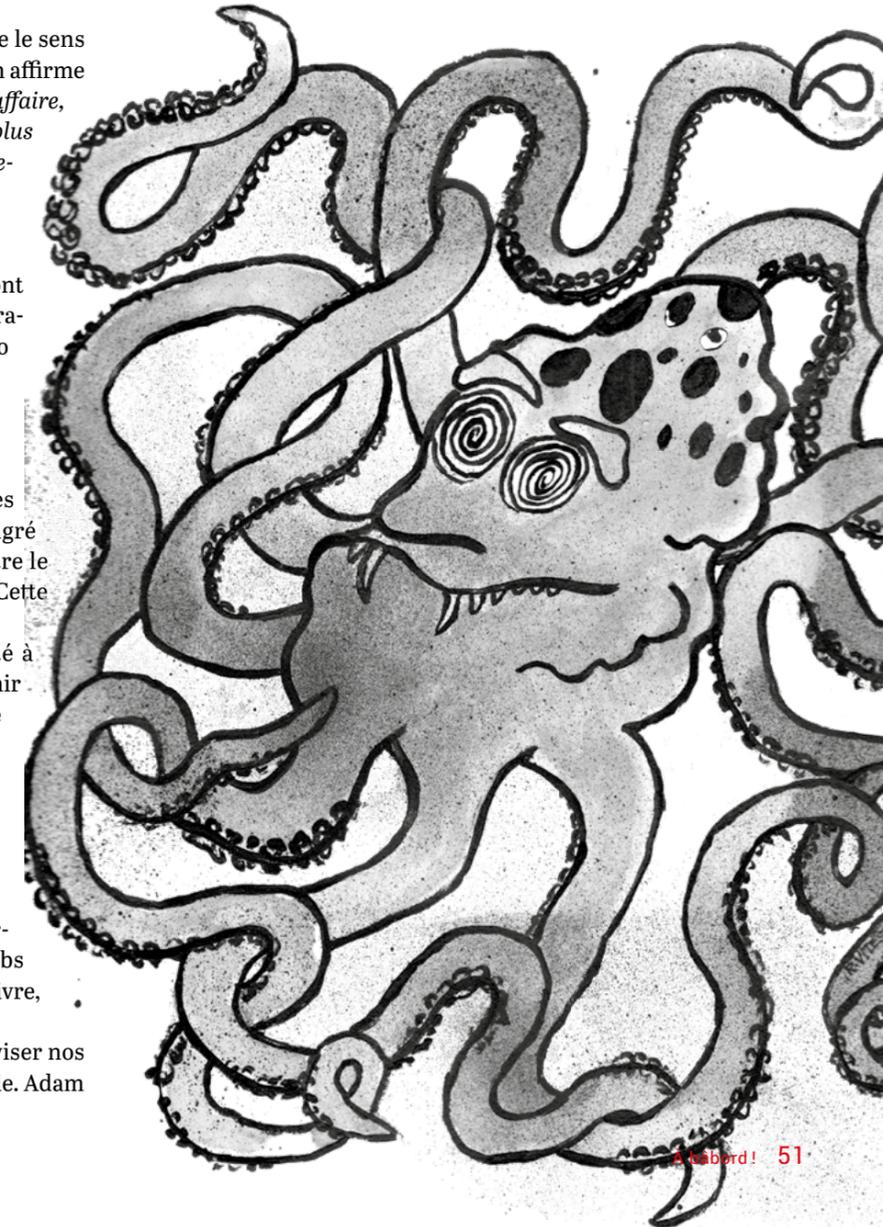
Réexaminer l'histoire peut nous permettre de relativiser nos réflexes actuels, influencés par une propagande mercantile. Adam

Smith était contre l'idée qu'une nation ne devienne qu'une «société de boutiquiers». Le lobbyisme a été la bête noire de l'économie politique dès sa naissance. Car il n'est pas libérateur de passer de l'emprise des aristocrates dans une société agricole à l'emprise des marchands dans une société commerciale. Il est grand temps de mieux contrôler l'influence politique des gens d'affaires. **ab**

1. Edward Bernays, *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie* (Traduction Oriselle Bonies, présentation de Normand Baillargeon), Montréal, Lux Éditeur, 2008.

2. Thierry Pauchant, *Adam Smith, l'antidote ultime au capitalisme. Sa théorie du capabilisme*, Paris, Éditions Dunod, 2023.

3. Nick Robin, *The Corporation that Changed the World. How the East India Company Shaped the Modern Multinational*, London, Pluto Press, 2006.



LOBBYISME DES GÉANTS D'INTERNET

Yannick Delbecque ◀

Il n'est guère surprenant que les géants d'Internet influencent le monde politique à leur avantage, comme le font toutes les entreprises possédant énormément de capital. Le lobbyisme a joué un rôle essentiel à leur développement, même si on voudrait nous faire croire que c'est la pure « innovation » qui en est la clé.

Le lobbyisme exercé par les géants d'Internet n'est pas très différent, dans ses grandes lignes, des stratégies d'influence politique des compagnies dominantes dans d'autres secteurs économiques: rencontres multiples avec des personnes ayant des charges publiques, financements de candidat-es politiques et de *think tanks*, campagnes de similitantisme, etc.

LA LEÇON DE MICROSOFT

À la fin des années 1990, Microsoft est poursuivie pour pratiques anticoncurrentielles. La compagnie avait auparavant réussi, à l'aide de contrats et de stratégies commerciales diverses, à s'assurer du contrôle du socle logiciel dont tous les autres logiciels destinés au grand public dépendraient, Windows. Craintifs de voir cette position dominante remise en question par l'arrivée du Web, les dirigeants de l'entreprise élaborent une stratégie commerciale visant à transférer la popularité de son produit phare à son nouveau produit donnant accès au Web, Internet Explorer.

La menace de voir Microsoft scindée pousse la compagnie à se lancer dans une importante campagne de lobbyisme. Auparavant, Microsoft était critiquée par certains investisseurs comme pour n'avoir que très peu d'influence à Washington, employant un seul lobbyiste. La poursuite pousse la compagnie à devenir l'un des plus importants groupes d'influence du pays et à dépenser 12 millions \$US pour employer une équipe impressionnante de plusieurs lobbyistes, comportant notamment d'anciens conseillers de chacun des présidents Bush et des anciens membres du congrès, autant démocrates que républicains. Ces jeux d'influence pouvaient affecter le dénouement par la nomination par des élus des personnes clés dirigeant la poursuite gouvernementale.

Tout ce jeu d'influence a finalement été bénéfique à l'entreprise qui, en appel, a réussi à faire renverser un jugement initial ordonnant de scinder Microsoft.

INFLUENCE JUDICIAIRE

Le lobbyisme de Microsoft a aussi pavé la voie à l'apparition des autres géants du secteur Internet en minant toute tentative de briser juridiquement ou politiquement un monopole dans ce

secteur d'activité. L'argumentaire classique justifiant l'existence d'une réglementation antitrust est qu'un monopole est contraire à l'intérêt public quand l'absence de compétition nuit à l'innovation. Microsoft a réussi à faire valoir un renversement de cet argument auprès d'une partie de la classe politique. En effet, l'intérêt du



Illustration: Ramon Vitesse

public consisterait à ce que des outils technologiques de pointe soient développés et améliorés, ce qui exigerait des géants capables de prendre assez de parts de marché pour compétitionner à l'échelle mondiale et pour faire de la recherche. On aurait donc intérêt à laisser les compagnies reliées à Internet devenir très grandes, voire carrément des monopoles dans leur secteur d'activité, sans leur faire subir de sanctions.

Microsoft a tout de même dû refaire quelques fois face à la justice européenne pour pratiques anticoncurrentielles. Chaque fois, le lobbyisme a joué un rôle important dans la stratégie de défense de la compagnie.

ACCÈS AUX POPULATIONS-RESSOURCES

Le chiffre d'affaires des grandes entreprises du secteur numérique dépend de l'adoption de leurs produits à l'échelle mondiale. Il n'est donc pas surprenant que le lobbyisme de ces géants vise aussi à leur donner accès aux marchés comme ceux de l'Inde ou de la Chine. L'importante campagne de Facebook menée en Inde est un exemple de lobbying ayant un tel objectif.

Le gouvernement indien souhaitait augmenter le taux d'accès à Internet dans le pays, particulièrement dans les régions rurales. Facebook a proposé à l'Inde un programme national visant à accroître le nombre de personnes ayant accès à Internet. Le programme proposait des téléphones cellulaires gratuits où l'univers d'Internet était essentiellement limité à... Facebook. Des efforts colossaux ont été déployés par la compagnie, impliquant même directement son fondateur. Une réaction forte d'une coalition de plusieurs acteurs du secteur technologique indien a défendu l'application du principe de neutralité d'Internet que le projet de Facebook bafouait. La coalition a réussi à influencer le département indien des télécommunications pour qu'il applique ce principe. Sur cette base, le projet de Facebook a finalement été écarté.

CONTRÔLER LA RÉGLEMENTATION

Le lobbyisme des grandes compagnies Internet vise aussi à influencer les législations afin que les lois adoptées soient favorables à leurs activités commerciales.

On sait par exemple qu'Uber a utilisé les services de personnes connaissant bien le parti libéral du Québec, comme l'ex-chef de cabinet de la ministre Line Beauchamp, dans le but d'influencer l'élaboration d'une réglementation provinciale de ce que l'entreprise qualifie de «covoiturage urbain», alors que l'industrie du taxi réclamait que ce type de service soit illégal. En France, entre 2014 et 2016, alors que l'actuel président Macron était ministre de l'économie, celui-ci a entretenu des liens avec Uber qui ont permis à la compagnie de s'établir dans le pays malgré une opposition importante. En plus de la réglementation sur les taxis, Uber tente d'influencer les lois du travail pour ne pas avoir à considérer comme employées les personnes offrant leur service sur ses plateformes de transport ou de livraison.

Airbnb offre un exemple de lobbyisme multinational à tous les niveaux, y compris niveau municipal. L'entreprise a fait campagne pour obtenir une réglementation favorable à ses activités au Japon,

en Australie, aux États-Unis et en Europe, y compris au niveau des institutions européennes. Quand les activités de location à court terme de l'entreprise ont été considérées illégales, Airbnb a aussi utilisé le lobbyisme en appui à sa défense devant les tribunaux. Au Québec, la compagnie exerce son influence depuis 2014 et ses activités actuelles visent huit ministères, Revenu Québec et plus de 40 municipalités allant de Montréal aux Îles-de-la-Madeleine.

Quant à elle, Netflix mène des activités de lobbyisme au Québec et au Canada depuis 2010. En 2017, la compagnie a facilement pu rencontrer à plusieurs reprises Mélanie Joly, alors ministre du Patrimoine canadien, pendant une période où on se questionnait sur les taxes à appliquer aux plateformes numériques.

STRATÉGIES CLASSIQUES ET NOUVELLES

Sur plusieurs plans, les stratégies de lobbyisme déployées par les géants d'Internet ne sont pas différentes de celles des grandes compagnies internationales des autres secteurs économiques. Un des scénarios caractérisant le mieux le secteur est l'utilisation du «fait accompli». Ce stratagème consiste en l'introduction rapide de produits avant la mise en place de réglementation les encadrant. On vise à les faire adopter par le plus grand nombre de personnes pour ensuite exercer des pressions sur les gouvernements afin de transformer les réglementations à leur avantage. La popularité de leur produit est une forme de capital leur permettant d'exercer davantage de pression sur les gouvernements. Ainsi, toute restriction de l'usage de leurs produits les plus populaires serait perçue comme une privation par une partie de la population.

Le secteur Internet jouit d'un autre avantage stratégique propre, lié à l'incompréhension relative de plusieurs politiciennes du fonctionnement des nouvelles technologies et à leur difficulté à anticiper leurs impacts sociaux et économiques. Cela permet d'entretenir un certain degré de confusion entre ce qui relève de la technologie et ce qui relève de la réglementation. Les entreprises du numérique peuvent alors, grâce à leur influence politique, élaborer à la fois leurs produits et la réglementation qui les encadre. De plus, elles peuvent se présenter comme un «partenaire» incontournable pouvant fournir aux gouvernements et aux services publics leur expertise et leurs «solutions technologiques.»

Pour limiter l'efficacité de la stratégie du fait accompli, il faudrait mettre en place un cadre réglementaire qui devance la commercialisation des nouvelles technologies. Par exemple, on pourrait imposer le respect de principes généraux comme la neutralité d'Internet ou l'interopérabilité. Les principes à considérer ont souvent déjà été identifiés par des mouvements militants liés à l'informatique, comme le Mouvement pour l'informatique libre. ■

PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES COMMENT REMETTRE À PLUS TARD L'URGENCE CLIMATIQUE

Claude Vaillancourt ◀

Les entreprises pétrolières et gazières demeurent parmi les plus grandes responsables de la lenteur inacceptable avec laquelle se mettent en place des mesures pour combattre le réchauffement climatique. Elles investissent à cette fin de très grandes ressources en lobbying. Ainsi est-il essentiel de comprendre leur stratégie.

L'assiduité des entreprises gazières et pétrolières auprès des gouvernements n'est plus à démontrer. Leur présence aux COP sur le climat a été dénoncée à plusieurs reprises: on comptait environ 500 de leurs lobbyistes à la COP26 à Glasgow en 2021, la plus importante délégation toutes catégories confondues, et 636 à la COP27 à Charm el-Cheikh, une hausse de 25%. Avec une prochaine COP aux Émirats arabes unis présidée par le PDG d'une compagnie pétrolière, rien ne va pour le mieux.

Une étude du Centre canadien des politiques alternatives (CCPA) a calculé la fréquence des rencontres entre les lobbyistes des compagnies pétrolières et gazières avec le gouvernement canadien en compulsant le registre des lobbyistes. Résultats: du 4 janvier 2011 au 30 janvier 2018, on recense pas moins de 11 452 contacts, une moyenne de six par jour ouvrable¹. Si le registre des lobbyistes ne nous permet pas d'avoir accès au contenu de ces rencontres, une observation de la situation actuelle permet d'en voir les conséquences: subventions gigantesques à ces compagnies, soutien ferme au développement d'oléoducs, absence de politiques efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Tout indique que les provinces subissent une charge équivalente de la part des lobbyistes, ce qui montre à quel point nos gouvernements sont l'objet d'une pression constante pour répondre favorablement à des intérêts économiques colossaux.

INTERVENIR À TOUS LES NIVEAUX

Ces liens directs avec les élu-es et les fonctionnaires ne sont pas suffisants pour assurer un bel avenir aux compagnies pétrolières et gazières. Influencer

l'opinion publique est au cœur de leur stratégie, nécessitant de leur part une bonne capacité d'adaptation. Le réchauffement climatique – dont elles reconnaissent maintenant l'existence –, et la réduction de la consommation d'énergie fossile qui devrait en découler sont considérés à juste titre comme des menaces directes à leurs profits.

Leur première réaction a été de financer massivement le climatoscepticisme. ExxonMobil et les frères Koch, plus particulièrement, ont donné généreusement à des *think tanks* (des laboratoires d'idées), des scientifiques et des médias pour diffuser à grande échelle un doute sans fondement scientifique quant à la réalité du réchauffement climatique et la responsabilité de l'être humain devant ce phénomène².

Il est important pour ces firmes de s'en prendre aussi à la crédibilité des mouvements environnementaux, considérés comme de dangereux adversaires. Le fait de les présenter eux aussi comme «lobbyistes» est une arme efficace: selon les lobbyistes des entreprises, chaque parti défend ses idées et ses intérêts, de valeur équivalente, le public pouvant juger après avoir entendu la plaidoirie de l'un et de l'autre. Avec les moyens qui sont les leurs, les lobbyistes peuvent entreprendre des campagnes de dénigrement de leurs adversaires. En 2014, une fuite d'un document d'une centaine de pages a permis de mieux comprendre tout ce que la firme TransCanada devait accomplir pour faire accepter un projet d'oléoduc largement désapprouvé par une bonne partie de la population. Il s'agissait ni plus ni moins de déterminer le profil de leurs opposants afin de cerner leurs faiblesses, de colliger des informations

financières et judiciaires pouvant leur nuire, de contrer leur influence en sollicitant l'appui de personnalités appréciées favorables à leur projet, de payer des scientifiques pour en fournir une défense crédible.

NOUVELLE IMAGE, NOUVELLES STRATÉGIES

Mais devant les rapports du GIEC qui s'accumulent, avec des preuves toujours plus fortes et plus élaborées du réchauffement climatique, nier cette troublante réalité n'est tout simplement plus envisageable. Et s'en prendre à des adversaires appréciés devient plus périlleux.

Les lobbyistes de ces entreprises ont donc accompli un virage important. Il ne s'agit plus à leurs yeux de se montrer des adversaires de la transition énergétique, mais d'en devenir partie prenante. Depuis quelques années, nous pouvons bel et bien compter sur les grandes entreprises extractivistes pour combattre les changements climatiques, nous répète-t-on.

Leur plan consiste, entre autres, à défendre le gaz naturel comme énergie de transition. J'ai eu l'occasion, à la COP21 à Paris, d'entendre l'actuel ministre de l'Environnement au Canada Steven Guilbeault et l'ancien premier ministre Philippe Couillard faire l'éloge de cette source d'énergie lors d'une soirée organisée par le gouvernement du Québec, celui de l'Ontario... et GazMetro (devenu Énergir aujourd'hui). Si le gaz naturel produit en effet moins de GES que le pétrole et le charbon, il en émet pourtant d'importantes quantités qui contribuent nettement au réchauffement climatique. On cherche ainsi à nous vendre un nouveau mirage.

Les entreprises pétrolières et gazières nous promettent aussi un avenir assuré par des découvertes scientifiques: les miracles technologiques leur permettraient de continuer à extraire le pétrole sans trop de dangers pour la planète. Mais l'efficacité de la séquestration de dioxyde de carbone, leur principal atout, demeure hautement hypothétique: l'idée de concentrer le carbone, de le transporter, puis de l'enfouir quelque part sous terre demande des prouesses techniques que nous sommes loin d'être en mesure de réaliser un jour. De plus, cette technologie pourrait causer des fuites très dommageables. De là à ce que tout cela se mette en place – si cela arrive –, d'énormes quantités de GES auront été lancées dans l'atmosphère.

Enfin, les pétrolières et les gazières cherchent à se donner une bonne image en se lançant dans des projets «zéro émission nette» bien en évidence sur leurs sites Web: toutes prétendent arriver à la carboneutralité en 2050. Elles le feront en compensant leurs émissions par des projets très variés, souvent axés sur les énergies renouvelables... et sur le stockage du carbone. L'écoblanchiment demeure en fait au centre des stratégies de relation publique des gazières et pétrolières pendant que derrière des portes fermées, leurs lobbyistes rencontrent des élu-es et des fonctionnaires pour s'assurer que de nouvelles politiques environnementales ne viendront pas gruger leurs profits.

LE POIDS DE L'ARGENT

À constater la lenteur et l'inefficacité avec laquelle la transition énergétique se met en place, avec les terribles conséquences qui s'ensuivent déjà, il semble clair que la stratégie des compagnies extractivistes porte fruit. Ces entreprises puisent dans des fonds considérables pour faire valoir leurs idées, jouent avec une proximité développée depuis longtemps avec des élu-es et des fonctionnaires et se renforcent en soutenant des organisations conçues pour propager leurs idées.

Une nébuleuse de *think tanks* s'active ainsi dans l'ombre, au service de l'idéologie libertarienne, couvrant ainsi de larges champs, avec comme dénominateur commun un soutien sans réserve au libre marché, ce qui implique un appui à l'exploitation sans contraintes des ressources naturelles. Les frères Koch aux États-Unis ont été les champions de ce financement, et si celui-ci semble moins évident depuis le décès de David H. Koch en 2019, plusieurs des *think tanks* qui ont profité de cette manne continuent à prospérer.

C'est le cas par exemple du réseau Atlas, l'un des plus actifs, et qui a la particularité de chapeauter et d'offrir ses services et son expertise à près de 500 *think tanks* dans différents pays, dont le CATO Institute, le Manhattan Institute, et au Canada, le très propétrole Canada Strong and Free (fondé par Preston Manning), la Fédération canadienne des contribuables (une organisation de similitantisme combattant les taxes et les impôts), et le MacDonald Laurier Institute, qui fait pression sur le gouvernement canadien afin «qu'il limite la capacité des communautés autochtones à s'opposer au développement énergétique sur leurs propres terres³».

On pourrait croire qu'il s'agit là d'apporter des éléments nécessaires au débat démocratique. Mais la quantité disproportionnée d'argent dont profitent ces organisations, leur fonctionnement occulte et leurs liens privilégiés avec les gens au pouvoir nous éloignent clairement de cet objectif. D'autant plus que les enjeux reliés au réchauffement climatique, concernant ni plus ni moins que la survie sur notre planète, ne sont pas particulièrement propices à laisser libre cours à la désinformation et à orienter les décisions politiques en fonction des intérêts économiques à court terme d'une minorité. **ab**

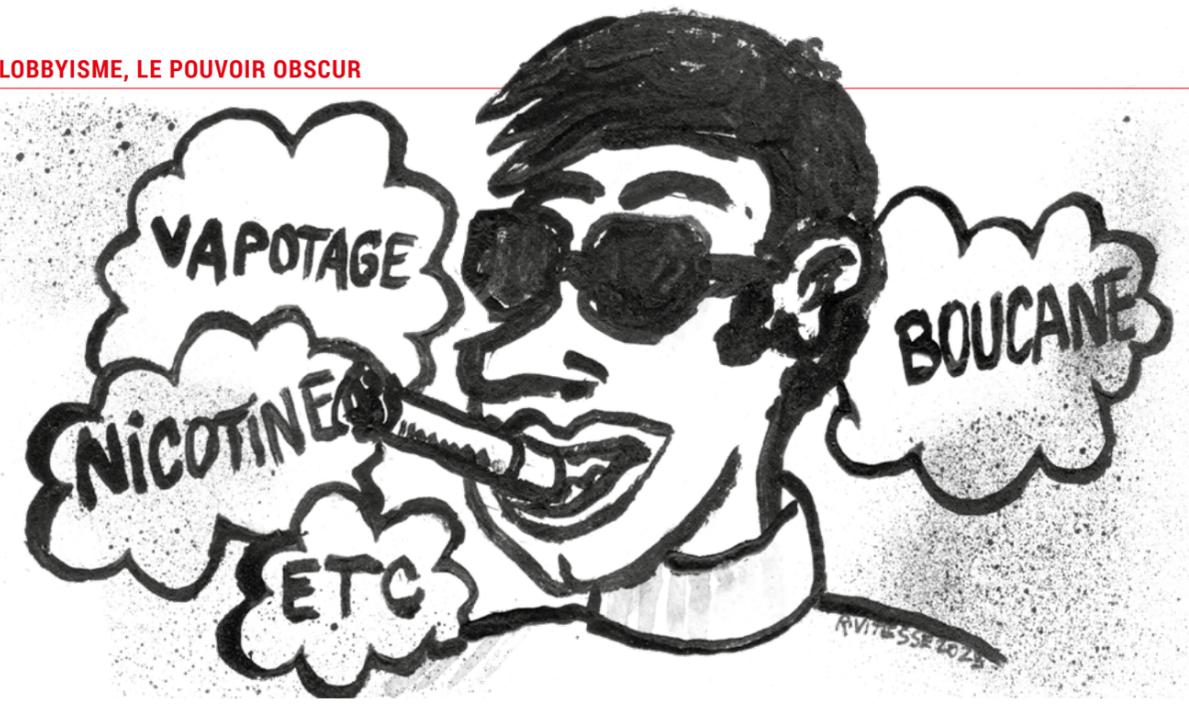
1. Nicolas Graham, William K. Carroll et David Chen, *Big Oil's Political Reach. Mapping Fossil Fuel Lobbying From Harper To Trudeau*, Canadian Center for Policy Alternatives, novembre 2019.

2. J'ai écrit à ce sujet: «Le climatoscepticisme sous l'aile de la droite radicale», *Nouveaux cahiers du socialisme*, numéro 23, hiver 2020.

3. Selon un article publié par *Floodlight, The Narwhal et the Guardian*, «How a conservative US network undermined Indigenous energy rights in Canada» le 18 juillet 2022.



Illustration: Ramon Vitesse



INDUSTRIE DU TABAC ET DE LA NICOTINE

LA NICOTINE QUI VEUT RENAÎTRE DE SES CENDRES

Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

La réduction du tabagisme résulte d'un travail de longue haleine et de grands efforts concertés. On y arrive par un seul moyen : les lois et règlements. Ceux qui ont été adoptés ces dernières années peuvent être vus comme une belle victoire contre les lobbyistes. Mais les compagnies de cigarettes n'ont pas dit leur dernier mot.

Les campagnes de sensibilisation ont commencé il y a plus de cinquante ans, à la suite de la publication d'ouvrages confirmant les liens entre le cancer et le tabagisme. Mais ces actions avaient des impacts plutôt modestes dans la mesure où l'industrie du tabac pouvait continuer à normaliser le fait de fumer et à déployer des tactiques pour minimiser la perception des risques. En fait, non seulement n'a-t-elle pas les faits reconnus par la science, mais elle finançait des tiers pour déformer les conclusions scientifiques, semer le doute et contrer les avertissements des autorités de santé.

FAIRE CONTREPOIDS AU LOBBYING DE L'INDUSTRIE

Au Québec, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a vu le jour en 1996 en réaction à de tels stratagèmes pernicieux. Plus précisément, l'élément déclencheur a été la réduction radicale des taxes fédérale et provinciale sur le tabac. Les intervenant-es de la santé ont constaté que cette décision découlait de l'échec de leur communauté à contrer les commerçants, cigarettiers et autres alliés qui ont orchestré une véritable « crise de la contrebande » à cette fin. Rappelons qu'à cette époque, le marché de la contrebande

prenait de l'ampleur, car il était presque exclusivement composé des marques de cigarettes canadiennes qui étaient exportées et dédouanées (*duty free*) mais qui revenaient sur le marché noir canadien.

Ce n'est que treize ans plus tard que l'industrie du tabac plaidera coupable aux chefs d'accusation en lien avec la contrebande, exposant son rôle dans la campagne pernicieuse qui a généré tellement de pression sur les gouvernements qu'ils ont baissé les taxes sur les cigarettes, alors que cette mesure était la plus efficace pour réduire le tabagisme ! Mais le tort était fait. En baissant les taxes, on a effacé en quelques années les progrès accomplis dans la réduction du taux de tabagisme des dix années précédentes.

UNE OPPOSITION SYSTÉMATIQUE AUX MESURES EFFICACES

Les avertissements sur les paquets de même que les interdictions de fumer dans les milieux de travail, les lieux publics fermés, les autos avec enfants à bord et les terrasses de restaurants retiennent beaucoup l'attention du public. Toutefois, les mesures protectrices contre la fumée secondaire représentent une petite partie des

lois et règlements concernant le tabac. Une plus grande portion des mesures touche directement l'industrie, soit en encadrant la vente, la promotion, l'apparence et le prix des produits. Et ce sont ces dernières qui ont grandement contribué à la création d'un environnement défavorable au tabac et la baisse marquée du tabagisme.

On n'a pas simplement dit aux consommateur-trices d'aller fumer plus loin... on a empêché l'industrie d'associer le tabac à des événements populaires en interdisant la commandite des festivals. Avec la prohibition des étalages lumineux dans les dépanneurs ainsi que des beaux petits emballages, on rend les cigarettes moins omniprésentes et attrayantes dans l'univers des jeunes.

L'industrie s'est battue bec et ongles pour empêcher que ces mesures voient le jour. Il y a eu des manifestations d'associations de commerçants pour défendre les commandites de tabac au Grand Prix de F1 de Montréal, et des « experts » catapultés au Canada pour dire que les étalages visibles des produits sont essentiels et que leur absence entraînera plus de vols et le chaos dans les dépanneurs.

Certes, de grands progrès ont été réalisés au fil des décennies. En 2021, 12% des Québécois-es ont consommé des cigarettes alors que c'était 33% à la fin des années 90. Mais avec 600 000 fumeur-euses âgés de 35 à 64 ans dont 20% de tous-tes les Québécois-es ayant 50 à 64 ans, le tabagisme est appelé à demeurer la première cause de décès au Québec pendant de nombreuses années. Et c'est pourquoi il importe de se demander si on pourrait faire mieux.

LA CONVENTION-CADRE DE LA LUTTE ANTITABAC DE L'OMS

Toutes les mesures mises de l'avant par le Québec font l'objet de la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac, un traité international signé par le Canada et 181 autres parties. La Convention-cadre identifie clairement l'industrie du tabac comme vecteur de l'épidémie du tabagisme. Le traité somme les gouvernements d'empêcher l'ingérence et l'influence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé publique.

Qu'il s'agisse du palier national, provincial ou municipal, le traité spécifie que « *tous les pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de lutte antitabac et de protéger ces politiques des intérêts de l'industrie du tabac doivent être rendus responsables* » et que « *les Parties devraient veiller à rendre des comptes en cas d'interaction avec l'industrie du tabac sur les questions liées à la lutte antitabac ou à la santé publique et garantir la transparence de ces interactions* ».

On est vraiment loin de cette réalité au Québec. En consultant le registre des lobbyistes, on sait que l'industrie communique régulièrement avec les titulaires de charges publiques, mais la transparence s'arrête là.

Quelles sont les autres entités québécoises influencées par les cigarettiers et leur lobby ? Cette question revêt une grande importance lorsqu'on constate que les compagnies de tabac sont les plus gros joueurs de l'industrie du vapotage et que le Québec n'a toujours pas réglementé l'aromatization des cigarettes électroniques.

Et, ce, alors que le ministre Dubé indiquait en 2020 qu'agir pour protéger les jeunes contre le vapotage nicotinique était prioritaire, et que le Québec détient la taxe-tabac de loin la plus basse au pays malgré un taux stable de contrebande depuis 2011. La dernière hausse remonte à 2014.

NOUVELLES STRATÉGIES DE LOBBYING

Le lobbying de l'industrie du tabac a toujours été pernicieux et souvent porté par d'autres regroupements, chercheurs, *think tanks* et associations d'intérêts économiques qui reçoivent son financement. Il y a une dizaine d'années, on voyait les associations de dépanneurs brandir l'argument de la contrebande pour s'opposer à toute nouvelle réglementation.

Maintenant, les mouvements forts et organisés qui s'élèvent contre la réglementation des produits de vapotage ont presque tous des liens étroits avec l'industrie du tabac. Pour leur part, elles brandissent l'argument selon lequel le vapotage serait moins nocif que la cigarette pour les fumeurs. Mais la popularité de ces produits est beaucoup plus importante chez les jeunes dont la majorité n'a jamais fumé ! Rappelons qu'au fond, l'industrie du tabac a toujours été l'industrie de la nicotine.

PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST PAREIL

S'il y a une leçon à tirer dans tout ça, c'est que les gouvernements ont réussi à réduire le tabagisme en s'attardant à l'encadrement des pratiques commerciales de l'industrie et non pas uniquement avec des interventions qui ciblent les consommateur-rices.

Il est crucial de connaître, de comprendre et d'exposer ce que l'industrie dit et rapporte à ses actionnaires. Actuellement, l'industrie mise beaucoup sur le polyusage, c'est-à-dire l'usage de différentes catégories de produits nicotinique (cigarettes, vapotage, tabac chauffé, pochette de nicotine, etc.) par un-e même consommateur-riche pour tenter de récupérer des moments où les gens ne fument pas. Bien que les cigarettiers se vantent de vouloir, à terme, cesser de fabriquer des cigarettes, ils prônent des hausses modestes et prévisibles de la taxe-tabac, soit précisément le type de hausse que l'industrie peut facilement contrer en manipulant leurs propres prix de gros.

Ces manipulations leur permettent de minimiser le choc d'une hausse de prix qui inciterait de nombreux-euses fumeur-euses à cesser de fumer ou à ne pas faire de rechutes. Le travail des lobbyistes s'inscrit dans ces visions et visées, bien que ces véritables objectifs ne soient pas inscrits dans le registre des lobbyistes du Québec.

Comme le rappelle l'OMS dans la Convention-cadre de la lutte antitabac, la société civile demeure un maillon important pour faire contrepois à l'industrie du tabac et pour exposer ses tactiques. Pour favoriser l'intérêt public, l'adoption des politiques publiques qui s'imposent et réduire le fardeau, l'injustice et les répercussions catastrophiques sur notre système de santé causés par le tabagisme, l'implantation et le respect de ce traité sont primordiaux. 

Illustration : Ramon Vitesse

ASTROTURFING DE LOBBYISME INDIRECT À « SIMILITANTISME »

Stéphanie Yates*, professeure, Université
du Québec à Montréal

Les groupes pro-pipelines qui manifestent devant le parlement sont-ils constitués de personnes réellement partisans de l'exploitation pétrolière et gazière? Des patient-es qui se prononcent pour la gratuité d'un nouveau médicament le font-ils vraiment de leur propre chef? En somme, est-il possible que des intérêts corporatifs tirent les ficelles de ce qui est présenté comme des mouvements citoyens?

La réponse est oui. Ces cas de figure correspondent à de l'*astroturfing*.

L'*astroturfing* (ou similitantisme) consiste en « une stratégie de communication dont la source réelle est occultée et qui prétend à tort être d'origine citoyenne »². On parlera aussi de contrefaçon de mouvements d'opinion ou encore de désinformation populaire planifiée.

Le terme nous vient des États-Unis. C'est le sénateur américain Lloyd Bentsen qui l'aurait utilisé pour la première fois alors qu'il recevait un nombre inhabituel de lettres de la part de citoyen-es qui se disaient préoccupé-es par une nouvelle réglementation visant le commerce des spiritueux. Il s'agissait en fait d'une campagne de lobbying indirect conduite par l'industrie elle-même. C'est ce qui aurait fait dire à Bentsen qu'il était capable de faire la différence entre le *grassroots* et l'*astroturf*. L'*astroturf*, c'est ce gazon synthétique qu'on retrouve sur certains terrains sportifs. Par analogie, cette pelouse artificielle s'opposerait donc aux mouvements *grassroot*, qui viennent des racines de la société (*roots*), et donc des citoyen-es.

L'*astroturfing* constitue une tactique d'influence redoutable lorsqu'elle est déployée dans le cadre d'une campagne de lobbying indirect. Celui-ci, rappelons-le, vise à faire pression sur les titulaires de charges publiques (ministres, membres du personnel politique, fonctionnaires) en mobilisant l'opinion publique. En ayant recours à des démarches indirectes, les lobbyistes multiplient leurs chances d'être écoutés et entendus par les décideurs et décideuses, qui sont en effet sensibles à l'opinion. De façon très prosaïque, voire cynique, on pourrait dire qu'ils et elles ont intérêt à prendre des décisions qui sont en phase avec l'opinion publique s'ils et elles souhaitent être apprécié-es, et éventuellement réélu-es. Plus fondamentalement, la prise en compte des doléances et revendications



Illustration : Ramon Vitesse

des différent-es représentant-es d'intérêts qui composent la société fait partie du mandat démocratique confié aux élu-es.

Ce qui est problématique, c'est lorsque que de telles campagnes de lobbying indirect sont faites dans la tromperie. C'est le cas lorsque les lobbyistes cachent l'organisation instigatrice de leurs démarches, comme on le fait dans les cas d'*astroturfing*.

LES « AVANTAGES » DE L'ASTROTURFING

Le fait de dissimuler les intérêts privés derrière un mouvement citoyen contribue à donner un vernis de crédibilité à une campagne de lobbying indirect. En étant présentées comme émanant des citoyen-nés, les revendications peuvent ainsi être plus spontanément associées à l'intérêt collectif que si elles avaient été présentées par des acteurs économiques – entreprises ou associations industrielles – ou politiques. Par exemple, une entreprise pétrolière qui souhaite développer un projet de pipeline sera vue comme voulant faire valoir ses intérêts corporatistes, alors que les citoyen-nés qui se prononcent en appui à cette demande feront valoir les emplois créés ou encore l'importance de la sécurité énergétique du pays. Le fait que l'entreprise « se cache » derrière ce discours citoyen renforce encore davantage la crédibilité de celui-ci, qui se présente comme libre de toute influence corporatiste.

C'est aussi dans cet esprit que l'*astroturfing* a investi la sphère commerciale, les marques y ayant recours pour construire ou hausser leur crédibilité. Pour ce faire, elles font appel à la simulation d'actions de consommateur-trices: pensons aux faux commentaires ou aux commentaires rémunérés sur des sites qui recommandent des produits ou des services.

Bien que l'*astroturfing* se retrouve dans de nombreux contextes, le développement des technologies facilite la création de fausses personnalités en ligne (aussi appelée *sock puppets*), le

recours à des « fermes de clics », à l'achat de clics ou encore à des supporter-trices ou sympathisant-es rémunéré-es. Les technologies concourent d'ailleurs à banaliser les pratiques d'*astroturfing*: tout le monde peut créer de faux profils, commenter en ligne sous pseudonyme ou relayer des contenus *astroturf*.

EST-CE GRAVE, DOCTEUR ?

L'*astroturfing* est une pratique dont on devrait se préoccuper, le phénomène ayant des effets concrets sur le débat public. Il contribue à la désinformation autour des causes ou des enjeux défendus par les organisations qui en sont les instigatrices. Ces dernières ne se contentent pas toujours de promouvoir des points de vue fondés sur des informations véridiques. Dans certains cas, elles n'hésitent pas à recourir à de fausses informations, à de la propagande ou à des arguments fallacieux, qui circulent ainsi dans l'espace public. De fait, le caractère caché de leur identité véritable les épargne de tout processus de reddition de comptes.

L'*astroturfing* peut avoir des effets pervers sur les campagnes de véritables groupes citoyens qui, elles, tirent leur origine d'un mouvement *grassroot* véritable. La mise au jour de cas d'*astroturfing* nourrit en effet un sentiment de méfiance qui affecte ces mouvements dans leur ensemble.

C'est en ce sens que même les campagnes qui seraient déployées au profit « d'une bonne cause » sont difficilement justifiables d'un point de vue éthique. En contexte québécois, on se rappellera le cas de Bixi, vivement dénoncé. Afin de faire muser l'idée d'adopter un système de vélos libre-service à Montréal, trois citoyen-es étaient intervenu-es très activement sur différentes plateformes sociales consacrées au transport actif. Or, on s'était rendu compte, après coup, que ces trois personnes étaient fictives: elles avaient été créées de toutes pièces par des consultants en communication. Cette tactique, certes efficace, est néanmoins condamnable en raison de la tromperie qu'elle impliquait.

Alors, que faire pour se prémunir contre ces stratégies manipulatoires?

L'IMPORTANCE DE LA VIGILANCE

L'*astroturfing* peut prendre de multiples visages, de la construction de faux profils en ligne à la création d'organisations présentées comme indépendantes, de l'envoi massif de lettres à la rémunération de faux et fausses manifestant-es. Comme le laisse entendre la définition présentée plus haut, deux conditions doivent être réunies pour qu'une pratique relève de l'*astroturfing*: la prétention d'un mouvement citoyen et la dissimulation de l'organisation instigatrice de la campagne. Ces deux conditions peuvent néanmoins être présentes à des degrés plus ou moins marqués, la réalité étant souvent très nuancée!

L'organisation instigatrice d'une campagne d'*astroturfing* peut être plus ou moins bien dissimulée: ainsi, il est parfois possible, en fouillant le site Web d'un groupe prétendument citoyen, de retrouver son instigateur-trice, ou encore les entreprises qui financent une telle initiative. Dans d'autres cas, de véritables citoyen-nés

peuvent se joindre à un mouvement sans savoir que celui-ci a été initié par des intérêts privés.

Au Canada, la Loi sur le lobbying contraint les lobbyistes à dévoiler quelles sont les organisations bénéficiaires des activités mises de l'avant et directement intéressées par les résultats de celles-ci. Cela voudrait dire qu'un faux groupe citoyen dont les actions servent directement une entreprise aurait à le déclarer. Une telle disposition n'existe pas en contexte québécois. Le Code de déontologie des lobbyistes québécois interdit néanmoins « de faire des représentations fausses ou trompeuses auprès d'un titulaire d'une charge publique, ou d'induire volontairement qui que ce soit en erreur ». Bref, ce n'est pas tout à fait le Far West, mais les shérifs sont passablement mal équipés pour déceler les tactiques de lobbying qui seraient mensongères.

Quant aux organisations professionnelles en communication (comme la Société canadienne de relations publiques), elles condamnent le phénomène – bien qu'assez timidement – mais peinent à agir concrètement pour le contrer. Il faut dire que la profession de communicateur-rice, tout comme celle de lobbyiste, n'est pas régie par un ordre professionnel. Les dérives mises au jour sont ainsi le plus souvent réprimandées, mais rarement formellement condamnées.

Devant ce contexte relativement peu réglementé, le ou la citoyen-ne a tout intérêt à faire preuve de vigilance et à questionner les intérêts qui peuvent se profiler derrière une mobilisation présentée comme étant d'origine citoyenne. Il ne s'agit pas de se méfier de tout un chacun, mais bien de cultiver un scepticisme sain se traduisant par le réflexe de vérifier qui aurait intérêt à orchestrer un tel mouvement.

Bref, on a tout intérêt à tenter de déceler si une mobilisation ne dissimule pas des intérêts qui gagnent à être occultés. ▀

* Avec la collaboration de Camille Alloing, Olivier Turbide, Alexandre Coutant et Vincent Fournier, professeurs au département de communication sociale et publique à l'UQAM. Avec l'auteur, ces chercheur-es étudient l'*astroturfing* dans le cadre du projet ASTRO: Analyses, Stratégies, Techniques, Régulations et Observations. Ce projet a obtenu un financement du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

1. Boulay, Sophie, *Usurpation de l'identité citoyenne dans l'espace public. Astroturfing, communication et démocratie*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2015.

ENGAGEMENT, MILITANCE ET LOBBYISME SCIENTIFIQUE

Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec*

L'activité scientifique et celle du lobby ne relèvent certes pas des mêmes visées ni de la même éthique. Or, l'impératif de la rigueur condamne-t-il à la distance et à l'immobilisme face aux dysfonctions du monde actuel ? Comment interpréter l'engagement des scientifiques dans le jeu des influences politiques ?

L'expression «lobbyisme scientifique» est généralement associée à une pression sur les instances de décision, exercée par des protagonistes qui utilisent un argumentaire «scientifique» (ou qui se réclame de la science), à partir d'une appropriation de résultats de recherche ou de la contribution directe ou indirecte des chercheur-es, pour promouvoir un procédé, une technologie, un produit ou un service. Il s'agit d'obtenir un avantage corporatif ou économique. Il conviendrait ici de parler plutôt de «lobbyisme par la science».

Afin de se donner une plus grande légitimité, de tels lobbyistes présentent généralement leur cause ou leur projet comme une contribution à des intérêts collectifs. On peut penser ici à l'alibi du captage du carbone par les pétrolières ou à la technologie du contrôle chimique de la pluviométrie pour sécuriser la production agro-industrielle. Cela rend d'autant plus importantes la clairovoyance et l'autonomie des membres des comités d'évaluation de telles initiatives.

QUAND DES SCIENTIFIQUES DEVIENNENT LOBBYISTES

Dans un contexte de politisation de la science, le «lobbyisme scientifique» peut correspondre également à une pratique exercée par des acteur-rices du monde scientifique eux- et elles-mêmes. Dans ce registre, il faudrait certes aborder la question du corporatisme scientifique qui contribue à exercer une influence sur les politiques et les programmes de recherche, incluant les critères d'octroi de fonds.

Mais de façon plus ponctuelle, dans le vaste «marché de la science», des chercheur-es peuvent aussi solliciter ou accepter un financement de la part d'entreprises désireuses de faire valoir une telle contribution pour améliorer leur image publique et, par le fait même, leur influence. Nous touchons ici un aspect névralgique de l'activité scientifique, celui du pouvoir de l'argent sur l'autonomie des chercheur-es, ce qui pourrait remettre en question l'indépendance des résultats et la crédibilité des scientifiques qui sont associées à ce type de financement.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que si «l'activité scientifique» au sens propre a pour but la production de savoirs valides – répondant à des critères de rigueur, de transparence, de cohérence logique et de réfutabilité –, l'objet et l'orientation des projets de recherche relèvent plutôt du choix des personnes qui se reconnaissent ou qui sont reconnues comme «scientifiques». Or,

celles-ci s'inscrivent dans un contexte sociétal et académique qui influence leur pratique scientifique.

ENGAGEMENT, MILITANCE OU LOBBYISME ?

C'est ainsi que des chercheur-es, alerté-es par des problématiques écologiques ou de santé des populations par exemple, choisissent ouvertement d'associer leurs travaux à une démarche engagée, voire à une action militante, visant à jouer un rôle d'aide à la décision auprès d'acteur-rices clés ou de responsables politiques. Dans la mesure où de telles activités se passent au grand jour – plutôt que dans les espaces enclous des «lobbies» – et puisqu'elles concernent des enjeux collectifs et que les scientifiques n'y recherchent pas de bénéfices personnels, nous considérons qu'il ne s'agit pas de «lobbyisme scientifique». Il importe en effet de clarifier ici la distinction entre engagement, militance et lobbyisme sur le plan de l'éthique scientifique.

Reconnaissons d'abord que toute recherche n'est pas tenue de s'inscrire d'emblée dans une visée de développement social. Ceci dit, il nous apparaît important toutefois de revendiquer la légitimité de la posture militante de ceux et celles qui choisissent de s'engager dans cette voie et nous reconnaissons la pertinence sociale – voire la nécessité conjoncturelle – d'une éthique de l'engagement scientifique.

Il n'est pas facile d'évoquer l'idée d'engagement social en science et encore moins celle de militance. En effet, certain-s détracteur-rices n'hésitent pas à les dénigrer sous d'angle même de leur scientificité et à les associer à une forme de lobbyisme opportuniste. Alors, qu'en est-il de l'engagement et de la militance qui caractérisent une organisation comme notre Collectif scientifique, qui s'est mise en place dans la tourmente de l'annonce de l'invasion de l'industrie gazière dans la vallée du Saint-Laurent au début des années 2010 ?

RENCONTRE ENTRE SCIENCE ET MOUVEMENTS CITOYENS

D'abord, il s'agissait de répondre à l'appel du mouvement citoyen qui s'était courageusement levé à partir d'observations, de questionnements et d'inquiétudes, qui se sont avérés fort justifiés. Le Collectif est né d'un désir d'engagement à nourrir le débat public par des synthèses de productions scientifiques – publiées alors surtout dans des revues de recherche internationales et bien souvent confinées à des circuits de diffusion académiques. Il s'agissait

de repérer et d'analyser ces travaux, de les commenter, de les synthétiser, de les expliciter, de les croiser en interdisciplinarité, de transposer ce savoir en contexte québécois, de le compléter par de nouvelles recherches *in situ* et de rendre cette science accessible.

Un tel apport a pu contribuer à l'émergence d'une «intelligence citoyenne» de la question, reconnaissant également à cet effet la valeur incontournable des «savoirs de terrain» portés par les groupes mobilisés sur les territoires concernés. Ce travail d'examen approfondi du champ de la recherche, d'écoute attentive des expériences citoyennes (voire de participation à certaines de celles-ci), de discussions critiques entre collègues et de débats entre protagonistes nous a mené-es au constat qu'il importait de prendre une position ferme à l'encontre d'un tel projet de «développement» énergétique, et de porter ce positionnement dans l'espace public, passant ainsi de l'engagement scientifique à la militance.



Illustration : Ramon Vitesse

MILITANTISME DES SCIENTIFIQUES

Le militantisme en recherche est ainsi défini par André Robert et Jean-François Marcel: «Une volonté d'intervention sur l'existant, d'implication orientée dans une pratique sociale, sur la base de conviction, mais avec la possibilité maintenue d'un regard critique et évolutif sur le réel». C'est en effet l'exigence d'une constante distanciation critique qui permet de légitimer une telle posture. À ce critère, il convient d'ajouter celui de l'explicitation de l'intention – liée à la clarification des valeurs sous-jacentes.

Le militantisme scientifique, plus justement appelé le militantisme des scientifiques, peut prendre des formes diverses. On peut penser au soutien aux mouvements citoyens et aux initiatives de «science citoyenne» (par l'apport de protocoles de recherche entre autres et de pistes d'analyse), à la revendication de l'accès à l'information auprès des instances publiques et à la présence active dans les médias. On peut aussi penser à l'organisation d'événements publics autour des enjeux scientifiques, à la mise en place ou à la participation à un groupe d'intérêt public (comme *Science for the People* ou *Union for Concerned Scientists*), à l'action directe sur les terrains, voire à la participation à certaines formes de désobéissance civile – soit une opposition active non violente (comme au sein du mouvement *Scientist Rebellion*). On rejoint ici l'idée d'activisme, souvent connoté négativement, mais qui peut pourtant correspondre à une courageuse mobilisation en faveur du bien commun.

UN CONTREPOIDS NÉCESSAIRE

L'ampleur du bouleversement climatique et l'érosion accélérée de la biodiversité – qui résultent de l'ensemble des dysfonctions de notre rapport au monde vivant – appellent plus que jamais les scientifiques à ne pas se confiner à l'étude distante des réalités socioécologiques. Certes, il faut mentionner ici le risque de nuire à sa carrière – soit en raison de l'investissement considérable de temps que cela exige et de la réprobation implicite ou explicite de l'institution d'attache. Mais au-delà du risque, il y a l'impératif de la responsabilité sociale, dont celle de faire contrepoids au lobby «privé» et à contrer l'inertie des décideurs.

Dans un contexte marqué par la désinformation, où la «science» (ou ce qui en tient lieu) est reconnue comme un pivot d'argumentation majeur pour justifier les choix de gouvernance, il devient essentiel de revendiquer la contre-expertise et le débat, et d'y participer avec engagement. Face à la déconstruction du monde vivant, le silence des scientifiques, comme celui des autres voix citoyennes, peut relever d'un consentement inacceptable, et l'engagement – jusqu'à la militance – apparaît comme une posture de dignité. 

* Lucie Sauvé, Marc Brullemans, Bonnie Campbell, Christophe Reutenauer, Bernard Saulnier, Jean-Philippe Waaub et Sebastian Weissenberger

DES MUNICIPALITÉS VULNÉRABLES

Marie-Ève Bélanger-Southey, citoyenne engagée et co-fondatrice de la Vague écologiste au municipal

L'efficacité du lobbyisme repose sur une ressource clé qui se paie cher : l'accès aux décideur·euses. Aux niveaux provincial et fédéral ainsi que dans les plus grandes villes du Québec, cet accès restreint. Mais est-ce aussi vrai dans le cas des petites municipalités, qui constituent la vaste majorité des 1130 municipalités locales du Québec ?

Dans les quelque 1001 municipalités qui comptent moins de 10000 habitant·es, les personnes élues sont plus proches du citoyen

lambda et l'échelle humaine de la politique redresse le rapport de force entre la volonté populaire et celui des intérêts privés au

portefeuille épais. N'importe quel·e élu·e de village vous confirmera qu'un groupe de citoyen·nes mécontent·es lui génère bien plus d'insomnie qu'un promoteur insistant.

Pourtant, pas une semaine ne passe sans que des citoyen·nes ne se mobilisent pour lutter contre un nouveau projet de développement immobilier ou industriel non désiré, dont les impacts sociaux ou écologiques inquiètent. Malgré les efforts citoyens, ces projets vont tout de même couramment de l'avant. Comment expliquer ce rapport de force favorable aux intérêts privés au détriment de l'expression démocratique, même à l'échelle des petites municipalités ?

PERSONNES ÉLUES MAL OUTILLÉES

Notons d'abord que les personnes élues sur les conseils municipaux des petites municipalités occupent souvent cette fonction à temps partiel, contre une maigre rémunération. Elles arrivent dans leurs fonctions à partir de milieux très divers, allant de l'agriculture à la littérature, en passant par le travail d'antiquaire. Dans la majorité des cas, elles ne sont pas

familiales avec la gestion de grands projets immobiliers, touristiques et industriels.

Facile d'être impressionné·es par la présentation d'un promoteur qui en met plein la vue, avec de beaux rendus 3D et des promesses de retombées alléchantes. Sans être outillé·es pour identifier des données douteuses ou les angles morts dans les informations rapportées, les membres du conseil se fieront à l'administration de leur municipalité pour valider la compatibilité d'un projet avec le règlement et, en l'absence de risques apparents, se baseront sur les informations fournies par le promoteur (et à leur bon jugement) pour autoriser le projet.

L'accès à des formations extensives, des ressources et des spécialistes serait crucial pour épauler les personnes élues, aiguïser leur sens critique et amoindrir l'influence du marketing efficace. Souvent, ces ressources existent au sein d'instances régionales comme les MRC, mais elles ne sont pas diffusées activement auprès de tous les conseils.

MANQUE D'INDÉPENDANCE

L'administration joue un rôle central dans les petites municipalités : elle est entièrement responsable de l'exécution des projets, en plus de fournir les informations et les recommandations qui serviront de base pour les décisions du conseil. Le niveau de dépendance du conseil à l'administration est énorme.

Le hic : les administrations fonctionnent avec des ressources humaines très limitées et sont facilement surchargées. Il n'en tient souvent qu'à l'initiative personnelle d'un membre de l'équipe et à sa charge de travail à un moment donné de déterminer si un projet avancé par un promoteur sera scruté avec plus ou moins de minutie. La décision de recommander au conseil de faire des vérifications supplémentaires ou de produire des études externes sera ainsi sujette à une grande part de subjectivité. Dans ce contexte, les développeurs profitent de ce que des enjeux importants (impacts sociaux, sur les milieux naturels, sur l'eau, sur la mobilité, par exemple) passent sous le radar au moment d'adopter une modification au règlement de zonage ou une dérogation pour autoriser leur projet.

CAPACITÉ DE PROPOSITION RESTREINTE

Les capacités financières et de gestion de projet des petites municipalités sont trop limitées pour leur permettre de se lancer dans la réalisation des projets ambitieux et innovants dont la communauté pourrait rêver (la construction d'un quartier d'habitations écologiques alternatives, une nouvelle école, la conservation d'espaces naturels, etc.). Elles peuvent difficilement prendre en charge des projets d'envergure complexes, dont certains exigent de naviguer dans les contraintes du cadre législatif provincial. C'est beaucoup, quand on pense que la seule réfection annuelle de la patinoire peut déjà faire déborder la marmite ! Les municipalités dépendent alors des capacités et des capitaux venant de l'extérieur : autrement dit, on compte sur le privé.

Les projets proposés par le privé, on le sait, visent avant tout la rentabilité de l'investissement, bien avant les besoins et

demandes de la population. La municipalité se retrouve souvent à devoir faire des compromis sur sa vision : si les critères posés dans ses règlements ne permettent pas aux promoteurs de tirer une marge de profit suffisamment intéressante, les projets ne trouvent pas porteur. De ce fait, les projets qui répondent aux besoins communautaires, sociaux et écologiques, plutôt qu'aux impératifs capitalistes, sont très difficiles à réaliser, malgré la volonté d'une communauté et de son conseil municipal.

PROCESSUS DÉMOCRATIQUES DÉFICIENTS

Le pont entre les personnes citoyennes et leur démocratie locale est très souvent entravé par la grande opacité de ses instances et de ses communications. L'espace qui devrait en principe constituer le cœur de la démocratie locale, soit les séances du conseil municipal, est vidé de son sens par une pratique courante : toutes les délibérations se tiennent en amont, derrière des portes closes, lors des caucus du conseil.

La séance publique ne devient alors qu'une simple formalité. Les interventions citoyennes n'y ont aucun poids ; l'issue du vote est déjà fixée. C'est ainsi qu'on place la population devant le fait accompli avec des projets impactant négativement son milieu de vie.

Pour réussir à intervenir dans le processus décisionnel des municipalités, il faut se lever tôt : seuls des citoyens et citoyennes particulièrement assidus·es peuvent assurer une forme de vigie et décortiquer ce qui se cache derrière les codes de règlements et les numéros de lots peu évocateurs dans les communications des villes.

Il faut être à l'affût et interpeller les personnes élues en marge des séances, car c'est là que se prennent les décisions : en coulisse, loin des yeux et des oreilles. On pourrait difficilement imaginer une manière de faire qui puisse rendre plus vulnérables les municipalités à l'influence des intérêts privés.

Heureusement, de plus en plus de municipalités sont animées par la volonté d'agir contre ces failles démocratiques et de mettre en place des processus de participation citoyenne. Mais tout reste à faire ! Un grand chantier doit être mené pour réfléchir aux bonnes pratiques, instaurer des processus consultatifs et des instances participatives efficaces. Mais surtout, il faut s'attaquer à la cause systémique qui constitue le nœud du problème : le manque de capacité et de ressources des municipalités, essentielles à l'autonomie des communautés, à la concrétisation de la volonté démocratique locale et à la résistance face au pouvoir d'influence des grands capitaux et des intérêts privés. 

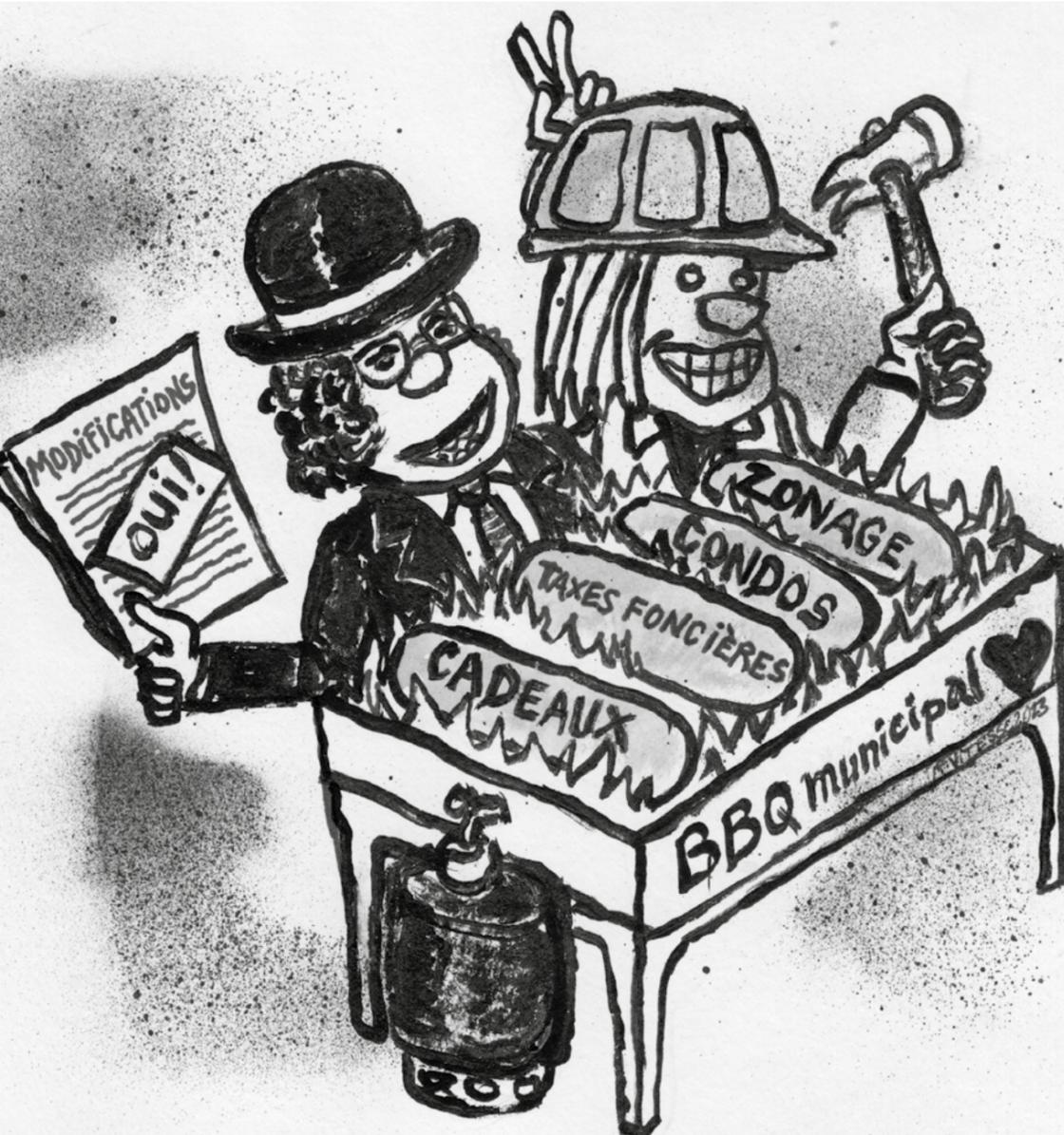


Illustration : Ramon Vitesse

LOBBYING IMMOBILIER À MONTRÉAL

UNE INQUIÉTANTE PROXIMITÉ

Sophie Thiébaud*

J'ai été conseillère municipale dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal de 2009 à 2021. Traversée par le canal de Lachine, avec ses vestiges de secteur ouvrier, cette partie de la métropole a été transformée par de nouveaux immeubles. Ces transformations ne se sont cependant pas faites dans des circonstances idéales.

Elles ont marqué notamment des quartiers comme Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles ou Griffintown. Le prochain à suivre la tendance sera certainement le secteur Bridge-Bonaventure, près du pont Victoria, où l'on projette de construire des milliers d'unités résidentielles.

Le développement immobilier y est un enjeu décisif: il s'agit d'une source de revenus majeure pour la ville qui contribue à la gentrification et au déplacement de populations, et les relations entre les promoteurs et les décideurs municipaux sont discutables.

Depuis vingt ans, un boom immobilier est en cours dans cet arrondissement. La population est passée de 69 860 personnes en 2006 à 84 553 en 2021. Il s'agit donc de 15 000 résident-es de plus en quinze ans, soit une hausse de 21%, ce qui peut être qualifié de remarquable. Les derniers recensements témoignent d'une importante transformation: plus de propriétaires, de personnes diplômées, de revenus importants; moins de familles monoparentales ou de ménages à faibles revenus. La tendance urbanistique est à la densité, privilégiant les copropriétés et les hauteurs. Les logements sont peu abordables et de taille souvent insuffisante pour des familles. Et le développement se fait sans l'ajout de services publics.

LES MÉFAITS DE LA TAXE FONCIÈRE

Pendant ces douze années d'expérience, j'ai vu passer des centaines de projets immobiliers demandant à démolir ou à modifier la réglementation d'urbanisme (comme changer le zonage d'industriel à résidentiel). Or, il n'y a aucune obligation pour des décideurs municipaux de modifier la réglementation ou d'accepter une démolition. Par ailleurs, il se trouve que la principale source de financement des villes est la taxe foncière. Pour Montréal, elle représente 70% et plus de l'ensemble des revenus. L'arrondissement bénéficie, pour sa part, des revenus de permis de construction, d'occupation du domaine public pendant les travaux, en plus de l'élargissement de son assiette fiscale. Ainsi, la

dépendance des villes à la taxe foncière peut malheureusement influencer des choix dans le développement, dans le but de hausser la valeur foncière et les retombées fiscales.

Une ex-collègue conseillère m'a déjà dit considérer les promoteurs immobiliers comme des citoyens... corporatifs. Elle voulait représenter tout le monde. Or, d'après moi, ce ne sont pas tant des citoyens que des partenaires d'affaires. Ainsi, il m'est arrivé durant mon expérience municipale d'être mal à l'aise en ce qui concerne des relations directes entre des promoteurs et des décideur-euses.

Par exemple, j'ai entendu une personne insister sur des demandes de promoteurs qu'elle déclarait non réglées alors qu'au contraire, la majorité du conseil avait déjà été claire sur leur manque d'appui aux propositions de projets déposées. La personne se plaignait de recevoir des appels téléphoniques des requérants. Aussi, j'étais mal à l'aise de constater que des promoteurs peuvent être nommés par leur prénom ou que certains sont sollicités pour acheter des billets de cocktail pour une levée de fonds de parti politique. Cela me semble des marques de proximité inquiétantes.

SE DÉFENDRE DES PROMOTEURS

J'ai alors voulu me renseigner auprès du conseiller à l'éthique de la ville, un avocat mis à disposition pour conseiller les élu-es sur toutes questions reliées aux responsabilités en matière d'éthique et de déontologie. Il m'a déclaré qu'actuellement, cette proximité n'est pas remise en question. Il ne s'agit, pour le promoteur, que d'être inscrit au registre du lobbying pour pouvoir communiquer avec un politicien.

Pourtant, la jeune formation politique que je représentais avait établi un cadre de gouvernance en 2011. Il s'agissait de «refuser tout cadeau et toute faveur susceptible d'appeler une contrepartie ou de créer une dette morale envers une personne intéressée». Ce document n'a plus été utilisé après quelques années. Tout dernièrement, j'ai vu qu'on le faisait de nouveau circuler parmi les membres, dans une volonté annoncée de le mettre à jour, ce dont je me réjouis.

En effet, je souhaiterais plus de distance entre les décideur-euses municipaux-ales et les promoteurs immobiliers. Il serait possible de réduire l'utilisation du lobbying en augmentant la responsabilité de la ville de promouvoir sa propre vision du développement. Les projets immobiliers s'y inscriraient alors sans utiliser le dispositif de négociation que représentent les modifications réglementaires. 

*Membre du CA d'ATTAC Québec et ex-conseillère municipale dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal de 2009 à 2021.

DES ESSAIS POUR ADOS

Entretien avec Pauline Gagnon, Écosociété
Propos recueillis par Philippe de Grosbois ◀

La maison d'édition Écosociété s'est taillé une place de choix dans le monde des essais québécois au fil de ses 30 années d'activités. Pour son anniversaire, elle lance une nouvelle collection destinée aux adolescent-es et aux jeunes adultes. À *bâbord!* s'est entretenue avec Pauline Gagnon, directrice de la collection Radar.

À bâbord! : Écosociété souligne ses 30 ans cette année. Comment en êtes-vous arrivé-es à l'idée de vous adresser plus spécifiquement aux ados et aux jeunes adultes?

Pauline Gagnon : Depuis longtemps, l'équipe souhaitait offrir des livres destinés à un lectorat plus jeune. D'ailleurs, on nous le demandait régulièrement lors de rencontres avec nos lecteurs et lectrices dans les Salons du livre. Comme on trouve d'excellents documentaires pour les plus jeunes et très peu d'essais destinés aux 15 ans et plus, le projet d'une collection pour les ados s'est rapidement imposé. Ainsi, Radar – le nom choisi pour la collection – viendra combler un important vide éditorial. L'adolescence est une période tellement charnière. C'est le moment où l'on commence à mieux comprendre le monde, les injustices qui le traversent et cela nous révolte! C'est aussi un moment où l'on se cherche, où l'on fait des rencontres et des apprentissages qui forgent l'adulte en devenir. Bref, c'est un moment où les questionnements politiques pointent leur nez. Pourquoi ne pas assumer la nécessité de parler d'enjeux sociaux et politiques avec cette tranche d'âge qui vit aussi de grands bouleversements en comprenant l'urgence climatique?

Et, pour souligner nos 30 ans d'existence, nous ne pouvions nous offrir plus beau cadeau que d'agrandir notre lectorat!

AB! : La littérature jeunesse est maintenant bien développée au Québec. Dans ce qui s'adresse aux adolescent-es, on trouve une fiction de grande qualité, mais peu d'essais. Comment expliquer cette absence? Est-ce que ça a déjà existé par le passé? Est-ce que ça se fait actuellement ailleurs dans le monde?

P. G. : C'est certain que, pour une maison d'édition, créer une collection d'essais pour ados demeure un défi de taille, autant dans l'ensemble de la francophonie qu'ici, au Québec! Ce n'est pas un hasard si ce segment de l'édition n'est pas aussi développé que celui des documentaires jeunesse. Ce groupe d'âge, les 15 ans et plus, navigue entre la fin de l'enfance et le début de l'âge adulte; et on y trouve un lectorat extrêmement diversifié. C'est aussi un moment de la vie où les centres d'intérêt sont multiples et parfois aussi une période où la lecture devient moins prioritaire. C'est là qu'il devient essentiel de miser sur leur curiosité, sur leur besoin de trouver des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent. Ça demande aussi une certaine part d'audace, un pari

qu'un éditeur doit faire lorsqu'on désire rejoindre les adolescent-es en leur offrant des livres qui ouvrent aux multiples manières de voir et penser le monde.

AB! : Comment aller chercher l'intérêt pour des enjeux plus vastes? Comment savoir ce qui peut intéresser les jeunes de ce groupe d'âge?

P. G. : Les adolescent-es s'intéressent déjà à plusieurs enjeux sociaux et environnementaux; plusieurs sont impliqué-es dans des mouvements qui revendiquent des changements. Iels mesurent bien la complexité du monde qui les entoure et ont une conscience planétaire que nous n'avions pas à leur âge. L'objectif est d'atteindre autant les plus militant-es que celles dont on entend peu la parole. Comment les intéresser? En leur offrant des livres qui abordent des sujets qui les préoccupent sous un angle original, afin de les aider à mieux comprendre le monde dans lequel iels vivent. Dès que je suis entrée en poste, j'ai voulu aller confirmer ou infirmer mes intuitions sur les thématiques que je voulais aborder dans Radar. Nous avons donc fait circuler un sondage auprès de 200 adolescent-es, qui ont fait ressortir plusieurs thématiques que je me suis ensuite attelée à explorer avec les auteur-es. Cela allait de la place de l'anxiété face aux changements climatiques ou de la performance à la sexualité en passant par l'amitié, les enjeux de genre et des enjeux propres aux communautés LGBTQ+. Une grande place était aussi consacrée à l'environnement dans les préoccupations des jeunes. Cela m'a beaucoup guidée tout au long du travail éditorial pour approcher les auteur-es. Par ailleurs, nous croyons fortement en la nécessité de transmettre les thématiques que nous abordons déjà pour les adultes aux jeunes. Il faut donc trouver un équilibre entre les sujets que nous voulons proposer à réfléchir et ceux qu'il faut absolument aborder pour répondre à leurs préoccupations. Évidemment, les deux peuvent se rejoindre.

AB! : Un premier essai porte sur l'amitié. Écosociété étant une maison d'édition qui aborde surtout des enjeux sociaux et écologiques, je suppose qu'il y avait là un certain défi d'articuler l'intime et le politique?

P. G. : Cet essai sur l'amitié, il est tout à fait dans l'esprit de la collection Radar. L'amitié, c'est beaucoup plus subversif qu'on ne le



Illustration: Elisabeth Doyon

croit! D'ailleurs le titre est, à cet effet, fort éloquent: *S'engager en amitié*. Non seulement le lien amical est un outil d'émancipation individuelle, mais il permet également de déconstruire certains modèles sociaux que, trop souvent, on oublie de questionner. Camille Toffoli parle d'amitié d'une façon tout à fait originale et qui fait tellement de bien. Pour faire le lien avec le politique, elle rappelle l'importance d'instaurer des « espaces de vulnérabilité » dans notre rapport à l'amitié. Ces communautés, dans lesquelles on peut parler librement de ce qui nous affecte, peuvent nous donner envie de nous mobiliser pour améliorer nos conditions de vie et celles des gens qui vivent des problèmes semblables aux nôtres.

AB! : L'autre essai porte sur les GAFAM. Ici, le défi était peut-être la vulgarisation de questions complexes... Comment vous y êtes-vous pris?

P. G. : Parce qu'il enseigne depuis plus de 30 ans à des ados l'éducation aux médias, l'auteur Philippe Gendreau présente une impressionnante somme d'informations avec une grande simplicité. Il débroussaille le sujet, montre les rouages de ces grandes entreprises, met en évidence certains de leurs côtés plus obscurs tout en démontrant la place prépondérante qu'elles occupent dans nos vies. Nous avons travaillé à responsabiliser, sans culpabiliser.

Philippe donne des clés pour ouvrir les multiples portes que ces entreprises ont érigées entre eux et nous. Cet essai va aider les ados à se retrouver dans cet univers complexe.

AB! : D'ailleurs, j'imagine que le ton à utiliser pour cette collection a dû susciter plusieurs questionnements. Comment être accessible sans être racoleur, comment être pédagogue sans sursimplifier?

P. G. : C'est là que se trouve le vrai défi pour Radar! Les auteur-es présentent l'information de manière simple, efficace et concise. Évitant les raccourcis et les longues tirades, on s'adresse à eux et elles en faisant appel à leur capacité à comprendre les grands enjeux sociaux et environnementaux.

Il faut aussi mettre de côté ses a priori et s'abstenir de toute complaisance. Surtout, l'important pour nous est de ne pas sous-estimer les lecteur-rices, ni les prendre de haut, tout en leur offrant des textes accessibles dans une présentation graphique qui va leur plaire et leur donner envie de lire.

Avec les titres de la collection Radar, on souhaite que les essais figurent dans le choix de lectures des ados, au même titre que les ouvrages de fiction. ▶

LE COMPTOTISME SOUS LA LOUPE

Dans les dernières années, le complotisme et le conspirationnisme se sont taillé une place importante dans les discussions et les débats publics. Que l'on parle de santé publique ou de la poursuite de la montée en popularité de l'extrême droite, le rôle du conspirationnisme devient une considération incontournable de nos analyses. Nathalie Garceau et Philippe de Grosbois se sont penché·es sur deux ouvrages dont c'est l'objet.

Q COMME QOMPLOT – COMMENT LES FANTASMES DU COMPTOT DÉFENDENT LE SYSTÈME

Wu Ming 1, traduit de l'italien par Anne Echenoz et Serge Quadrupani, Lux Éditeur, 2022, 576 p.

Wu Ming est le nom d'un collectif d'écrivains italiens fondé en 2000. Wu Ming signifie « anonyme » en mandarin. Le groupe est reconnu entre autres pour son projet Luther Blisset et son livre *Q* publié en 1999.

Pavé de 576 pages, *Q comme qomplot* est un livre titanesque, bourré d'informations diverses. Son objectif principal est de faciliter la compréhension du mouvement QAnon et des théories du complot pour mieux les combattre.

Le livre est divisé en deux parties fort différentes l'une de l'autre. La première partie est un véritable fourre-tout d'histoires et de récits sur le complotisme, que ce soit sur l'origine de QAnon sur le forum web 4chan ou encore la conspiration concernant la mort de Paul McCartney dans un accident de voiture. Dans son analyse, l'auteur décide de différencier les *hypothèses de complot* (spécifiques et situés ayant un but précis – pensons au Watergate) des *fantasmes du complot*. Ces derniers « *concernent toujours une conspiration universelle, qui a comme but la conquête ou la destruction du monde entier par des sociétés secrètes, des confraternités occultes, des races sournoises (...) ou des conquérants extraterrestres.* »

La deuxième partie se lit comme une fascinante fresque historique sur la genèse des plus importants fantasmes du complot. L'auteur remonte à plusieurs siècles pour expliquer les origines du complot juif, des



illuminati et du satanisme. Ces chapitres nous rappellent les moments peu glorieux de notre histoire collective comme les paniques sataniques, les chasses aux sorcières ou encore la persécution du peuple juif. L'auteur tient à historiciser tous ces faits pour une raison simple, mais importante : en comprenant d'où ces fantasmes proviennent, on peut mieux les déconstruire.

Facile à lire, mais parfois difficile à suivre : le livre de Wu Ming 1 est captivant, mais manque souvent de cohérence, particulièrement dans la première partie. Le fil directeur est flou; les chapitres se suivent, mais ne se ressemblent pas. La deuxième partie est la plus prenante; le dévoilement historique qui s'impose à nous entraîne de nombreux moments de subites

illuminations et encourage une réflexion approfondie.

Cette différence entre les deux parties se retrouve aussi dans le style narratif : la première partie est très explicative; on décrit des faits, on énumère des arguments et on définit des termes. La deuxième partie est plus poétique; l'auteur raconte un rêve dans lequel il enseigne à un groupe de personnes les origines des fantasmes du complot.

Tout au long du livre, l'auteur ne ridiculise pas les fantasmes du complot ni ses adeptes : il a la volonté louable de vouloir disséquer ce qui se cache derrière ceux-ci et de comprendre pourquoi certains y adhèrent. Selon lui, le conspirationnisme offre une porte d'entrée à toute personne désireuse de changer le monde; il offre des causes pour lesquelles militer et donne en bonus une explication aux petits et grands malheurs qui ponctuent notre vie. Les fantasmes du complot deviennent alors la réalité des complotistes et leur raison d'être. C'est une fascination qui ne cesse d'être alimentée par les réseaux sociaux et la communauté qui s'y investit.

La masse d'informations que cet ouvrage contient et sa longueur pourront en décourager certains. C'est à se demander si celui-ci n'aurait pas dû être divisé en deux volumes plus courts. Toutefois, il est décidément un ouvrage majeur pour aider à comprendre les origines de Qanon et les fantasmes du complot en général.

Nathalie Garceau

FAIRE SES RECHERCHES. CARTOGRAPHIE DE LA PENSÉE CONSPI

Tristan Péloquin, Québec Amérique, 2022, 194 p.

Faire ses recherches est le fruit de deux ans d'enquête du journaliste de *La Presse*, Tristan Péloquin, sur les principaux acteurs de la mouvance conspirationniste québécoise. Comme le sous-titre du livre l'indique, l'auteur nous offre un tour d'horizon fort instructif de ce courant : le parcours et les idées d'Alexis Cossette-Trudel, Mario Roy, Stéphane Blais et Maxime Ouimet, entre autres, nous sont amenés tour à tour.

Ce travail de recherche et de divulgation a valu à Péloquin d'être l'objet de menaces, de harcèlement et de *doxxing* (divulcation de son numéro de téléphone privé) de la part de personnes ciblées par ses articles. Ce fut aussi le cas pour Camille Lopez, Xavier Camus et quelques autres; comme quoi le simple fait de jeter un éclairage sur les pratiques délétères de ces mouvements xénophobes, autoritaires et antisience plonge ses principaux leaders dans l'inconfort. En cela, il s'agit donc d'un travail à la fois courageux et utile pour quiconque a à cœur le maintien de bases démocratiques et respectueuses des droits dans notre société. C'est d'ailleurs tout à l'honneur de Péloquin de saluer la contribution d'informateurs discrets, parfois proches des antifascistes, à son travail.

Là où le livre déçoit, cependant, c'est dans l'analyse des causes du phénomène et des manières d'y répondre. On retient principalement que ces mouvements « *prennent naissance dans les coins les plus sombres de l'internet* » et forme « *une contre-culture malsaine engendrée dans les chambres d'écho que sont devenus les réseaux sociaux* ». Ces lieux communs sont souvent répétés dans les médias d'information, mais rarement démontrés. Hélas, c'est le cas ici aussi: pensons par exemple à la responsabilité d'autres types de médias (notamment une entrevue complaisante offerte à Alexis Cossette-Trudel dans le journal *Le Devoir* ou le rôle de certaines radios d'opinion de Québec) qui est à peine évoquée.



Surtout, les causes politiques de cette ascension auraient mérité d'être davantage investiguées. Péloquin mentionne à l'occasion les liens qu'ont entretenus certains de ces leaders avec des groupes comme La Meute, Storm Alliance et Atalante, mais l'articulation entre des discours et organisations nationalistes identitaires et islamophobes et ceux portant sur la

D'autres lectures pour mieux connaître le conspirationnisme made in Québec

- Martin Geoffroy, Frédéric Boily et Frédéric Nadeau, *Typologie des discours conspirationnistes au Québec pendant la pandémie*, Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologies politiques et la radicalisation (CEFIR), Cégep Édouard-Montpetit, janvier 2022, 48 pages. (Disponible en ligne sur cegepmontpetit.ca) On y trouve une revue de littérature permettant de clarifier ce que sont le complotisme et une théorie de la conspiration. On présente ensuite les différentes mouvances actives au Québec, regroupées en deux grandes matrices (extrême droite et spirituelle/religieuse).
- Marie-Ève Carignan, David Morin et al., *Le mouvement conspirationniste au Québec. Leaders, discours et adhésion*, Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, mai 2022, 138 pages. (Disponible en ligne sur chaireunesco-prev.ca) Ce rapport fait état de l'adhésion au conspirationnisme parmi la population québécoise et analyse le discours des propagateurs les plus influents. D'ailleurs, Marie-Ève Carignan et David Morin ont aussi récemment fait paraître l'ouvrage *Mon frère est complotiste. Comment rétablir le lien et le dialogue social*, Éditions de l'Homme, 2022, 208 pages.

panémie n'est malheureusement pas creusée significativement.

Les quelques solutions évoquées en fin d'ouvrage laissent également sur notre faim. L'auteur souligne à juste titre la nécessité d'intervenir sur les algorithmes des médias sociaux de manière à réduire leur influence, et heureusement, il ne souhaite pas faire des GAFAM des polices de l'espace numérique. Péloquin presse aussi le système de justice de revoir son approche, mais il aurait été salubre de s'interroger sur l'état de nos institutions de manière générale: que faire pour réduire le fossé grandissant entre les médias dits traditionnels et la science d'une part, et une portion significative de la population d'autre part?

Bref, si *Faire ses recherches* remplit bien son mandat de cartographe d'un courant d'extrême droite qu'il est nécessaire de surveiller, il nous offre peu de pistes concrètes permettant de comprendre et de stopper sa progression. [▲](#)

Philippe de Grosbois [◀](#)

RECENSIONS



AU NOM DES FEMMES
Sara R. Farris, M Éditeur,
2022, 304 p.

L'autrice Sara R. Farris est professeure en sociologie à l'Université Goldsmith de Londres. Elle s'intéresse aux mouvements féministes, au racisme et au marxisme. En 2017, elle publie la version originale de son livre *In the Name of Women's Rights: The Rise of Femonationalism* aux Presses universitaires de Duke. Dans cet ouvrage, elle expose sa thèse sur le fémonationalisme: elle est la première à introduire ce terme dans l'analyse politique.

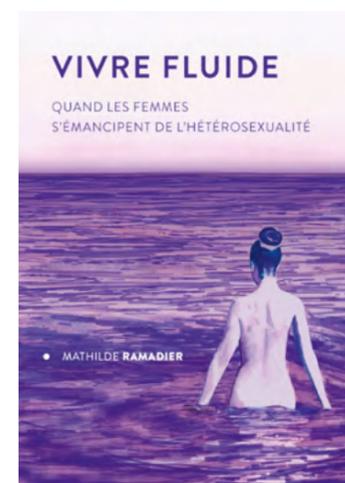
Pour Farris, le fémonationalisme est l'exploitation des termes féministes par les parties nationalistes de droite et néo-libéraux qui renforcent leurs campagnes anti-Islam et anti-immigration au nom de l'égalité des genres. La notion de fémonationalisme offre un cadre théorique permettant l'analyse du déploiement de l'égalité des genres dans les campagnes xénophobes et dans les programmes politico-économiques visant notamment l'intégration civique des immigrant-es. L'autrice démontre que la revendication de l'inclusion des genres est imposée comme une valeur supérieure qui est fondamentale à l'intégration des immigrant-es dans une société occidentale. Cependant, cette valeur renforce le caractère raciste et nationaliste de leurs programmes et leurs campagnes en décrivant les Autres masculins, les non-Occidentaux, comme des oppresseurs, et les Autres femmes comme étant des victimes, des femmes qu'il faut sauver. Cette notion de « *racialisation du sexisme* » (p. 81) renforce la propagande des partis nationalistes de droite: les Autres ne représentent pas les valeurs occidentales. Cette formation idéologique s'inscrit dans des contextes spécifiques permettant l'instrumentalisation ou l'institutionnalisation du fémonationalisme.

L'ouvrage académique est divisé en cinq chapitres étayant l'instrumentalisation du fémonationalisme et les paradoxes de cette stéréotypisation dans les rôles sociaux et économiques des femmes. Par exemple, l'autrice nous démontre comment le rôle des femmes dans l'économie alimente paradoxalement la féminisation et la racialisation des marchés du travail au lieu de favoriser l'émancipation des droits des femmes. Par conséquent, il y a une contradiction lorsque les féministes ou les fémocrates poussent l'émancipation des femmes musulmanes et non occidentales tout en les orientant dans les secteurs domestiques peu rémunérateurs et précaires comme femme de ménage, gardienne, assistante pour

les personnes âgées, tandis que le mouvement féministe cherche à libérer les femmes de ces secteurs (p. 33). Dans son analyse multidimensionnelle des dynamiques sociales, politiques et économiques, elle démontre que ce n'est pas une simple contradiction rhétorique, mais une « contradiction performative ». (p. 33).

L'autrice se réfère au contexte des Pays-Bas, de la France et de l'Italie depuis les années 2000 pour l'étude du fémonationalisme. Elle tente de faire ressortir les parallèles sur les contextes nationaux et les acteurs et actrices politiques pour démontrer le caractère transnational du fémonationalisme (p. 35). Elle offre cette théorisation pour mettre une analyse politique de ce phénomène dans la politique nationale des pays d'Europe occidentale, mais pour l'Occident en général (p. 36).

Viviana M. Isaza L. ◀



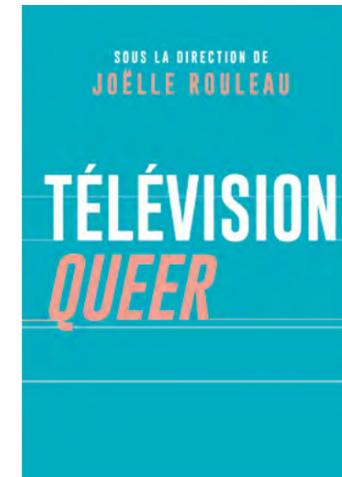
VIVRE FLUIDE
Mathilde Ramadier,
Éditions du Faubourg,
2022, 304 p.

Si l'idée que la fluidité puisse être une façon de vivre sa vie et sa sexualité semble aller de soi, en pratique, il n'en va pas de même... du tout. On est toujours les parias d'un Politburo ou d'une intelligence, même si elles-mêmes souffrent d'être mal-aimées. La fluidité passe entre les mailles des étiquettes et des

codes stricts et immédiatement identifiables, tout en apparaissant au sein de l'univers LGBTQ+. On parle bien de bisexualité (« B ») au cœur de la dénomination inclusive, tout en allant autrement plus loin qu'une catégorie réductrice dans l'essai que signe Mathilde Ramadier. Ramadier est également scénariste de BD adultes. Mentionnons son percutant et féministe *Corps public*, publié aux Éditions du Faubourg en 2021 et illustré par Camille Ulrich sur les aléas sociaux de la maternité. Ramadier est aussi traductrice. Elle sous-titre son présent essai *Quand les femmes s'émancipent de l'hétérosexualité*. Nommément, elle fouille l'histoire et la littérature scientifique sur ce sujet sensible tout en proposant une enquête liant autant sa propre intimité que celle d'une cinquantaine de femmes auprès desquelles elle a réalisé une enquête. L'objectif, rappelle-t-elle, n'est pas de produire du dogme, mais plutôt d'ouvrir sur un facteur d'exploration et de liberté, voire d'anarchie au niveau de la sexualité! Pas surprenant, en fait, que la fluidité ramène à des défis particuliers, dont celui du polyamour

et de combattre nombre de stéréotypes, dont celui d'une personne « mangeant allègrement à tous les râteliers ».

Valentin Tardi



TÉLÉVISION QUEER
Joëlle Rouleau (dir.),
Remue-ménage,
2022, 176 p.

La télévision peut-elle être queer? Peut-elle entraîner un changement social? Peut-elle offrir un espace complexe de réflexion? Pour répondre à ces questions, *Télévision queer* rassemble plusieurs essais afin d'analyser différentes productions télévisuelles dites mainstream, et ce, dans diverses cultures.

Dans le contexte récent de démocratisation de la création audiovisuelle et le déploiement d'une multiplicité de formats, nous nous sommes éloigné-es du média traditionnel et avons permis la multiplication des voix. Le médium des webséries, notamment, réduit la pression traditionnelle des cotes d'écoute et de la recherche de profit. Dans ce contexte, la télévision peut-elle devenir un lieu de résistance et de transformation sociale, ou représente-t-elle toujours un outil de normalisation? Qu'est-ce qui motive cette plus grande visibilité et comment est-elle pensée ou représentée?

Les essais présentés nous aident à comprendre ce qu'on entend par sensibilités queer, soit la conception d'une multiplicité de dimensions de l'identité et donc de la perception, de la représentation et de l'analyse. L'approche d'un recueil d'essais, et donc de diverses perspectives, prend ici tout son sens.

Ces textes font la démonstration de la force des oppressions patriarcale, coloniale et hétéronormative dans les médias mainstream. Ils illustrent les tensions entre la représentation de la diversité et la reproduction des normes sociosexuelles, défendues ou portées par la « majorité », soit le grand public ou par les créateur-rices même. Si nous déstigmatisons la diversité sexuelle et de genre, est-ce pour la resituer dans les normes sociales prédéfinies? Est-ce pour recréer une nouvelle norme et donc risquer à nouveau d'exclure? Ou est-ce réellement pour déconstruire les normes?

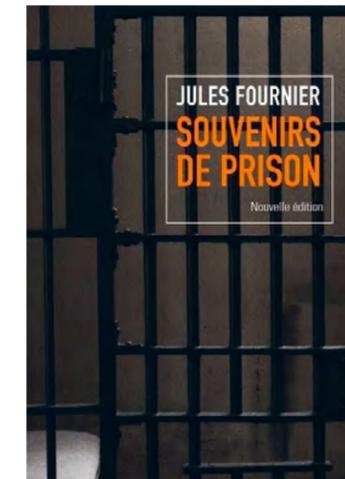
Si l'on peut ressentir qu'il semble impossible d'atteindre l'idéal queer, ou que le regard critique ainsi posé crée une forme perpétuelle de déconstruction, j'invite les lecteur-rices à la patience et l'humilité. Car ce que cela démontre, c'est justement cette omniprésence des normes sociales qui créent l'exclusion. Si les déchirements des « grands mouvements sociaux » actuels peuvent nous apprendre quelque chose, c'est bien cette difficulté que nous avons

à pleinement y déconstruire les rapports de pouvoir. Les sensibilités queer tentent cet exercice de déconstruction, mais bien au-delà des identités sexuelles et de genre: elles déstabilisent les normes qui sous-tendent l'entièreté de nos rapports sociaux.

La queerisation, soit cette constante recherche de déconstruction des normes, doit donc justement être inconfortable, constante et radicale. On retrouve alors des exemples de queerisation de la télévision par des créateur-rices qui rompent avec tous les codes attendus, qui refusent la hiérarchisation et les préconceptions de l'identité sexuelle ou sociale, mais aussi de la technique et de l'esthétique télévisuelles. Le potentiel transformateur de la pensée queer est ici réalisé concrètement.

Cette lecture inspire assurément un regard plus critique sur l'offre télévisuelle. J'espère qu'elle inspirera d'autant plus des créateur-rices qui souhaitent contribuer à cette utopie queer!

Audrée T. Lafontaine



SOUVENIRS DE PRISON
Jules Fournier,
Lux Éditions, 2021
(nouvelle édition), 110 p.

Ce petit livre s'avère cinglant à l'égard du despotisme et des raisons invoquées pour emprisonner la très grande majorité des personnes qui le sont. Effacer quelqu'un du paysage humain, doit-on le rappeler, implique des coûts astronomiques et génère le plus souvent des effets pervers qui enfonceront encore

plus la personne dans une spirale sans fin... Mais, là n'est pas le principal objet de cette savoureuse plaquette de Jules Fournier (1884-1918), journaliste polémiste qui signa un article intitulé « La prostitution de la justice » qui accusait vertement deux ex-organiseurs du Parti libéral devenus juges de... partialité. La farce devient grossière tandis que le premier ministre du Québec, Lomer Gouin, ordonne que le scribouillard soit traduit en justice. En effet, ce sera devant nul autre que l'un des deux juges visés par l'article incriminé: François Langelier!!! Sans surprise, le pitre le condamnera à trois mois de détention à la prison de Québec. Le journaliste ainsi incarcéré trouvera matière à ce pamphlet qu'il adresse au régime en place, mais tout autant, en connaissance de cause, contre la situation faite aux détenus. L'Histoire ne trouve pas toujours chaussure à sa bêtise; ici, au contraire, « l'humour mordant et la dérision cinglante » de Fournier se retournent contre elle avec un aplomb absolument jouissif.

Valentin Tardi

À TOUT PRENDRE !

Ramon Vitesse ◀

Sur les ondes de CKUT 90,3 FM, *Pirate & Libre !*

FLUIDEMENT FEMMES



Alison Bechdel, *Le secret de la force surhumaine*, Denoël Graphik, 2022, 234 p.
Aimée De Jongh et Ingrid Chabbert, *Soixante printemps en hiver*, Dupuis, 2022, 120 p.

Ces deux romans graphiques célèbrent des parcours de femmes qui en voient

de toutes les couleurs en assumant leur singularité. L'Américaine Alison Bechdel, après avoir publié un diptyque sur ses parents ainsi qu'un comic strip, prolonge ici la veine autobiographique en affirmant son parcours lesbien et ultra sportif mêlé à une consommation d'alcool problématique. Par delà ce cheminement, elle retrace chronologiquement l'évolution du lien à entretenir avec la nature sauvage ou la montagne. Le tandem désarçonne aussi : il narre le coup de barre d'une femme qui, à soixante ans, refuse de souffler les bougies du gâteau pour larguer les amarres familiales et s'émanciper. Elles parviennent à conjuguer forces et aléas d'un personnage complexe et résilient. La vie, c'est bel et bien de secouer les tapis du confort pour s'essayer. Nouvelles orientations de vie et sexuelle sont au cœur de ce livre sidérant !

EUX AUSSI PLOIENT



Alain Chavarier et Mark McGuire, *Géants aux pieds d'argile*, Moelle Graphik, 2022, 262 p.
Jordan Crane, *Keeping Two, Ça et Là/L'employé du moi*, 2022, 320 p.

Des hommes se réinventent et font le pari de parler de choses sensibles...

Voici deux titres contribuant à enri-

chir les tonalités de la masculinité au sein du roman graphique. Le duo de Géants articule son propos sur trois générations. Deux papas se déploient dans un registre qui oscille entre le tragique et le comique en assumant désormais une bonne part de parentalité dans la mesure où leurs conjointes sont non seulement plus actives, mais aussi mieux payées. L'un des bonhommes exhume le passé trouble de son père militaire; fils et petits-fils se débattent avec des comportements parfois explosifs. Pour le livre de Crane, il est question d'un couple qui, à la base, se chicanait à propos de

leur conduite automobile respective pour déboucher sur l'angoisse de la disparition d'un des deux, peut-être mort ou accidenté... En somme, un livre-fleuve atypique usant d'une monochromie verte et d'un phénoménal travail graphique explorant des abysses relationnels que quiconque risque de se remémorer.

POLARS DÉJANTÉS



Josuha Hale Fialkov et Nicolas Tuazon, *Caboche, Sonatine*, 2022, 256 p.
Debuhme, *Le goût du sang*, Le Lombard, 2022, 112 p.

La tête frise l'éclatement dans le lancinant polar américain. Le vieux privé s'effondre de loin en loin tandis qu'une

tumeur au cerveau (phase terminale) le taraude. Par-delà l'enquête ultime qu'il mène et une course contre la mort perdue d'avance, il y a, malgré la violence, une humanité qui s'étiole; quelques regrets, des amours forts et un chouïa de rédemption... Le second polar passe par l'électrochoc humoristique en faisant sortir du bois une ridicule mafia aux prises avec un de ses tueurs accouiné avec la conjointe de leur ex-comptable. Dessiné à la hache et scénarisé au bistouri, ce premier livre convainc avec une bonne femme ultra déterminée et moult rebondissements.

LES ENFANTS D'ABORD !



Élisa Shua Dusapin et Hélène Becquelin, *Le colibri, La Joie de lire*, 2022, 160 p.
Séverine Vidal et Nina Jacqmin, *Mon père, Casimir et moi, Les Enfants Rouges*, 2022, 92 p.

Deux équipes féminines créatives explorent l'enfance tourmentée pour

mieux envisager la suite. La première déploie des ailes autour d'un gamin qui en découd avec la mort de son frère, un déménagement et, heureusement, une amitié temporaire et frontale. La seconde narre les aléas d'une séparation du point de vue d'un marmot qui, peu à peu, retrouve des repères et reprend pied dans une existence renouvelée. Ces œuvres irradiant et font figure de baumes poétiques !

ÉPEURANTES DYSTOPIES



Grégoire Bouchard, *Les rescapés de l'éternité*, Moelle Graphik, 2022, 275 p.
Damian Bradfield et David Sanchez, *Dream data*, Presque Lune, 2022, 80 p.

Le québécois au dessin hyper détaillé tisse depuis une vingtaine d'années une

œuvre entremêlant un passé kitsch et douteux en lui accolant un avenir glabre et gonflé à l'extrême pour mieux souligner que nos désirs de vitesse, de progrès et d'éternité sont vains dans la mesure où nous tournons à vide. La supercherie dystopique scénarisée par Bradfield (cofondateur de WeTransfer) et le dessin sec de Sanchez font également frissonner d'angoisse : Amazin (sic) et Big Brother – même insidieux contrôle de nous et de tout!!!

CORPS À CORPS AVEC SOI



Sabien Clement & Mieke Versyp, *Peau, Ça et Là*, 2022, 288 p.
Sylvain Rivard, *Road Kill Café*, Éditions Somme Toute, 2022, 80 p.

À fleur de peau que le premier titre? Si les sensibilités sont toutes là, le rapport qui se tisse entre deux femmes, une plus jeune dessinatrice et l'autre plus vieille

qui, pour la première fois et par nécessité, devient modèle vivant, évite la surface pour creuser le rapport à la « physicalité ». Voir et être vue; le corps mis à nu par delà les affects et ses contingences! Le Café est un bar *nowhere* pour noctambules déjantés; également lieu de mise en scène fabuleux où s'entremêlent kitsch, superhéros, figurines, animaux fétiches et mythologie. L'auteur détaille, personnage après personnage, une scintillante galerie de personnages de son monde LGBTQ ici à Montréal.

DOCUMENTATION



Emmanuel Lepage, *Cache-cache bâton*, Futuropolis, 2022, 305 p.
Tom Gauld, *La revanche des bibliothécaires*, Alto, 2022, 160 p.

Un pavé incontournable pour qui s'intéresserait aux alternatives de vie en communauté que ce bouquin autobiographique du peintre doué qu'est

Lepage. En interviewant ses parents et consorts qui lui ont fait vivre, enfant, l'expérience, mais aussi en visitant des projets récents, voici un travail des plus riches sur « vivre en marge »!

Quant à l'humour absurde qui favorise le transit intellectuel sur mille questions liées au monde littéraire, Gauld se révèle dange-reusement pertinent avec ses comics strip caustiques – dans un, il est question de livres d'horreurs; il s'agira d'un rayonnement de politique contemporaine!

MUSIQUE



CAROTTÉ, *Glouton Gluten* (Slam disques, 2022)

Poutine, Soupe à l'oignon, Bines à m'lasse sont au menu de cette troisième récursive et hymne à la fête proposé par la gang doux cinglés croisant les fers du trad et du punk avec aplomb. Accompagnés parfois de Vincent Peake (Groovy Aardvark)

à la réalisation, le party lève solide. Une trashdition nouvelle qui swing la bacaisse...



VULGAIRES MACHINS, *Disruption* (Costume Records, 2022)

Encore les Vulgaires Machins?! Météore punk rock qui a marqué le Québec en 90 a, au final, sabordé un parcours trop parfait. Ce retour marque une radicalité dans le processus d'adultes qui revoient leur impact à la baisse... Ne boudons pas notre plaisir et reconnaissons la lucidité tranchante de titres grouillants tels *Vivre, Obsolète* ou *Indicible!* 

www.ckut.ca
ramonvitesse.wordpress.com/blog/

Première ligne médicale et psychosociale



Le lobby du privé en santé vise à faire des profits sur le dos des gens malades.
Le privé en santé est le problème, pas la solution!

UN RÉSEAU 100% PUBLIC:
LA SOLUTION POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SOINS ET SERVICES!




ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

514 593-7495
3308, boulevard Rosemont
vincent.marissal.rose@assnat.qc.ca

VINCENT MARISSAL
DÉPUTÉ DE ROSEMONT

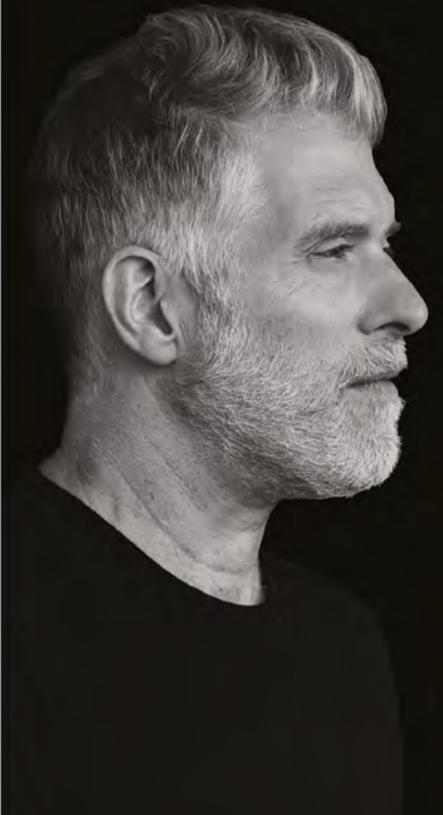
Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éthique

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

Une force pour les services publics

de demain

scfp.qc.ca SCFP-Québec @SCFPQuebec SCFP-Québec



100% **ESPRIT LIBRE** + **INDÉPENDANT**

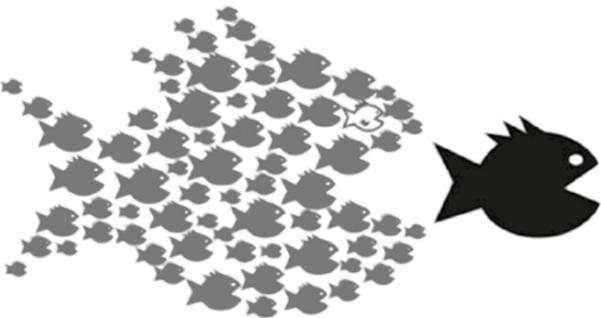
LA BALADO DE FRED SAVARD

FREDSAVARD.COM



Passez à l'ATTAC!

paradis fiscaux - taxe sur les transactions financières - libre-échange



Devenez membre dès aujourd'hui!

attac Québec

www.quebec.attac.org



LE MOUTON NOIR

journal indépendant plus mordant que le loup!

moutonnoir.com



CISM
89,3FM

CISM893.ca

SOUMETS TON PROJET D'ÉMISSION!

IRIS

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

zone libre
librairie indépendante • depuis 1982

262 Sainte-Catherine Est Montréal
Berri-UQÀM

www.zonelibre.ca 514.844.0756

faisons contrepoids
aux **lobbys**
et sortons de notre
DÉPENDANCE



aux **pesticides**

signez le manifeste

#SORTIRDUGLYPHOSATE
vigilanceogm.org





POUR UN BON RAPPORT DE FORCE. IL FAUT INFORMER LES MEMBRES



ÉCOUTEZ NOTRE BALADO



L'ÉDUCATION VOUS PRÉOCCUPE?

La maternelle 4 ans, les inégalités scolaires, le décrochage scolaire des filles, l'accueil et la francisation, etc.

Fae
Fédération autonome de l'enseignement

NOUS, ON Y A PENSÉ.

Lisez nos grands dossiers



CIBL 101.5



SURPRENEZ VOS OREILLES

101,5 FM
cibl1015.com



UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE EN CLASSE PARTOUT AU QUÉBEC



Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ)

Appel de projets



Vous avez un projet structurant en éducation, santé et saines habitudes de vie, pour de l'aide humanitaire ou des causes sociales?

Notre Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) peut vous épauler dans vos projets!

Ce fonds constitué par la ristourne collective soutient également financièrement des organismes qui VOUS tiennent à cœur.

Faites-nous parvenir vos projets, vos demandes de dons ou de commandites tout au long de l'année.

Informez-vous sur notre politique d'investissement et sur la procédure pour le dépôt de vos demandes auprès de :

Sylvie Mauborgne 514-255-2973 poste 7702401



Desjardins
Caisse des Travailleuses et Travailleurs unis



à babord!

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

Tout le monde à bord!

Abonnez-vous en ligne
ababord.org/abonnement

ou en remplissant ce formulaire
et en le retournant à l'adresse ci-dessous :

Abonnements d'un an / 4 numéros

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> | Abonnement individuel | 45\$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement de soutien | 60\$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement individuel 2 an | 85\$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement étudiant et faible revenu | 30\$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement électronique | 30\$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement institutionnel | 70\$ |
| <input type="checkbox"/> | Don de soutien | _____ |

CES TARIFS SONT TAXES INCLUSES

Nom _____

Organisation / Institution _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Tel. _____

Courriel _____

Faites parvenir votre coupon et votre chèque à l'ordre de
SODEP (Revue À Babord !)
Service d'abonnement
716-460 rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3B 1A7

**TÉLÉCHARGEZ LE COUPON D'ABONNEMENT-CADEAU
ET ENVOYEZ-LE PAR LA POSTE**

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN

www.ccmm-csn.qc.ca

Pour se syndiquer :
1-800-947-6177



à babord!

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

COMMENTEZ, ÉCHANGEZ AVEC NOUS
sur www.ababord.org
ou sur Facebook @revueababord

ANNONCEZ DANS LA REVUE info@ababord.org

PARTOUT AU QUÉBEC,
DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

On prend
parti **pour**
l'éducation

fneeq CSN
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec



Avoir un toit abordable, salubre,
et se sentir en sécurité, c'est
essentiel pour la santé physique
et mentale...

Parce que trop de personnes n'y
ont pas accès, nous militons pour
le droit au logement.

fiq

fiq

FIQ | SECTEUR PRIVÉ

**Solidaire
depuis**

1921



**Info-syndicalisation
1 800 947-6177**

csn.qc.ca    